

Maximos Aligisakis
Sous la direction de

Europe et mémoire:
une liaison dangereuse?

Avec des textes de

François Audigier
Ghislaine Glasson Deschaumes
Corinne Gobin
Pierre Hazan
Irene Kacandes

eurypa

Institut européen de l'Université de Genève

Table des matières

Remerciements	1
Liste des auteurs	3
Maximos Aligisakis <i>Éléments pour une étude de la mémoire en Europe</i>	5
Irene Kacandes <i>Toujours/Encore la Shoah?</i>	19
Corinne Gobin <i>La démocratie, le syndicalisme et la gouvernance de l'Union européenne: la mémoire du conflit démocratique en péril?</i>	41
François Audigier <i>La dimension européenne dans les enseignements d'histoire, de géographie et de citoyenneté</i>	71
Pierre Hazan <i>La mémoire, la justice et leur impact sur la construction européenne</i>	97
Ghislaine Glasson Deschaumes <i>Mémoires en excès, mémoires en creux dans les pays de l'ex-Yougoslavie</i>	115

Le catalogue général
des publications est disponible
sur le site de l'Institut européen:

www.unige.ch/ieug

Publications euryopa

Institut européen de l'Université de Genève
2, rue Jean-Daniel Colladon • CH-1204 Genève

Télécopie/fax +41 22 -379 78 52

euryopa vol. 29-2005
ISBN 2-940174-30-X
ISSN 1421-6817

© Institut européen de l'Université de Genève
Février 2005

Remerciements

Ce livre reflète les travaux d'un Module d'enseignement interdisciplinaire de l'Institut européen de l'Université de Genève (IEUG) qui a eu lieu au Château de Coppet en mai 2004. Mes remerciements s'adressent, tout d'abord, aux étudiants de l'IEUG (volée 2003-2004) qui ont fait leur la thématique de la Mémoire dans une perspective européenne, en participant activement aux conférences et aux ateliers.

Bien évidemment, ma gratitude est entière envers les intervenants (dont les contributions composent ce volume), mais aussi pour tous les animateurs des groupes de travail. Un merci particulier revient à mes collègues Ute Heidmann et Antoine Maurice, pour le choix du thème et leur engagement stimulant.

Par ailleurs, ce module et cette publication n'auraient pas pu être réalisés sans le soutien constant du professeur Philippe Braillard, directeur de l'IEUG, de notre secrétariat à Genève et à Coppet (Mesdames Sandrine Bionda, Marie-Hélène Houzé, Barbara Perelli) et de Monsieur Foudil Drissi (intendant à Coppet). Enfin, ma reconnaissance va surtout à mon collègue Silvio Guindani pour son aide durant la préparation et la réalisation de ce module, mais aussi pour son appui amical et efficace, depuis des nombreuses années, dans cet exercice commun.

Liste des auteurs

Maximos Aligisakis est chargé de cours à Institut européen de l'Université de Genève. Ses études portent sur l'approche interdisciplinaire des questions européennes et la sociologie de la construction européenne. Il a récemment édité divers ouvrages: *Quelle société civile pour l'Est européen?*, Revue *Transitions*, vol. XLII, 2001; *L'Europe face à l'Autre. Politiques migratoires et intégration européenne*, Genève, Euryopa, 2003; *L'Europe et les biotechnologies. Urgences et impasses d'un débat démocratique*, Genève, Euryopa, 2004.

François Audigier est professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève. Son principal domaine d'investigation scientifique est la didactique des sciences sociales (histoire, géographie, citoyenneté). Il a publié un grand nombre d'articles et d'ouvrages sur cette thématique: *L'éducation à la citoyenneté*, Paris, INRP, 1999; *Stratégies pour une éducation civique au niveau de l'enseignement primaire et secondaire*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2001; «Du côté de la citoyenneté, de l'histoire et de la géographie», in P. Laderrière et F. Vaniscotte, *L'éducation comparée: un outil pour l'Europe*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 85-102.

Ghislaine Glasson Deschaumes est directrice de la revue internationale de pensée critique *Transeuropéennes*. Elle a notamment publié «Journal d'une caravane», in *Femmes des Balkans pour la paix*, sous la dir. de G. Glasson Deschaumes et de S. Slapsak, *Transeuropéennes*, 2003.

Corinne Gobin est chercheuse qualifiée au Fonds national de la recherche scientifique (Belgique) et directrice du GRAID (Groupe de recherche sur les acteurs internationaux et leurs discours), à l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles. Elle a publié de nombreux ouvrages et articles sur les questions sociales en Europe, notamment *L'Europe syndicale*, Bruxelles, Ed. Labor, 1997.

Pierre Hazan est spécialiste des relations internationales et journaliste (correspondant auprès des Nations Unies pour *Le Temps* et *Libération*; producteur de plusieurs documentaires pour ARTE et TSR sur la justice pénale internationale). Ses dernières publications traitent la question de la justice pénale internationale: *La justice face à la guerre, de Nuremberg à La Haye*, Stock, 2000; *Guide de la Cour pénale internationale à l'usage des victimes*, Reporters sans Frontières, 2003. Il collabore également à un projet du Fonds national de la recherche scientifique suisse portant sur la justice pénale internationale.

Irene Kacandes est professeur associé dans les Départements d'allemand et de littérature comparée à Dartmouth College, aux Etats-Unis. Elle a étudié à l'Université de Harvard, à la Freie Universität de Berlin et à l'Université Aristote de Thessalonique. Elle est l'auteur de *Talk Fiction: Literature and the Talk Explosion* (University of Nebraska Press, 2001), et coéditrice de *A User's Guide to German Cultural Studies* (University of Michigan Press, 1997) et de *Teaching the Representation of the Holocaust* (Modern Language Association, 2004). Elle a également publié des articles sur la Shoah, le néonazisme, les phénomènes du traumatisme, les « cultural studies », la linguistique féministe et la littérature européenne des 19e et 20e siècles.

Eléments pour une étude de la mémoire en Europe

Maximos Aligisakis

«...On n'oublie rien du tout
On n'oublie rien de rien
On s'habitue c'est tout... »
Jacques Brel¹

Les actes de ce module sur « Mémoire et l'Europe » s'inscrivent dans une tradition qui commence à émerger au sein de l'Institut européen de l'Université de Genève. L'Europe a été ainsi étudiée par le biais de thématiques très diverses, comme les questions de l'immigration ou des biotechnologies², dans un esprit d'interdisciplinarité. Quant au principe pédagogique du module, c'est-à-dire l'interactivité entre participants-étudiants et enseignants-conférenciers, il a fonctionné de manière permanente: durant la période de préparation du module, dans les ateliers, dans les discussions avec les conférenciers ou lors de la mise en commun des différents travaux des ateliers (table ronde). Dans les pages qui suivent, nous ferons une brève introduction sur la problématique, en évoquant quelques questionnements fondamentaux et en essayant

¹ In J. CLOUZET, *Jacques Brel*, Paris, Seghers, 1964 et 1981, p. 113.

² Voir les ouvrages édités par nos soins sur ces thèmes: *L'Europe face à l'Autre*; *L'Europe et les biotechnologies*, Genève, Euryopa, (respectivement vol. 21-2003 et vol. 24-2004).

de présenter succinctement les pistes explorées par les auteurs dans cet ouvrage.

La problématique générale

Comment introduire le sujet de la mémoire dans le cadre des études européennes? Faut-il parler de l'Europe de la mémoire ou bien devons-nous explorer la mémoire de l'Europe? En somme, de quelle manière aborder ce *couple infernal*: Europe/Mémoire?

L'historien Henri Rousso nous prévient que «la mémoire n'est pas une démarche de connaissance, mais elle relève de l'existential, voire de l'incontrôlable»³. Il a de signaler cette propriété de la mémoire et nous avons envie de paraphraser quelque peu son propos en affirmant que si l'Europe est un domaine de la connaissance, elle relève également de l'existential et de l'incontrôlable. Nous sommes donc avertis que notre objectif n'est pas des plus simples.

Les parallélismes entre les deux «partenaires» ne s'arrêtent pas là. Tout comme l'Europe, la mémoire procède par sélection. Puis, elle est extensible. Elle se fait de souvenirs et d'oublis. Elle est tantôt proche, tantôt lointaine. Est-ce pour cela que les esthéticiens la trouvent parfois trop corpulente, parfois trop maigre? La mémoire, comme l'Europe, est flexible. Un peu comme la «pendule anarchique» de Hans Rudolf Flatt (exposée au Musée d'Horlogerie du Locle, dans l'arc jurassien): «elle est programmée de façon à ce que les cinquante minutes de cours correspondent en réalité à quarante minutes alors que les dix minutes de récréation durent vingt minutes».

Osons encore une analogie entre l'Europe et la mémoire à propos de leur «généalogie». La mémoire est-elle fille du grand dieu Temps, après des obscurs ébats avec le Hasard ou la Nécessité? La mémoire est-elle alors la sœur ou la demi-sœur de l'Histoire? Est-ce une cousine du Silence (le silence qui remplit le

³ Cité dans l'ouvrage collectif édité par l'Atelier H, *Ego-Histoires. Ecrire l'Histoire en Suisse romande*, Neuchâtel, Alphil, 2003, p. 27.

temps, l'histoire, la mémoire; le silence qui est si peu étudié...)? Il semble bien difficile de connaître l'arbre généalogique de la mémoire. Il ne semble pas nécessaire de s'étendre sur les origines mythologiques de l'Europe, enfant d'Orient, perdu dans sa ruée forcée vers l'Occident et ses relations obligées avec Zeus. Combien d'historiettes populaires ou d'ouvrages savants, combien de tableaux majestueux avec de doctes allégories ou d'interprétations antithétiques n'ont-ils pas touché nos sens et notre intellect à propos de la provenance et le destin de l'Europe? Il est légitime de se perdre.

Ainsi donc nous allons mettre ensemble, deux mythes, deux concepts, deux réalités, deux dimensions du quotidien, afin de saisir leur interaction complexe, voire compliquée. Pour accomplir une telle tâche, nous avons besoin de *l'interdisciplinarité*. En effet, pour répondre à la question «quels sont les enjeux de la mémoire dans un contexte européen?», nous sommes obligatoirement renvoyés aux disciplines scientifiques qui se partagent la question.

Tout d'abord, nous avons les enjeux historiques. C'est le métier de l'historien de travailler autour des mémoires collectives ou de saisir les micro- et les ego- histoires. Il est important de lier la dimension personnelle (le témoignage) avec le niveau collectif, et vice-versa. Par ailleurs, deux contributeurs dans ce volume traitent longtemps cette perspective en l'appliquant à des cas différents (textes de Kacandes et de Glasson Deschaumes). Finalement, doit-on opposer radicalement l'histoire à la mémoire? Peut-être. Mais si la mémoire est habituellement émotion pure, l'histoire est souvent science flexible! De toute manière, la mémoire et l'histoire posent la question de la mesure du temps. A ce propos, Arthur Koestler affirmait: «L'Histoire avait le pouls lent: l'homme comptait en années, l'histoire en générations»⁴. Et la mémoire, comment compte-elle? Au juste, sait-elle vraiment compter? Est-ce là sa différence avec l'histoire?

La mémoire 'hante' aussi les travaux littéraires et artistiques. Le récit ou le roman travaillent inlassablement la mémoire. Günter

⁴ Cf. *Le Zéro et l'Infini*, Paris, Calmann-Lévy, 1945, p. 276.

Grass définit l'écrivain comme «un professionnel du souvenir»⁵. Léon Tolstoï revisite avec ses personnages les guerres napoléoniennes en Russie, Gabriel Garcia Marquez décrit son pays via ses héros de solitude centenaire, Milan Kundera constate les jeux troubles de la nostalgie dans son oeuvre récente⁶. Et que font-ils d'autre les tableaux ou les sculptures des grands maîtres, sinon de parler de la mémoire religieuse, historique, nationale, etc.? Différents travaux dans les ateliers ont abordé ces aspects qui nous viennent de la République des Lettres et des Arts. Nous apercevrons certains reflets dans les sections et les contributions qui suivent.

Nous avons aussi les enjeux économiques et sociaux: la mémoire des crises économiques en 1929 ou énergétiques en 1973-74, mais surtout le rôle des conflits et des luttes sociales (contribution de Gobin). Il faut se poser la question: de quelle manière la dimension sociale du passé et la mémoire véhiculée par l'histoire des mouvements sociaux ont-elles façonné la construction européenne? Ou encore: quelle est leur influence aujourd'hui sur le processus de l'intégration et vice-versa?

Nous devons également traiter les interrogations d'ordre pédagogique (texte d'Audigier): comment gérer la mémoire dans le cadre scolaire? Quel enseignement faut-il donner sur l'histoire, la géographie et la citoyenneté européennes à l'école? Il est autant question de traiter la problématique des symboles et des lieux de mémoire européens. Les participants ont abordé largement ces aspects.

Les enjeux juridiques liés, de près ou de loin, avec la mémoire ne sont pas négligeables (contribution d'Hazan): depuis le procès de Nuremberg aux Tribunaux pénaux internationaux d'aujourd'hui, comment l'Europe gère-t-elle les relations entre la justice, la mémoire et sa propre construction? La production des normes européennes (contre le racisme ou l'antisémitisme, pour la protection des minorités) est-elle liée avec ce devoir de mémoire?

⁵ Voir son article, «Je me souviens...», *Le Monde*, 26.10.2000, p. 20.

⁶ Ainsi, dans *L'ignorance* (Paris, Gallimard, 2003), l'écrivain d'origine tchèque traite les propriétés et les énigmes de la mémoire: «...la mémoire, pour qu'elle puisse fonctionner, a besoin d'un entraînement incessant...» (p. 36); «...le passé dont on se souvient est dépourvu de temps...» (p. 121).

Les controverses politiques de la mémoire sont aussi fondamentales. Quelle exploitation ou quelle instrumentalisation faisons-nous de la mémoire? Comment réagissent les partis politiques, les forces sociales, les groupes d'intérêts, les intellectuels, les associations des victimes? Qui est dépositaire de la mémoire: les Etats ou la société civile? Que font les médias pour couvrir (ou ne pas couvrir) la mémoire des événements? A ces thèmes, il convient d'ajouter de nombreux questionnements de nature éthique, philosophique ou psychologiques. La mémoire aborde fortement la question de l'Autre et du Moi, les traumatismes et leur dépassement, la délicate discussion sur le pardon. Tous ces sujets ont trouvé leur place, avec plus ou moins d'importance et de manière transversale, dans les travaux du module et dans les écrits qui composent cet ouvrage.

En revanche, plusieurs enjeux n'ont pas pu être développés autant que l'on aurait voulu. Il en va ainsi des thématiques théologiques: mémoire collective et religion (les Schismes Orient/Occident, les Croisades, la Reforme, la place de l'Islam); rôle des Eglises dans la construction européenne, débat qui traverse le monde européen actuel (faut-il inscrire les racines chrétiennes dans le préambule de la « Constitution » européenne?). Il en est de même concernant la dimension écologique de la mémoire, un thème émergeant avec l'idée du développement durable. En effet, la mémoire des grandes catastrophes écologiques a contribué largement à la prise de conscience de nos actes envers la nature et au changement, lent mais net, de notre comportement quotidien.

Finalement, de cet immense champ de la connaissance, nous n'aurons que quelques photos. La mémoire est un caléidoscope fantasmagorique. Espérons que les quelques prises offertes dans ce livre permettront de mieux comprendre notre objet d'étude: l'Europe.

Présentation de l'ouvrage

Nous avons donc affronté l'Europe et la mémoire, sous différents aspects: par le traumatisme de la Shoah, par l'oubli du

conflit sociopolitique, par l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de la citoyenneté, par le travail de la justice, par les blessures balkaniques. Dans les paragraphes qui suivent, nous proposons de mettre en exergue les éléments qui nous paraissent les plus saillants.

Nous traitons, tout d'abord, un aspect de la gestion de la mémoire avec la tragédie de l'Holocauste et l'indispensable combat contre le négationnisme. La contribution d'Irene Kacandes est très intéressante pour saisir les théories, les typologies et les pratiques de la mémoire. Grâce à un voyage extraordinaire entre modèles conceptuels et exemples poignants, plusieurs «déclinaisons» de l'utilisation concrète de la mémoire sont présentées. L'auteure signale, avant d'exposer ses thèses, que le cas de la Shoah dépasse les frontières de l'Europe («cette mémoire est d'Europe, mais pas en Europe»). C'est un point important, une «extériorité» souvent observable dans l'univers européen: comme le mythe d'Europe qui nous vient d'Orient, comme nos principales religions qui ont leur origines ailleurs, comme nos aliments, ...

Le texte propose d'examiner trois principaux axes pour étudier la mémoire de la Shoah. Le premier est relatif à la *post-mémoire* qui concerne les expériences des enfants des survivants (la deuxième génération). Nous trouvons ici les récits liant le fictionnel et le factuel, la subjectivité et l'objectivité, le vécu personnel et les représentations collectives. Dans ce cadre, le passé n'est accessible que «par une médiation, une reproduction». Le cas du «faux» témoignage de Wilkomirski est ainsi interprété comme une «traumatisation secondaire», «une histoire dans l'histoire». Le relation avec l'Holocauste passe par un investissement imaginaire (pas par le souvenir direct): «ce n'est pas moi, mais ça aurait pu être moi».

Une autre possibilité de saisir la mémoire passe par les objets, *les points de la mémoire* (au sens de punctum de Barthes qui insiste sur l'importance des détails). Ainsi, un livre de recettes nous parvenant des femmes d'un ghetto est infiniment plus qu'un simple objet historique: c'est un témoignage d'une «volonté de survivre, ... de participer à une activité communautaire», c'est un «geste de refus et un acte de résistance».

Enfin, un dernier modèle est exposé, celui du *témoignage transhistorique et transculturel*. C'est une réflexion extrêmement riche qui met en exergue plusieurs dimensions: le besoin absolument nécessaire de compléter le discours historique par le témoignage; le dépassement des troubles traumatiques de la victime par le récit, co-construit à l'aide d'un écoutant, d'un «adjuvant»; l'importance éthique et pédagogique de «porter témoignage» afin d'appliquer concrètement le «jamais plus» mais aussi pour être prêt à agir autrement. La conclusion logique, illustrée par le film de Marcel Ophuls 'Hôtel Terminus', est que le travail de mémoire doit aboutir sur une intervention dans un monde violent et injuste. L'action comme pari, défendue par l'auteure, est en réalité un pari sur l'action, grâce au témoignage et au récit.

Cette contribution nous permet de réfléchir sur certaines propriétés de la mémoire en général, au-delà même de l'événement étudié, le cas extrême de la Shoah. Nous avons, par exemple, ces allers-retours incessants entre le je et le nous, l'individuel et le collectif, le subjectif et l'objectif, le fictionnel et le factuel. Ce sont ces riches et complexes dialectiques qui font progresser le travail de la mémoire, comme nous le verrons avec d'autres travaux (notamment celui de Glasson Deschaumes). Puis, Kacandes nous indique que la mémoire peut servir différentes causes dans l'espace-temps. Il y a donc discontinuité de son utilisation, voire de son instrumentalisation. Ce point semble faire l'unanimité auprès des autres auteurs du livre qui abondent en ce sens. Enfin, cette première contribution pose une question capitale pour l'ensemble de l'ouvrage: en historisant la mémoire ne risquons-nous pas d'enlever les émotions? Car l'histoire peut enterrer les souvenirs angoissants et les souffrances pour devenir clôture. Alors, le retour à la mémoire est tout aussi nécessaire que dangereux.

Le texte de Corinne *Gobin* traite un autre aspect de la gestion de la mémoire: la gouvernance des rapports sociaux en Europe et le risque bien réel de créer une nouvelle forme de négationnisme. L'auteure formule l'hypothèse que l'UE vit un véritable «changement de régime». Etats membres et institutions européennes ont fusionné pour former un système politique européen et la *gouvernance européenne* a créé un nouvel imaginaire

politico-social. La «métaphore du réseau» évoquerait un pouvoir partagé entre acteurs très variés tandis que «le consensus, le partenariat et la participation» seraient les principes du fonctionnement de ce système. L'Etat social de la période 1945-75, issu des antagonismes ou des compromis des luttes sociales et politiques, cède la place au modèle de la gouvernance européenne basée sur «le marché autorégulé, les normes techniques, la privatisation des mécanismes de socialisation de la valeur». Ce processus est bien visible depuis l'Acte Unique et il s'est fortement accéléré après la chute du mur de Berlin.

Dans ce cadre, une nouvelle situation régit *les relations collectives*. Le consensus, synonyme «d'apprendre à s'aligner », remet en cause le conflit démocratique, marginalise les syndicats et les parlements, oublie le travailleur-citoyen. D'une certaine manière, la société est «dé-historicisée», en perdant sa mémoire du conflit et ses avancées sociales. Puis, la culture du partenariat privilégie l'accord pour l'accord, sans s'intéresser au contenu. Enfin, la participation semble avoir des conséquences graves pour l'euro-syndicalisme: ce dernier devient une sorte d'extension administrative de l'UE, il censure les possibilités d'action syndicale au niveau européen, il nie sa propre histoire. La gouvernance européenne fantasme-t-elle sur la fin de l'histoire, voire de la mémoire?

L'auteure appuie ses réflexions en observant *le changement du discours des autorités et des acteurs syndicaux* de notre continent. Par le biais de la méthode lexicométrique, nous pouvons mesurer à la fois l'importance et l'ampleur du changement intervenu. Le vocabulaire des impératifs économiques décline les mots de la politique sociale et l'univers de la gestion administrative domine les besoins des hommes. L'emploi rime avec la croissance et le travail avec le marché. L'acteur politique qui est aux commandes n'est pas visible, les parlements ne sont pas capables d'un véritable contrôle démocratique, les syndicats ne sont que de partenaires sociaux.

La conclusion qui s'impose est sans appel: *le nouveau système lexical de l'UE écarte la mémoire de l'ancien mais aussi toute une dimension démocratique*. En reniant son passé (y compris ses luttes), le présent risque de s'assombrir et le futur ne peut plus être

pluriel. L'amnésie et l'atonie sociales ne sont pas obligatoirement un bien pour l'Europe de demain. Ce devoir de mémoire sociale nous est vigoureusement rappelé par les sociologues: «ce qu'on nomme l'ordre social ne préexiste pas aux conflits; il est construit par ces conflits»⁷. Mais aussi par les journalistes qui réfléchissent sur l'Europe: «Ce n'est pas dans les lieux de culte de ceux qui les ont opprimés qu'il faut aller chercher la mémoire commune des peuples d'Europe, mais dans ceux où se raconte l'histoire de leur condition sociale, de leurs souffrances occultées, de leurs luttes pour la liberté et la justice. Est-ce un hasard si les premiers sont beaucoup plus nombreux que les seconds?»⁸.

La contribution de François *Audigier* vise un autre domaine, celui de l'école obligatoire. En effet, l'Europe et sa mémoire font partie du savoir enseigné dans les cours d'histoire, de géographie et de citoyenneté. Les questions qui se posent dans ce cadre sont fondamentales. Comment enseigner l'Europe, cet avenir commun, puis comment la délimiter? Que nous disent les recherches menées auprès des enseignants ou des élèves?

Premièrement, soulignons que *l'Europe s'enseigne encore d'un point de vue national*. Le modèle concentrique (allant du local au mondial) domine largement les curriculums officiels en matière d'éducation citoyenne. L'Europe n'est qu'un niveau parmi d'autres. Du côté de l'enseignement de l'histoire et de la géographie nous observons une présence plus significative de l'Europe (sauf pour la période récente, c'est-à-dire la deuxième moitié du XXe siècle, que l'histoire semble passer en grande vitesse). Certes, nous trouvons l'idée européenne du «vivre ensemble» et l'importance de l'interculturel ou de la diversité, mais nous sommes souvent au niveau du slogan.

Ensuite, devant un objet d'enseignement particulièrement instable, chaud et controversé, nous avons régulièrement une *vision téléologique de la construction européenne*, un processus historiquement nécessaire. Les réalisations des institutions

⁷ Voir l'article d'A. TOURAINE dans l'*Encyclopédie Universalis* (sous «conflits sociaux»).

⁸ C. DE BRIE, « Carnets de route à travers le Vieux Continent. Comment on raconte l'histoire aux Européens », *Le Monde Diplomatique*, Août 2003, p. 17.

européennes sont analysées de façon formelle, presque sans conflits (nous trouvons ici confirmation des propos de Gobin). La nouvelle tendance consiste à voir l'évolution de l'histoire européenne uniquement grâce à la coopération, l'échange, les mouvements de l'esprit... L'Europe des guerres et des luttes devient alors une «Europe tranquille». Nous passons d'un extrême à un autre, d'une instrumentalisation à une autre.

Finalement, le problème de l'Europe scolaire est bien visible dans la «forme scolaire occidentale» par excellence, *les manuels*. Ces derniers obéissent aux principes des 4 R: «réalisme, résultats, refus du politique, référent consensuel». Dans ce cadre, nous avons une grande difficulté de saisir l'Europe en construction, ou alors nous l'enseignons de manière aseptisée. Savoir ouvert et tourné vers l'avenir, l'Europe véhicule trop d'incertitudes. Il existe une difficulté capitale: pour que l'Europe scolaire ait du sens, il faut que l'Europe soit la traduction d'un projet politique. Pour «faire Europe», il faut socialiser les enfants à l'Europe. L'éducation post-nationale⁹ n'est pas une affaire simple.

Les réflexions de Pierre Hazan proposent un *aperçu critique de la corrélation entre justice et mémoire*. Evidemment, ce lien a été traité par de nombreux savants des relations humaines (interpersonnelles ou collectives). Toutefois, la problématique est plutôt émergente au niveau de la justice pénale internationale et bien timide dans le contexte européen¹⁰.

Ainsi, si l'Europe de notre temps est enfant de la mémoire de la guerre, elle est beaucoup moins le produit de la justice pénale internationale. Certes, il y avait les tribunaux de *Nuremberg*, un symbole fort de la construction européenne. Mais en réalité la justice de Nuremberg a été décidée par les Américains et les Soviétiques, pas par les Européens. Par ailleurs, il s'agissait d'une

⁹ Cf. J.-M. FERRY et B. LIBOIS (éd.), *Pour une éducation post-nationale*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2003; J.-M. FERRY et S. DE PROOST, *L'Ecole au défi de l'Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2003.

¹⁰ Voir à ce sujet les différents travaux d'A. GARAPON. En particulier, citons son ouvrage: *Des crimes qu'on ne peut ni punir ni pardonner*, Paris, Odile Jacob, 2002.

justice sélective: criminaliser le régime nazi mais se prémunir contre toute extension possible (par exemple, envers les crimes commis par les puissances coloniales). Ici, nous voyons clairement, encore une fois, l'instrumentalisation de la mémoire via la *sélectivité* du crime apte à être jugé. Les amnisties largement accordées, dès les premières années de la guerre froide, corroborent l'idée que «l'Europe se construit sur la mémoire des crimes nazis mais guère sur la justice». Les amnisties, comme les amnésies, sont à géométrie variable.

L'Europe officielle est également absente quand les victimes commencent à prendre la parole, comme lors du procès Eichmann, en Israël. Puis, ce sont les intellectuels, les organisations non gouvernementales et les acteurs associatifs qui sont à l'origine de la défense des droits des victimes. Même face aux très récents événements (Rwanda, espace yougoslave), c'est l'opportunisme politique des Américains qui donne l'impulsion à la création des tribunaux pénaux internationaux tandis que *les Européens restent plutôt passifs*. Cependant, depuis l'arrivée de l'administration Bush, nous observons un tournant. L'Europe joue de plus en plus la carte de la justice pénale internationale tandis que les Etats-Unis d'Amérique deviennent plutôt réticents.

La conclusion générale de l'auteur reste prudente sur la thématique. La gestion de la mémoire par l'UE, en liaison avec les questions de la justice pénale internationale, ne semble pas être à la hauteur. Le fait que le préambule de la «Constitution» ne mentionne rien sur les crimes de génocide ou sur les crimes contre l'humanité est significatif. L'Europe démocratique de demain a encore beaucoup du chemin à faire. La justice peut l'aider à régler les problèmes de la mémoire.

Le texte de Ghislaine *Glasson Deschaumes* analyse la question de la mémoire dans une région particulière mais, comme pour le cas de la Shoah, il s'agit d'une réflexion ayant une valeur universelle. Ce témoignage sur les témoignages résume bien l'élasticité de la mémoire et ses autres propriétés. Nous avons ainsi l'occasion de recenser un certain nombre d'adjectifs qui accompagnent la mémoire. Elle est, selon les circonstances, officielle, historique, savante, expansive, diffuse, individuelle, collective, refoulée,

inaudible, ... Une attention singulière est portée sur un des *paradoxes de la mémoire*: le besoin de la construire et la dépasser, la faire et la briser. Cette situation crée une «tension tragique», bien difficile à contrôler.

L'article approfondit plus particulièrement les usages de la mémoire dans un conflit récent (Balkans, ex-Yougoslavie). Il est intéressant de rappeler que la *généalogie de la mémoire au sud-est européen* est souvent basée sur un trauma, une catastrophe, un lieu de défaite, un cimetière. Dans ces circonstances, la logique de l'enfermement domine, l'histoire est vécue «comme une fatalité», l'inflation des Mémoriaux est considérée comme une normalité, l'instrumentalisation du passé par les nationalismes devient une spirale infernale. Face au conflit, qui réécrit l'histoire, il faut parfois un médiateur afin de bousculer les frontières et les habitudes. Une telle expérience a été tentée par une association des femmes de la région (caravane des femmes pour la paix) avec l'aide d'une ONG européenne (l'équipe de la revue *Transeuropéennes*).

Cet essai révèle *l'importance du témoignage* en tant que mémoire individuelle mais aussi comme contribution à la mémoire collective. Il existe une formidable dialectique qui se met en marche: le «nous» nationaliste devient «je» libérateur des émotions individuelles; puis, un nouveau «nous» collectif surgit grâce à la création d'une culture de paix, partagée par le groupe. Ce travail de catharsis permet d'appivoiser sa propre mémoire et la confronter avec celle de l'Autre.

Enfin, la contribution s'interroge sur *l'implication spécifique des femmes* dans la gestion de la mémoire. Y a-t-il un 'savoir-être' des femmes (une attitude spécifique) face au nationalisme, un 'savoir-faire' des femmes (des comportements particuliers) face au deuil et au déracinement? Les femmes de la région ont-elles une autre vision du passé patriarcal, titiste, nationaliste? Peut-on dire que les femmes arrivent mieux à la 'juste mémoire' (ni trop, ni trop peu), c'est-à-dire sans exacerber ou refouler les événements du passé? Peut-être. Mais ce qui semble plus sûr est le fait que l'histoire au féminin peut constituer une lecture alternative (pas celle des guerriers et des dépositaires de la mémoire officielle).

L'Europe et la mémoire: une liaison dangereuse?

Quelle conclusion et quelle synthèse pouvons-nous proposer à propos de la mémoire dans le cadre de l'Europe en construction? Avant tout, nous devons insister sur le besoin de mémoire pour l'Europe. «Sans 'mémoire' il n'y a pas d'avenir. Sans perspectives d'avenir il n'y a pas de possibilité de solution»¹¹. Il faut donc faire ce travail sur la mémoire pour comprendre quelque peu l'Europe d'aujourd'hui et concevoir celle du demain. En effet, le passé ne cesse de visiter le présent et l'avenir; l'avenir et le présent n'arrêtent pas de scruter le passé. Par ailleurs, l'utopie, est-ce autre chose que la mémoire du futur?

La mémoire est indispensable pour le projet européen. Il est impossible d'espérer l'émergence d'une identité européenne sans une mémoire européenne faisant appel à l'héritage chrétien et la laïcité, au romantisme et à la science, aux luttes sociales et aux compromis... L'Europe est productrice et produit d'une «identité négociée», d'une identité relative. L'Europe, institution instituant, réunit ensemble des Etats mais aussi des citoyens, parlant des langues différentes, pratiquant des cultures aux mœurs et aux habitus multiples, véhiculant des émotions et des mémoires disparates, sinon hostiles.

En ce sens, la relation entre l'Europe et la mémoire est autant périlleuse qu'indispensable. Il est fondamental d'avoir une identité historique, un passé, une mémoire afin de construire une identité et se donner un avenir. Certes, nous avons des lieux de mémoire¹² en Europe mais pas encore de lieux européens de mémoire. Certes, nous avons des symboles européens mais pas encore une adhésion «chaude». Il n'est pas sûr que le patriotisme constitutionnel habermassien, appliqué au niveau de notre continent, suffirait pour

¹¹ Propos de A. DE MOOR et J. KERKHOF dans la préface du livre de J. STOETZEL, *Les valeurs du temps présent: une enquête européenne*, Paris, PUF, 1983, p. 11.

¹² P. NORA, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984, 1986, 1992.

générer un projet fort. Il n'est pas certain que quelques cours paneuropéens d'instruction civique créeraient une identité européenne. Sur cette question, même un projet fédéraliste n'est pas une garantie incontestable.

Mais si la mémoire est nécessaire pour aller de l'avant, elle est également dangereuse. Il y a la peur de déranger les habitudes mais nous avons simultanément le risque d'oublier les erreurs ou les crimes commis. Il faut la mémoire pour construire cet «oubli actif» si cher à P. Ricoeur¹³. Mais il faut aussi son dépassement. Dans une époque d'excès et de saturation¹⁴, il s'agit aussi d'éviter l'esclavage par la mémoire (et la haine qui s'en suit). *Ni trop, ni trop peu: doser la mémoire de l'Europe ne sera pas une affaire simple*. La mémoire, histoire des émotions, est un défi pour notre Europe. Un défi de plus.

¹³ Voir, entre autres, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.

¹⁴ R. ROBIN, *La mémoire saturée*, (lieu d'édition non précisé), Stock, 2003.

Toujours/Encore la Shoah?

Irene Kacandes

Comme mon titre l'indique, la question qui m'occupe ici se rapporte à la Shoah. Elle peut être formulée de la manière suivante: s'il y a de toute évidence une mémoire de la Shoah, quelles sont les stratégies les plus appropriées à la préservation de cette mémoire? Pour répondre à cette question, je présente trois modèles de mémoire qui semblent particulièrement utiles à mon propos: le « postmémorial » de Leslie Morris; les « points de mémoire » de Marianne Hirsch et Leo Spitzer; et mon propre modèle de « témoignage transhistorique et transculturel ». Ma discussion de chaque modèle est basée sur des exemples concrets d'« actes de mémoire »: des films, des livres, des enquêtes historiques et même certaines décisions prises par des membres de la « deuxième génération », c'est-à-dire des enfants des victimes et des survivants de la Shoah. Pour conclure, je me demande s'il est toujours nécessaire aujourd'hui de témoigner et sur quoi spécifiquement devraient porter nos témoignages.

Quatre remarques préliminaires

Avant de procéder à l'analyse proprement dite des modèles que je viens de mentionner, il convient de faire quatre remarques préliminaires. La première porte sur la terminologie. Le terme « Shoah », couramment utilisé de nos jours pour désigner la destruction des juifs d'Europe, constitue un raccourci commode mais problématique: le mot signifie « catastrophe », ce qui efface le fait que cette destruction ne résulte pas d'un désastre naturel mais de crimes commis par un agent. Le terme américain « Holocaust » (du grec « holocauston », « complètement brûlé », utilisé dans

l'Ancien Testament dans le sens de « sacrifice par le feu »), n'est guère meilleur: il occulte également le rôle des responsables et ajoute l'idée de « sacralisation ». Voulons-nous dire par là que les juifs ont été « sacrifiés »? Je ne le pense pas. Mais à l'exemple de Primo Levi, qui rejetait le terme « holocauste » mais l'employait quand même « pour être compris », j'utilise « Shoah » parce que cette expression constitue un raccourci commode¹⁵. Par « Shoah », j'entends un ensemble complexe d'événements historiques ayant eu lieu entre 1933 et 1945, et relatifs à la persécution par les Nazis de ceux qu'ils considéraient comme des ennemis de l'Etat.

Ma seconde remarque préliminaire concerne la géographie. Bien que le titre du colloque soit « L'Europe et la mémoire », il me semble difficile d'isoler l'Europe, en tout cas pour traiter le sujet qui m'occupe. En effet, même si les persécutions nazies ont avant tout visé des populations européennes, leurs effets ont contribué à effacer les frontières qui séparent l'Europe du reste du monde. Ainsi, comme le rappelle l'historienne Atina Grossman, le passé judéo-allemand « n'a pas été seulement détruit, mais transféré dans tout les coins du globe »¹⁶. De même, si l'on en croit un autre historien, Dan Diner, la cause d'une tension importante dans la mémoire collective israélienne réside dans le fait que cette mémoire est « d'Europe, mais pas en Europe »¹⁷. Ma propre position est ici résolument mid-atlantique. J'examine des questions qui concernent l'Europe, mais je le fais à l'aide d'un appareil conceptuel développé par des universitaires américains; c'est-à-dire par des gens qui ne vivent pas *en* Europe, même s'ils en viennent parfois et peuvent y retourner pour des vacances ou des rencontres académiques.

Ma troisième remarque préliminaire touche au concept de « mémoire ». Il m'est bien sûr impossible de résumer les très

¹⁵ P. LEVI, cité par G. AGAMBEN, *Remnants of Auschwitz: The Witness and the Archive*, Trad. D. HELLER-ROAZEN, Cambridge MA, Zone, 1999, p. 28.

¹⁶ A. GROSSMAN, « Versions of Home: German Jewish Refugee Papers Out of the Closet and Into the Archives », *New German Critique*, 90, 2003, p. 97.

¹⁷ D. DINER, *Beyond the Conceivable: Studies on Germany, Nazism, and the Holocaust*, Berkeley, U. of California Press, 2000, p. 203.

nombreuses recherches qui ont été effectuées sur ce sujet dans différentes disciplines. Je me bornerai donc à rappeler que la Shoah a joué un rôle considérable dans le développement des études sur la mémoire. Tout d'abord, la Shoah nous a obligés à mieux étudier les relations entre la mémoire normale, la mémoire traumatique, le récit et le témoignage. Ensuite, elle nous a montré que la mémoire est toujours médiatisée et qu'elle est transformable. Comme le dit Primo Levi, « les souvenirs que nous conservons ne sont pas gravés dans la pierre; non seulement ils tendent à s'effacer, mais ils changent et même croissent par l'apport de données extérieures »¹⁸. Finalement, la Shoah nous a appris que la mémoire, à différents moments de l'histoire, peut être mise au service de différentes causes, que ces causes soient celles d'individus ou de collectivités. Mon enquête se situe par rapport à cette problématique, dans le sens où je me demande à quoi, ici et maintenant, devraient s'attacher en priorité nos travaux sur la mémoire.

Ces considérations m'amènent à ma quatrième et dernière remarque préliminaire, qui concerne le problème de la situation de la mémoire dans le temps. Même si j'ai choisi le titre « Toujours/Encore la Shoah », mon intention première n'est pas d'intervenir dans les débats actuels sur les « excès de la mémoire ». Ma thèse est que nous ne nous sommes pas « trop souvenus » de la Shoah et que nous ne pouvons pas cesser de nous en souvenir. Affirmer le contraire dénote une connaissance insuffisante de l'histoire et une manière de raisonner qui peut être dangereuse. Dans le domaine de l'histoire, il n'est pas vrai qu'en Europe, aux Etats-Unis et même en Israël on se soit souvenu de la Shoah de façon linéaire et continue. Immédiatement après la guerre, les survivants ont peu parlé; on leur donnait d'ailleurs le conseil d'« oublier », de « continuer », de « travailler à leur nouveau départ ». La mémoire de la Shoah n'a guère été plus vivante dans les années 1950-1960, où elle n'a été évoquée que lors de certains épisodes judiciaires comme le procès Eichmann en 1961 et le procès des responsables d'Auschwitz à Francfort en 1965-1966, ou encore

¹⁸ P. LEVI, *The Drowned and the Saved*, Trad. R. Rosenthal, NY, Vintage, 1988, p. 23.

durant les manifestations étudiantes de 1968. En fait, ce n'est pas avant la fin des années 1970 que cette mémoire est devenue un sujet d'intérêt et de recherche dans la société occidentale. Pour ne prendre que deux exemples, c'est en 1978 que le feuilleton « Holocauste » passe sur le petit écran, attirant des millions de téléspectateurs aux Etats-Unis puis en Europe. Et c'est en 1982 que l'Université de Yale entreprend de recueillir des témoignages de survivants, constituant des archives vidéo qui serviront de modèles à d'autres archives, notamment à celles commanditées par Steven Spielberg. Il y a donc, en ce qui concerne la Shoah, discontinuité de la mémoire, et l'obsession actuelle du génocide ne doit pas nous faire oublier que ce même génocide ne soulevait que peu d'intérêt au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale.

L'argument éthique selon lequel nous avons *trop* parlé de la Shoah est aussi mal-fondé que l'argument épistémologique selon lequel nous possédons maintenant *assez* de données sur ce sujet. Dans son essai « L'Amnésie et l'amnistie: Pensées sur l'idée de pardonner et oublier », la comparatiste Susan Suleiman soutient que l'on ne peut pas utiliser ces deux verbes sans poser les questions: « qui se souvient? » et « qui demande d'oublier? »¹⁹. De même, Geoffrey Hartman, le directeur des archives vidéo de Yale, a récemment mis en garde contre l'idée selon laquelle on « prête maintenant trop d'attention aux victimes ». Pour étayer sa position, Hartman cite un passage des notes sur l'essai de Walter Benjamin « Le concept d'histoire », dans lequel le philosophe affirme sous forme métaphorique que l'histoire manque trop souvent à sa mission: au lieu de faire resurgir des souvenirs dérangeants qui mettent en question l'idée de progrès, elle autorise une « fausse sorte de clôture en éliminant tout ce qui a trait à la souffrance [Klage] »²⁰.

¹⁹ Communication faite au colloque « Contested Memories of the Holocaust », Dartmouth College, Hanover, NH, USA, 9-10 avril 2004.

²⁰ G. HARTMAN, « Comparison in a Genocidal Age », communication faite au colloque mentionné plus haut. La citation de Benjamin se trouve dans les «Anmerkungen», *Gesammelte Schriften* I, 3, éd. R. Tiedemann et H. Schweppenhäuser, Frankfurt/M, Suhrkamp, p. 1231.

Postmémoire et postmémorial

Ces quelques précautions prises, il m'est maintenant possible de passer aux trois modèles de mémoire dont la présentation est ici mon objet. Le premier modèle est basée sur le concept de « postmémoire ». Ce terme a initialement été proposé par la comparatiste Marianne Hirsch, dans un essai publié en 1993 et consacré au rôle des photographies dans la célèbre bande dessinée d'Art Spiegelman *Maus*²¹. Selon Hirsch, la postmémoire est «an intersubjective transgenerational space of remembrance, linked to cultural or collective trauma, which is not strictly based on identity or on familial connection»²². Hirsch utilise « postmémoire » pour rendre compte de l'expérience singulière des enfants des survivants de la Shoah, enfants qui ont grandi «dominés par des récits portant sur des faits qui ont précédé leur naissance», et dont les propres récits ont été «étouffés par les récits de la génération précédente»²³. Hirsch a par la suite souligné la pertinence de la « postmémoire » pour d'«autres souvenirs d'événements traumatiques vécus par les membres de la deuxième génération», de même que pour d'autres types d'investissement émotionnels qui ne sont pas nécessairement ceux d'enfants dans les récits de leurs parents²⁴. L'historienne de l'art Andrea Liss a montré un intérêt semblable pour la manière dont les photographies fonctionnent comme « lieux de mémoire » et elle se sert du concept de « postmémoires » (au pluriel: « *postmemories* ») pour analyser «l'empreinte laissée par l'imagerie

²¹ M. HIRSCH, « Family Pictures: Maus, Mourning, and Post-Memory », *Discourse*, 15.2 (1992-93), pp. 3-29.

²² M. HIRSCH and I. KACANDES, « Introduction », *Teaching the Representation of the Holocaust*, New York, Modern Language Association, 2004, à paraître.

²³ M. HIRSCH, *Family Frames: Photography, Narrative and Postmemory*, Cambridge MA, Harvard U. P., 1997, p. 22.

²⁴ HIRSCH 1997, p. 22.

photographique de la Shoah sur les membres de la génération post-Auschwitz»²⁵.

Dans la mouvance de Hirsch et de Liss, la germaniste et spécialiste des études juives Leslie Morris a créé le terme de « postmémorial » (« *postmemoirs* ») pour désigner un type de texte qui se situe à la frontière entre le récit fictionnel et le récit factuel, et résulte d'une combinaison de souvenirs imaginaires et de reconstitution historique. Pour Morris, les auteurs de postmémoriaux essaient de parler de la Shoah d'une manière qui inscrive à la fois «leur place en tant que sujets historiques et des représentations déjà connues de l'histoire» (les 'empreintes' dont parle Liss). Le narrateur, dans ces textes, est en général un participant, qui se transporte dans le passé historique et tente de le rendre présent pour le lecteur²⁶.

Deux exemples devraient permettre d'établir l'utilité du concept de « postmémorial ». Morris commence son essai par une analyse d'une citation de Sarah Kofman, à savoir le passage de *Paroles suffoquées* dans lequel Kofman reproduit une page de la liste des déportés de Drancy à Auschwitz fournie par Serge Klarsfeld dans son *Mémorial des déportés juifs de France 1942-1944*. «Logé entre les noms Simon Klempen et Grange Kohn», écrit Morris, «figure le nom du père de Sarah, Berek Kofman»²⁷. Plusieurs aspects de cette page fascinent Morris. Tout d'abord, la critique note que l'« irruption » de la liste fonctionne comme un témoignage, une preuve de l'atrocité et du caractère incontrôlable de la mémoire traumatique, de même que comme une sorte de «bouclier contre la fictionnalisation»²⁸. Morris relève ensuite que la page insérée par Kofman n'est pas le document lui-même mais une «reconstruction de la liste originale, qui a été retrouvée après la guerre sévèrement endommagée, pleine de trous dans le papier-pelure et difficile à

²⁵ A. LISS, *Trespassing Through Shadows: Memory, Photography, and the Holocaust*, Minneapolis, U. of Minnesota P., 1998, p. 86.

²⁶ L. MORRIS, «Postmemory, Postmemoir», *Unlikely History: The Changing German-Jewish Symbiosis, 1945-2000*, éd. L. Morris et J. Zipes, New York, Palgrave, 2002, pp. 291-306; citation ici, p. 298.

²⁷ MORRIS, p. 291.

²⁸ MORRIS, p. 295.

déchiffrer»²⁹. Pour Morris, ce décalage entre le document et sa reconstruction montre qu'on ne peut jamais, littéralement, atteindre à l'original; le passé n'est accessible qu'à travers une médiation, ou une re-production. Finalement, Morris souligne que la liste des déportés est à la fois immédiatement lisible et incompréhensible. D'une part, notre postmémoire nous permet de saisir d'emblée de quoi il s'agit: nous avons vu des documents semblables, et nous prenons conscience immédiatement de ce que signifie le nom « Berek Kofman ». Mais d'autre part, la lisibilité du document constitue aussi son caractère inexplicable³⁰. En dépit de tous les documents réunis et publiés, comprenons-nous vraiment la folie de la Shoah? La comprendrons-nous jamais? Et devrions-nous la comprendre? En d'autres termes, la question de savoir si cette page est lisible ou incompréhensible n'est-elle pas un autre exemple de ce que Claude Lanzmann appelle l'«obscénité de la compréhension»³¹?

Mon deuxième exemple de postmémorial est en fait un contre-exemple. On se souvient du scandale qui a suivi la publication, en 1995, du livre de Benjamin Wilkomirski *Bruchstücke: Aus einer Kindheit 1939-1948*. Cet ouvrage, dont l'auteur assurait qu'il avait un caractère personnel, fut célébré comme un document capital qui nous laissait voir la Shoah à la fois de l'intérieur et dans la perspective d'un enfant. Or nous savons aujourd'hui, après l'enquête menée par Daniel Ganzfried, que Wilkomirski s'appelle en réalité Bruno Dösseker; qu'il n'est pas né à Riga, comme il l'affirme dans le livre, mais à Bienne; et qu'il a été adopté à sa naissance par un couple protestant zurichois³². Ces révélations ont bien sûr causé l'indignation de la critique et de la communauté des survivants de la Shoah, qui se sont estimés trahis. Il semble cependant que *Bruchstücke* ne soit ni un simple « faux », ni une mystification du type de celles que Romain Gary, par exemple,

²⁹ MORRIS, p. 294.

³⁰ MORRIS, p. 296.

³¹ « The Obscenity of Understanding: An Evening with Claude Lanzmann », *Trauma: Explorations in Memory*, éd. C. CARUTH, Baltimore, Johns Hopkins U. P., 1995, pp. 200-220.

³² MORRIS, pp. 298-301.

aimait à commettre. En effet, Dösseker possédait une énorme bibliothèque consacrée à la Shoah; il était de toute évidence devenu un spécialiste du sujet, et il est possible qu'il ait été victime d'une confusion d'identité due à ce que Dominick LaCapra appelle une «traumatisation déplacée ou secondaire»³³. D'autre part, comme le souligne Morris, l'histoire que raconte Dösseker reste la même quelle que soit son authenticité. Ce qui change, c'est « l'histoire de cette histoire » de même que son statut épistémologique -sa prétention à la vérité³⁴.

Ces changements sont bien sûr cruciaux pour la sphère publique, c'est-à-dire pour l'établissement puis le maintien du contrat qui lie le texte à ses lecteurs. Mais il me semble -je simplifie peut-être un phénomène culturel complexe- que le genre du « postmémorial » comprend toujours, ou devrait toujours comprendre, une « histoire de l'histoire ». En effet, pour retourner à la définition de Hirsch, la postmémoire se distingue « de la mémoire proprement dite par l'écart des générations, et de la recherche historique par le caractère personnel des rapports au passé »³⁵. Autrement dit, la singularité de la postmémoire réside dans le fait que les relations qu'elle entretient avec son objet sont médiatisées non par un souvenir, mais par un investissement imaginaire (au sens de « effectué dans l'imagination »). Un postmémorial organisé selon les principes de la postmémoire devrait donc suivre un certain nombre de règles. Il devrait rendre sensible l'écart des générations et les rapports personnels de l'auteur avec son sujet. Le geste initial «ce n'est pas moi, mais ça aurait pu être moi» devrait être inscrit dans le texte sous une forme ou sous une autre³⁶. Dans le domaine épistémologique, l'idée selon laquelle la prétention du texte à la vérité porte non sur des éléments de contenu, mais sur l'« investissement imaginaire » dont parle Hirsch, devrait être rendue explicite. Si la réception de *Bruchstücke* a connu autant d'avatars, c'est parce que Dösseker ne différenciait pas entre mémoire et postmémoire, entre mémorial et

³³ D. LACAPRA, *Writing History, Writing Trauma*, Baltimore, Johns Hopkins U. P., 2001, p. 34.

³⁴ MORRIS, p. 301.

³⁵ HIRSCH 1997, p. 22.

³⁶ HIRSCH ET KACANDES, « Introduction ».

postmémorial; en bref, c'est parce qu'il ne signalait explicitement pas ce que je veux appeler « l'écart de la postmémoire », distinction qui peut-être n'existait pas pour lui.

Or rien ne s'oppose à ce que cet « écart » soit textualisé. Pour ne prendre qu'un seul exemple, l'ouvrage de W. G. Sebald *Austerlitz* comprend toute une série de marques qu'on pourrait appeler « de postmémoire »³⁷. La première réside dans le paratexte, plus précisément dans le fait que le livre, au contraire de *Bruchstücke*, n'est pas désigné comme appartenant à un genre spécifique: ni la couverture ni la prière d'insérer ne disent s'il s'agit d'un ouvrage à caractère personnel ou fictionnel. Cette ambiguïté est encore renforcée par le nom « Austerlitz », qui évoque la fameuse bataille et la gare du même nom, d'ailleurs décrite dans les dernières pages du livre, mais qui rappelle aussi « Auschwitz ». La deuxième marque de postmémoire qu'admet le texte de Sebald concerne la situation d'énonciation. L'histoire est racontée par un narrateur anonyme dont on sait qu'il est allemand, mais aussi qu'il vit en Angleterre et voyage beaucoup, à l'image de Sebald lui-même. Toutefois, l'histoire concerne essentiellement une personne que le narrateur rencontre par hasard et qui se nomme Austerlitz; Austerlitz habite également en Angleterre, mais à un certain moment il comprend qu'il est venu de Prague dans le cadre des transports d'enfants (« Kindertransporte »), et qu'il a été élevé par un pasteur gallois qui ne lui a jamais rien dit de son passé. La plus grande partie du texte est constituée par les récits qu'Austerlitz fait au narrateur, et ces récits eux-mêmes citent fréquemment les personnes avec lesquelles Austerlitz a conversé. Sont ainsi mis en évidence les problèmes de la transmission orale, de même que la question de savoir à qui « appartient » le récit; le lecteur doit souvent se demander « qui parle? », les verbes d'élocution mis bout à bout compliquant la situation narrative («Et je me rappelle, me raconta Vera, dit Austerlitz...»)³⁸. Que ce soit au niveau du paratexte ou du texte lui-même, l'ouvrage de Sebald offre donc une

³⁷ W. G. SEBALD, *Austerlitz*, München, Carl Hanser Verlag, 2001.

³⁸ Traduction française par P. CHARBONNEAU (Arles, Actes Sud, 2002), p. 192.

illustration très précise de l'« écart de la postmémoire ». En effet, ce que le narrateur découvre de la Shoah ne doit rien à une enquête historique ni à une reconstitution autobiographique; le récit qu'il transmet est basé sur les données que lui communique Austerlitz, ce qui revient à dire que ce récit est plusieurs fois filtrés et médiatisés. Quant à la décision même de raconter, elle est fondée sur l'intérêt que le narrateur porte à Austerlitz, de même que sur les relations intellectuelles et émotionnelles qu'il établit avec celui-ci.

Les points de mémoire

Dans la mesure où il met en scène de manière très manifeste les « écarts de la postmémoire », *Austerlitz* constitue une excellente transition au deuxième modèle dont il va s'agir ici: les « points de mémoire » de Marianne Hirsch et de l'historien Leo Spitzer. Dans un essai à paraître dans le recueil *Diaspora and Memory*, Hirsch et Spitzer suggèrent que les objets matériels (dessins, lettres, livres, meubles, habits, etc.) qui ont appartenu à des victimes ou à des survivants de la Shoah et qui nous ont été transmis de quelque façon constituent des documents de première importance; soumis à une analyse attentive, ces documents peuvent nous aider à reconstituer un passé « opaque et unimaginable »³⁹. Hirsch et Spitzer commencent par mentionner les productions d'artistes contemporains tels que Christian Boltanski, Tatana Kellner, Shimon Attie et Mikael Levin -artistes qui ont incorporé dans leurs oeuvres des « objets de mémoire ». Expliquant ensuite comment des chercheurs peuvent utiliser les mêmes objets à des fins de reconstruction historique, Hirsch et Spitzer définissent les « points de mémoire » comme des « points d'intersection entre le passé et le présent, la mémoire et la postmémoire, le souvenir personnel et le souvenir culturel ». Ils trouvent le terme de « point » utile dans la mesure où celui-ci connote à la fois l'espace et le temps, c'est-à-

³⁹ « Points of Memory: Gendered Readings », *Diaspora and Memory*, éd. M.-A. BARONIAN, S. BESSER, Y. JANSSEN, Amsterdam, Rodopi, 2004.

dire des catégories «essentielles au fonctionnement de la mémoire personnelle et culturelle». Le mot »point« désigne aussi un objet d'une extrême petitesse, ce qui souligne «l'aspect fragmentaire des vestiges du passé qui nous sont parvenus». Etudier une série des « points », selon Hirsch et Spitzer, permet donc de rendre compte de «l'enchâssement des différentes temporalités et des cadres interprétatifs, tout en évitant les lectures linéaires et en dissipant toute illusion d'authenticité».

Le concept de « point » n'est bien sûr pas inconnu dans la recherche de langue française. Hirsch et Spitzer l'empruntent en fait aux travaux de Roland Barthes sur la photographie, plus précisément au chapitre 10 de *La Chambre claire*, où Barthes distingue entre le *studium* (son intérêt pour une photographie et son application à l'étudier) et le *punctum*: «piqûre, petit trou, petite tache, petite coupure...ce hasard qui [dans cette photo] *me point* (mais aussi me meurtrit, me poigne)»⁴⁰. Hirsch et Spitzer comparent la démarche intersubjective de Barthes et son attention pour les détails (les *puncta*) aux pratiques de lecture féministes, et ils font valoir que le « regard insistant» que Barthes porte sur les photographies devrait aussi être le regard que nous portons sur les archives de la Shoah pour y étudier la question du genre. A l'étude de Barthes sur la photographie, Hirsch et Spitzer empruntent aussi l'idée qu'il y a «un autre *punctum* que le détail»: un *punctum* «qui n'est plus de forme mais d'intensité», et qui introduit dans l'image une dimension temporelle⁴¹. (L'exemple que donne Barthes est celui d'un condamné à mort, dont la photo nous dit en même temps «cela sera et cela a été»⁴²). Appliquant l'idée de *punctum* temporel aux objets qu'ils examinent, Hirsch et Spitzer remarquent que «la mort ne nous préoccupe pas tous de la même manière», et que dans le contexte de la Shoah «les victimes désignées s'attendaient à mourir dans un proche futur». Les objets fabriqués, conservés ou obtenus dans ces circonstances acquièrent ainsi une signification supplémentaire. Nous pouvons certes y lire l'attente de la mort,

⁴⁰ R. BARTHES, *La Chambre claire: Note sur la photographie*, Paris, Cahiers du Cinéma, Gallimard, Seuil, 1980, p. 49.

⁴¹ BARTHES, p. 148.

⁴² BARTHES, p. 150.

mais aussi les considérer comme «des actes d'espoir et de résistance à cette idée». Quand nous abordons aujourd'hui ces objets, nous devons donc nous efforcer de «juxtaper deux temporalités incommensurables et de laisser voir l'atroce disjonction entre les deux».

Pour illustrer le concept de »point de mémoire« , Hirsch et Spitzer analysent deux « livres » produits par des victimes juives de la Shoah. Je ne m'attacherai qu'au premier. Il s'agit d'un livre de cuisine, plus exactement d'un recueil de recettes que Mina Pächter et d'autres femmes du ghetto de Theresienstadt avaient reconstruites de mémoire, rédigées sur de petits morceaux de papier et échangées entre elles. Pächter avait confié ces recettes à un ami, Arthur Buxbaum, lui demandant de les envoyer s'il le pouvait à sa fille en Palestine. Pächter était morte à Theresienstadt, mais Buxbaum avait survécu et les recettes, 25 ans plus tard et après avoir passé par plusieurs intermédiaires, avaient atteint la fille de Pächter, Anny Stern, qui avait entre temps émigré aux Etats-Unis. Cette histoire remarquable a été finalement racontée en 1996, dans l'introduction au livre *Memory's Kitchen: A Legacy from the Women of Terezin*, publié sous la direction de Cara De Silva⁴³. Hirsch et Spitzer remarquent que ces recettes sont en fait inutilisables: elles ne mentionnent ni tous les ingrédients à employer ni toutes les étapes à suivre dans la préparation des plats, et certains des aliments dont elles prescrivent l'adoption étaient des produits de remplacements pour des denrées telles que les oeufs et le sucre. En revanche, les mêmes recettes peuvent fonctionner comme des « points de mémoire » quand on les exploite pour imaginer la «volonté de survivre et le désir de participer à une activité communautaire» qui les ont produites. On se rend compte de la difficulté qu'il y a dû avoir à trouver les morceaux de papier et les instruments nécessaires à écrire, puis des ressources qu'il a fallu déployer pour se remémorer les recettes et les dissimuler. Pour Hirsch et Spitzer, le recueil de recettes témoigne ainsi des «pouvoirs de la mémoire et de la volonté de continuité en face de la brutalité et de la déshumanisation». Mais il témoigne également -et

⁴³ Trad. B. STEINER BROWN, Northvale, NJ, Jason Arons, 1996.

l'on rejoint ici la question du genre- de la « conscience qu'avaient les femmes de la valeur de ce qu'elles avaient à offrir en tant que femmes, à savoir la connaissance de la manière dont préparer la nourriture ». Hirsch et Spitzer ajoutent que les recettes, à travers les « fantasmes culinaires extraordinairement détaillés » qu'elles présentent, nous permettent, paradoxalement, d'imaginer les privations alimentaires dont étaient victimes les habitants du ghetto. Ils relèvent également que dans le contexte de Theresienstadt, où l'art n'était autorisé que s'il servait les buts de la propagande nazie, rédiger un objet clandestin tel un livre de recettes constituait un « geste de refus » et un « acte de résistance à l'autorité nazie ».

Aux documents analysés par Hirsch et Spitzer, j'aimerais ajouter un autre exemple de « point de mémoire ». Il m'a été fourni par un article du *New York Times* du 25 mars 2004, qui rapportait l'histoire d'un objet au format à vrai dire un peu plus considérable que le livre de recettes de Theresienstadt: un piano à queue de marque Blüthner, acquis à Berlin en 1930 par une femme du nom d'Helga Bassel, transporté par elle en Afrique du sud en 1936, utilisé par sa fille, la pianiste Tessa Uys, et ramené à Berlin pour être exposé au Musée juif⁴⁴. A mon sens, ce piano constitue un fascinant « point de mémoire ». Née en 1948, Tessa Uys avait été élevée dans la tradition calviniste de l'Eglise réformée hollandaise. Sa mère s'était suicidée en 1969 et son père était mort en 1990. Tessa connaissait l'origine du piano, mais ce n'est pas avant 2003 qu'elle s'était sentie obligée d'entreprendre des recherches afin de « faire face à ce qu'elle avait toujours soupçonné »⁴⁵: à savoir que sa mère était d'origine juive, qu'elle s'était convertie au catholicisme en 1933 mais que son fiancé chrétien l'avait quittée sous la pression des nazis, et finalement qu'elle avait été expulsée du Reich Musik Kammer et avait dû interrompre sa carrière de pianiste en 1935, après avoir été déclarée « juive à 100% ('voll Jude') ». Elle et son frère Gerhard s'étaient enfuis en Afrique du sud en 1936, quand ils avaient appris d'un ami de l'ancien fiancé que des mesures de plus

⁴⁴ A. COWELL, « Piano Returns to Berlin, Releasing Family Secret », *New York Times*, 25 mars 2004, pp. B1 et B6.

⁴⁵ COWELL, B1.

en plus drastiques allaient être prises à l'égard des juifs⁴⁶. A ce jour, nous ignorons les raisons exactes pour lesquelles Bassel a choisi d'emporter son piano, décision qui impliquait sans doute des frais élevés et des formalités administratives considérables. S'il n'est pas illégitime de voir dans ce geste un acte de résistance, comparable à l'acte de recueillir des recettes à Theresienstadt, c'est parce que nous savons maintenant de quelles persécutions les juifs ont été victimes dans le Berlin des années 30. Ce que nous savons aussi, parce que l'article du *New York Times* nous l'apprend, c'est pourquoi Tessa Uys a décidé de ramener le piano à Berlin. « Cette décision », explique-t-elle, « m'a d'abord paru choquante, dans la mesure où le piano avait constitué un élément central de ma vie. Mais la même décision m'a ensuite semblé naturelle: venu de Berlin, le piano y retournait et commençait une nouvelle vie; ainsi, l'affaire était close »⁴⁷. Peut-être une biographie de Bassel nous donnera-t-elle plus de détails sur cette artiste, les relations qu'elle entretenait avec son piano et les circonstances exactes dans lesquelles le Blüthner avait été transporté en Afrique du Sud. Mais pour l'heure, ce que nous connaissons de l'histoire du piano suffit à faire de cet instrument un exemple privilégié de « point de mémoire », et plus généralement du travail de la postmémoire chez les membres de la deuxième génération.

Le témoignage transhistorique et transculturel

Pour terminer cette présentation de quelques modèles américains de mémoire, j'aimerais revenir brièvement à un concept que j'ai développé dans une étude précédente: celui de « témoignage transhistorique et transculturel »⁴⁸. Après avoir défini ce que j'entends par ce type de témoignage, j'en donnerai deux exemples: un exemple littéraire, le roman posthume de Gertrud Kolmar *La*

⁴⁶ COWELL, B6.

⁴⁷ COWELL, B6.

⁴⁸ Sur ce sujet, voir I. KACANDES, *Talk Fiction: Literature and the Talk Explosion*, Lincoln, U. of Nebraska P., 2001, chapitre 3, pp. 89-140.

*Mère juive*⁴⁹; et un exemple cinématographique, le documentaire de Marcel Ophuls *Hôtel Terminus: Klaus Barbie, sa vie et son temps*⁵⁰. L'examen de ces deux oeuvres me permettra de préciser de quelle manière on se remémore la Shoah aujourd'hui et aussi de quelle manière il conviendrait peut-être de s'en remémorer.

Dans *Talk Fiction*, je décris un schéma de lecture de certains textes littéraires qui d'une part parlent d'un traumatisme (ils racontent un acte de violence et ses effets), et d'autre part textualisent certains symptômes de ce traumatisme (par exemple en éludant certains faits). L'idée de ce schéma m'a été donnée par l'ouvrage de la critique littéraire Shoshana Felman et du psychiatre Dori Laub *Testimony: Crises of Witnessing in Literature, Psychoanalysis, and History*, ouvrage où les auteurs affirment que la littérature peut parfois témoigner d'événements historiques d'une manière dont le discours historique lui-même est incapable⁵¹. Cette hypothèse me semble particulièrement fertile pour l'étude de la littérature de la République de Weimar, étant donné que cette littérature offre de nombreux signes de traumatisme (signes qui d'une part renvoient à l'héritage de la Première Guerre mondiale et d'autre part annoncent la marginalisation, puis la persécution et la destruction de certains groupes minoritaires durant la période nazie).

Le schéma que je propose dans *Talk Fiction* tient compte des connaissances médicales dans le domaine des traumatismes. Les spécialistes avouent ne pas savoir exactement ce qui se passe dans le cerveau lorsque des troubles traumatiques apparaissent. En revanche, ils assurent pouvoir identifier les symptômes du mal: amnésie, cauchemars, dysphonie, état de manque, etc. Et ils assurent qu'un des symptômes les plus manifestes réside dans l'incapacité du malade à faire de l'expérience traumatisante un récit complet et cohérent. Le traitement consiste alors à aider le malade à organiser cette expérience sous la forme d'une narration continue.

⁴⁹ G. KOLMAR, *Eine jüdische Mutter*, Frankfurt/M, Ullstein, 1981. Trad. française par C.-N. Grimbart, Paris, Farrago, 2003.

⁵⁰ *Hotel Terminus: The Life and Times of Klaus Barbie*. Réalisation Marcel Ophuls, prod. Samuel Goldwyn, 1988.

⁵¹ New York, Routledge, 1992, p. xviii.

Mais parce que la plupart des victimes d'un traumatisme ont la phobie du choc qu'elles ont vécu, elles ont besoin, pour retourner à ce choc et en faire le récit, de la présence d'une personne qui sait écouter avec attention et sympathie⁵². En d'autres termes, l'histoire à retrouver doit être « co-racontée », illustrant la thèse de certains socio-linguistes selon laquelle tout énoncé verbal est « co-construit » par un destinataire et un destinataire. Pour désigner ce schéma, je propose le terme de « circuit », que j'emprunte à la théorie de la communication; et j'appelle la victime-témoin « énonciateur », l'histoire qu'elle raconte « récit », et le psychologue ou le co-témoin qui l'assiste « adjuvant »⁵³. Le travail de mémoire à effectuer entre l'énonciateur et l'adjuvant consiste à identifier les endroits où le circuit s'interrompt, c'est-à-dire où l'énonciateur ne parvient pas à reconstituer son expérience d'une manière qui contribuerait à la guérison du traumatisme.

Six types de circuit me semblent être à l'œuvre dans les textes littéraires. Chacun d'entre eux est caractérisé par un certain mode de témoignage, dont je proposerai les définitions sommaires suivantes:

1. Le témoignage intrapsychique: un personnage se témoigne à lui-même de son expérience traumatique;
2. Le témoignage interpersonnel: deux personnages co-témoignent de l'expérience traumatique vécue par l'un d'entre eux;
3. Le témoignage de substitution: deux personnages témoignent de l'expérience traumatique vécue par un personnage tiers;
4. Le témoignage textuel: le narrateur et le narrataire co-témoignent du traumatisme que le texte met en scène;
5. Le témoignage littéraire et historique: le texte et son lecteur co-témoignent de ce traumatisme;

⁵² KACANDES, pp. 90-94.

⁵³ KACANDES, p. 95. Les termes anglais sont « enunciator », « story » et « enabler ». J'emprunte le terme français « adjuvant » de la sémiotique de Greimas (voir *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, O. Ducrot et T. Todorov, Paris, Seuil, 1972, p. 291).

6. Le témoignage transhistorique et transculturel: le texte et son lecteur (mais à une autre époque ou dans un autre lieu) témoignent à leur tour du même traumatisme textuel⁵⁴.

Le roman de Gertrud Kolmar *La Mère juive* offre plusieurs exemples du fonctionnement (mais aussi du dysfonctionnement) de ces circuits. De son vrai nom Gertrud Chodziesner, Gertrud Kolmar appartenait à la bourgeoisie juive de Berlin. Rédigé entre 1930 et 1931, *La Mère juive* raconte l'histoire du viol d'une jeune fille demi-juive âgée de cinq ans, des tentatives que fait sa mère juive pour venger ce crime, et finalement du suicide de la mère. Kolmar ne semble pas avoir montré ce texte à quiconque, excepté à sa soeur; elle ne semble pas non plus avoir tenté de le publier. Kolmar elle-même est morte à Auschwitz en 1943, et ce n'est qu'en 1965 que sa soeur, Hilda Wenzel, a fait publier le livre sous le titre *Une Mère*. Le roman a été republié en Allemagne en 1978 sous le titre *Une Mère juive*; il est sorti l'année dernière en traduction française sous son titre original *La Mère juive*. Kolmar figure maintenant dans les histoires de la littérature allemande, et son oeuvre a fait l'objet de plusieurs études de la part des spécialistes⁵⁵.

Le texte de *La Mère juive* est significatif pour mon propos dans la mesure où il présente un certain nombre d'échecs du témoignage, plus précisément d'échecs des circuits 1 à 5: l'enfant ne peut pas se témoigner à elle-même ou témoigner à autrui de son expérience (circuits 1 et 2); la mère ne peut pas témoigner pour sa fille (circuit 3); le narrateur n'a accès qu'à des informations limitées, ce qui le conduit à pratiquer l'ellipse, l'anachronisme et la restriction de point de vue (donc à inscrire dans le texte certains symptômes traumatiques: circuit 4); et finalement, puisqu'il n'a pas été publié, le livre n'a pas eu à l'époque de lecteur-témoin qui en ait proposé une interprétation (circuit 5). Mon rôle de témoin transhistorique et transculturel consiste ici à examiner le dysfonctionnement des

⁵⁴ KACANDES, p. 97.

⁵⁵ Ma propre analyse du roman se trouve aux pages 119-140. Voir aussi B. C. FRANTZ, *Gertrud Kolmar's Prose*, New York, P. Lang, 1997; et M. SHAFI, *Gertrud Kolmar: Eine Einführung in das Werk*, München, Iudicium Verlag, 1995.

circuits 1 à 4, puis à poser un certain nombre de questions à propos du circuit 5: Pourquoi Kolmar, qui avait jusqu'alors écrit de la poésie, s'est-elle tournée vers le roman? Pourquoi a-t-elle choisi ce sujet? Pourquoi n'a-t-elle pas cherché à publier son texte? Et pourquoi Wenzel a-t-elle modifié le titre? A mon sens, la décision de prendre comme sujet le viol d'une jeune fille demi juive, de même que la décision de ne pas publier le livre, répondent à la conscience qu'avait Kolmar des difficultés de la République de Weimar et de sa propre situation dans un contexte de violences sans cesse croissantes. Ainsi, Kolmar avait besoin de raconter ce qu'elle avait vécu et vu, mais elle avait des doutes sur la manière dont son livre allait être reçu; et Wenzel craignait probablement des réactions antisémites, toujours possibles en Allemagne même après la guerre. Des preuves internes et externes me semblent confirmer cette lecture. Dans le texte, certains personnages font des remarques ou accomplissent des actes à caractère antisémite, et surtout ils refusent de témoigner de la violence perpétrée contre la fille et contre sa mère. Ces actes et ces attitudes correspondent aussi à ce que nous savons du contexte: les dernières années de la République de Weimar ont été marquées par de graves troubles sociaux et politiques, de même que par la marginalisation croissante de certains groupes minoritaires. Je n'ignore pas que ces explications sont en fait des hypothèses, qui constituent de nouveaux exemples de l'« écart de la postmémoire » dont j'ai parlé précédemment. Il me semble néanmoins que cette analyse transhistorique et transculturelle permet de mieux saisir la nature des témoignages qui sont portés dans *La Mère juive*, que ce soient les témoignages manqués des personnages ou le témoignage que constitue en elle-même la rédaction du livre. Bien sûr, cette analyse ne sera d'aucun secours aux victimes (par victimes, j'entends ici Kolmar et les juifs de la République de Weimar). Mais elle permettra peut-être de définir avec plus de netteté un aspect central du système de valeurs que nous avons élaboré à la suite de la Shoah et qui est maintenant le nôtre: à savoir l'idée que nous devons témoigner des actes

criminels auxquels nous pourrions avoir assisté et que tout refus d'accomplir cette tâche nous rend complices des dits actes⁵⁶.

Le film de Marcel Ophuls *Hôtel Terminus* thématise la problématique du témoignage plus explicitement que ne le fait le roman de Kolmar. Très riche, il porte sur plusieurs sujets: la vie et les crimes de Klaus Barbie, bien évidemment, mais aussi les actions des individus qui ont permis à Barbie d'opérer dans la France de Vichy, de travailler secrètement pour le gouvernement américain, puis de s'enfuir en Amérique du sud et de continuer là-bas ses activités délictueuses, notamment dans les domaines politique et financier. Deux aspects d'*Hôtel Terminus* intéressent plus directement mon propos: premièrement l'activité d'Ophuls en tant qu'intervieweur, qui constitue un témoignage transhistorique et transculturel analogue au témoignage que je viens moi-même de porter sur l'Allemagne de Weimar et l'Europe d'après 1945; et deuxièmement le fait qu'Ophuls non seulement témoigne des actions commises par Barbie durant et après la guerre, mais cherche aussi à nous convaincre des mérites de l'acte « porter témoignage ».

La séquence finale du film est à cet égard très caractéristique. Ophuls, on s'en souvient, interroge une rescapée juive, Simone Lagrange, dans la cour de la maison où elle a été arrêtée en 1943 par la police allemande. Parallèlement il interroge une voisine qui s'est montrée à sa fenêtre, Madame Serres, dont on apprend qu'elle habitait déjà l'immeuble pendant la guerre. Madame Serres affirme se rappeler des arrestations opérées par les Allemands, mais ne pas reconnaître Simone Lagrange (qui s'appelait alors Kaddouche); après s'être coupée plusieurs fois dans son récit (sa mauvaise foi est évidente), elle finit par fermer la fenêtre. Simone Lagrange a des souvenirs plus précis; elle raconte comment une autre voisine, Madame Bontout, avait tenté de la sauver en l'entraînant dans son appartement, alors que Madame Serres était restée « calfeutrée » (l'expression est de Simone Lagrange) chez elle pendant que les Allemands fouillaient la maison et en extrayaient les membres de la

⁵⁶ KACANDES, p. 138. Sur l'idée de valeur de témoignage, voir aussi M. MINOW, « Surviving Victim Talk », *UCLA Law Review*, 1993, pp. 1411-1445; et J. LEWIS HERMAN, *Trauma and Recovery*, New York, Basic, 1992.

famille Kaddouche. Durant toute cette séquence nous voyons Ophuls dans son rôle d'adjuvant, de co-témoin aidant à reconstruire un épisode douloureux; Madame Lagrange peut raconter son histoire parce qu'elle bénéficie de l'assistance de quelqu'un qui l'écoute avec intérêt et sympathie, et qui peut aussi mettre à jour la complicité de ceux qui ont assisté aux événements sans tenter d'intervenir. Le témoignage permet ainsi d'établir la vérité, ou du moins une vérité: Madame Serres est la « mauvaise » voisine, Madame Bontout (au nom prédestiné) la « bonne », c'est-à-dire celle qui a tenté avec courage d'infléchir la marche des événements. Mais il me semble qu'en terminant par cette anecdote un film consacré à des actions criminelles et aux complicités qui les ont rendu possible, Ophuls fait aussi oeuvre éthique et pédagogique: l'histoire de la tentative effectuée par Madame Bontout pour sauver la jeune Simone Kaddouche constitue un modèle, en l'occurrence de ce que nous pourrions faire, et même de ce que nous devrions faire, si des événements semblables devaient se reproduire.

L'action comme pari

On a souvent répété « jamais plus » à propos de la Shoah. Mais comme le demandait récemment l'essayiste Nicholas Kristof dans le *New York Times*, que voulons-nous dire exactement par « jamais plus »? Simplement qu'un «dictateur nommé Hitler ne construira 'jamais plus' de camps d'extermination en Allemagne ou en Europe?»⁵⁷ Je ne le pense pas, ou en tout cas je ne pense pas que ce soit la leçon qu'Ophuls entend tirer des événements qu'il rapporte. En concluant son enquête par l'anecdote du sauvetage manqué de Madame Lagrange et en dédiant son film à Madame Bontout, Ophuls place toute son enquête dans une nouvelle perspective. Oui, semble-t-il nous dire, de nombreux crimes ont été commis et de nombreux individus en ont été complices. Mais on pouvait faire d'autres choix et c'est précisément un de ces autres choix que

⁵⁷ N. D. KRISTOF, « Will We Say "Never Again" Yet Again? », *New York Times*, 27 mars 2004, p. A29.

Madame Bontout a effectué. A l'exemple de Madame Bontout, nous pouvons donc élaborer des stratégies qui nous permettent d'agir lorsque nous voyons commettre des actes d'injustice. Certes, nos tentatives d'action peuvent faire de nous des victimes, et elles peuvent échouer (comme ç'a été le cas pour Madame Bontout). Mais elles peuvent aussi donner de l'espoir aux persécutés, empêcher que de nouveaux crimes soient commis, et (comme c'est aussi le cas pour l'intervention de Madame Bontout) porter témoignage. En un mot, pour Ophuls, le travail de mémoire implique une sorte de pari sur la possibilité d'intervenir dans un monde de violence et d'injustice; c'est, entre autres, ce pari qu'*Hôtel Terminus* met en scène, et je crois qu'il nous demande d'effectuer.

La démocratie, le syndicalisme et la gouvernance de l'Union européenne: la mémoire du conflit démocratique en péril?

Corinne Gobin

Introduction générale

Si l'Europe ne se réduit pas encore à l'Union européenne, du moins le renforcement de l'intégration en cours au sein de l'UE à travers la mise en œuvre de l'Union économique et monétaire (UEM) et la poursuite de l'élargissement, a de tels effets que, progressivement, l'imaginaire dont ce système est porteur sur le plan politique tend à se diffuser au-delà des frontières physiques de l'Union. L'Union européenne, en construisant un vaste marché unifié et en imposant une monnaie commune, est devenue une puissance économique incontournable dont on cherche à s'attirer les faveurs. Dès lors, les multiples organisations de représentation d'intérêts commerciaux, financiers, industriels, régionaux, universitaires, sociétaux qui entrent en contact avec les institutions de l'UE adoptent largement le vocabulaire utilisé dans les textes de l'Union comme preuve de leur «expertise» à comprendre adéquatement ce système et en attendent une reconnaissance comme interlocuteur compétent et donc privilégié. Peu à peu, ce vocabulaire tend à se banaliser dans chaque espace national où il est importé par ces multiples vecteurs de diffusion et se banalisent avec lui les représentations sociétales qu'ils véhiculent. Nous présenterons dans cet article les éléments majeurs qui semblent constituer un nouvel imaginaire politique en formation –celui de la gouvernance européenne– et nous

examinerons les liens particuliers qui se sont tissés entre l'euro-syndicalisme et le système politique de l'UE avec l'objectif de nous interroger sur le contenu de ce nouveau régime politique et son incidence sur l'idéal démocratique. Par euro-syndicalisme, nous entendons les formes institutionnelles qu'ont adoptées collectivement les forces syndicales des pays européens pour être représentées auprès des institutions politiques constituées à un échelon européen. L'intégration des forces syndicales en Europe a en effet accompagné le processus d'intégration politique et l'a même devancé.

Le mouvement syndical en Europe, face à la dynamique de la construction européenne et le premier élargissement communautaire, avait été amené à faire un choix historique, au cours des années 1973-1974, en optant pour un double mouvement d'intégration syndicale à l'échelon européen. L'intégration syndicale, concrétisée par la création de la Confédération européenne des syndicats (CES), s'était en effet réalisée sur le plan idéologique d'une part à travers la réunion des trois grands courants historiques du syndicalisme (socialiste, chrétien et communiste⁵⁸) et d'autre part en ouvrant l'adhésion syndicale à une zone géographique d'emblée plus vaste que celle de la Communauté européenne, plus proche de celle couverte par l'adhésion des Etats au Conseil de l'Europe⁵⁹. Aujourd'hui, la CES⁶⁰ réunit 73

⁵⁸ Le courant syndical dominant dans l'Europe des six, le courant socialiste, n'a pas fait entrer les deux autres courants au sein de la CES de la même façon: le courant chrétien fusionna avec la CES d'un bloc en 1974 lors du Congrès extraordinaire de Copenhague, le courant communiste fut intégré très progressivement à partir de 1974. Tous les syndicats qui furent liés au mouvement syndical communiste ont finalement rejoint les rangs de la CES (le dernier fut la CGT française en 1999) mais avec le nouvel élargissement de 2004, la question se pose de savoir si le mouvement s'ouvrira à tous les syndicats liés aux anciens régimes communistes de l'Est et non seulement aux ex-contestataires (comme Solidarnosc) ou aux nouvelles organisations (dont la plupart sont membres depuis 1995).

⁵⁹ Ainsi, en 1975, dans l'Europe des 9, la CES comprend trente organisations syndicales provenant de 17 pays européens (Autriche,

confédérations syndicales nationales provenant de 35 pays européens distincts. Lorsque cette organisation convoque ses membres en Congrès tous les quatre ans, elle travaille à produire une parole syndicale unifiée par l'adoption de résolutions communes qui peut être vue comme l'amorce de la formation d'une culture syndicale européenne commune.

Du marché unique à la gouvernance européenne: quel régime politique en formation?

La poursuite de l'achèvement du marché intérieur à travers la réalisation de l'UEM a signifié un tel saut dans le processus d'intégration européenne, le système décisionnel européen devenant le pôle-maître dans la définition du programme socio-économique général des Etats, qu'il nous semble pertinent, à l'instar de ce qu'en dit l'UE elle-même⁶¹, de qualifier cette situation de «changement de

Belgique, Danemark, France, Espagne, Italie, Irlande, Islande, Finlande, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Suisse, Suède).

⁶⁰ La structuration du syndicalisme dans sa dimension européenne ne s'épuise pas dans la seule CES, qui représente la structure interprofessionnelle mais la CES cherche dans la mesure de ses moyens à en chapeauter l'ensemble constitué aussi par une dimension sectorielle (les fédérations syndicales européennes, au nombre de 11), une dimension transrégionale dans les zones frontalières (les Comités syndicaux interrégionaux, qui sont une quarantaine), une présence dans les grandes entreprises comportant plusieurs établissements en Europe (via les comités d'entreprise européens), une représentation catégorielle particulière (avec la FERPA, la Fédération européenne des retraités et des personnes âgées), sans oublier des coopérations interprofessionnelles ou sectorielles plus spécifiques qui réunissent les syndicats de quelques pays européens (par exemple, le groupe de Doorn). Nous n'aborderons dans le cadre de cet article que le sommet de cet édifice, c'est-à-dire la CES.

⁶¹ «L'Union économique et monétaire s'est accompagnée d'un *changement de régime majeur* qui ne peut réussir que si tous les principaux acteurs en matière de politique économique assument des

régime». Un changement de régime qui porte à la fois sur le fond et sur la forme, c'est-à-dire sur la nature du système politique constitué et ses formes et procédures institutionnelles.

Ce nouveau système imbrique de façon si étroite les appareils d'Etat (administrations nationales et régionales, rythme de travail des exécutifs nationaux, agendas parlementaires, contrôle juridictionnel des lois nationales à la conformité des normes européennes...) dans le fonctionnement du système politique européen qu'il est devenu aujourd'hui inopérant d'aborder l'UE comme un dispositif d'institutions supranationales fonctionnant à un autre échelon et à côté des Etats. Pour mobiliser la métaphore de la fusion développée par Wessel⁶², les Etats membres et les institutions de l'UE font système: ils forment ensemble le système politique européen. Sur le plan des procédures institutionnelles, l'illustration la plus claire de cette imbrication peut être vue dans la dynamique des multiples dispositifs de surveillance multilatérale dans le domaine économique (grandes orientations annuelles de politiques économiques –GOPE–, rapports annuels sur la stabilité) et social (la stratégie européenne pour l'emploi et les diverses méthodes ouvertes de coordination ou MOC).

Cette transformation est l'aboutissement d'un travail de réforme de plus de quinze ans qui a été entamé dès 1986, avec la mise en œuvre du marché intérieur, et qui a concouru, bien au-delà de cette symbiose institutionnelle, à produire progressivement un nouvel imaginaire du pouvoir politique et de ce qu'est une société. Ces nouvelles représentations socio-politiques se sont exprimées dans le projet de la gouvernance européenne⁶³.

responsabilités nouvelles.» (GOPE, 2001).

⁶² Cf. W. WESSELS, « An Ever Closer Fusion? A Dynamic Macropolitical View on Integration Processes », *Journal of Common Market Studies*, vol. 35, n°2, June 1997, pp. 267-299.

⁶³ Dans son Livre blanc sur la gouvernance européenne de juillet 2001, la Commission européenne avait présenté une première formalisation théorique de ce nouveau régime (Cf. Commission européenne, COM (2001) 428, 25.7.2001), rationalisation d'ébauches successives dont on trouve trace dans les grands textes institutionnels antérieurs depuis le début des années nonante (voir notamment, Comité économique et social,

Le modèle de la gouvernance européenne mobilise avant tout la métaphore du réseau: la complexité accrue du fonctionnement sociétal nécessiterait une dispersion de la fonction de pouvoir au sein d'une chaîne d'acteurs étroitement imbriqués et mêlant niveaux européen, national, régional, local ainsi qu'une multitude d'acteurs privés de plus en plus diversifiés (identifiés comme la société civile) et couplés aux acteurs publics traditionnels en des associations *ad hoc* à géométrie variable suivant les politiques à définir et ensuite à gérer en commun. Ce réseau est décrit comme relevant d'un pluralisme communautaire: la multiplication des acteurs participant à ce réseau fonderait la légitimité de ce type de pouvoir et garantirait son caractère démocratique; quant à l'aspect communautaire, il se traduirait par le partage au sein du réseau de valeurs communes portées par la construction européenne, cette identification de tous au projet européen permettant l'intercompréhension au sein du réseau et dès lors son bon fonctionnement. Trois mots-clés forment le cœur de cette nouvelle représentation du pouvoir: le consensus, le partenariat et la participation. Réunis autour de valeurs communes (le libre marché, la croissance et l'emploi, la compétitivité des entreprises, la cohésion sociale, ...), les acteurs de la gouvernance sont identifiés à des partenaires qui, chacun à leurs niveaux, participent au fonctionnement du système et travaillent à améliorer leur capacité à s'entendre, à produire une perception consensuelle du monde. C'est pourquoi la notion de «dialogue» a autant d'importance dans ce système: c'est en échangeant les points de vue et en multipliant les rencontres que les malentendus se dissiperaient et que se dégageraient des orientations communes.

Mais ce modèle politique participe de fait à supprimer l'ancienne indépendance (relative) des trois pouvoirs classiques (exécutif, législatif, judiciaire) et à dévaluer toute possibilité de contre-

La société civile organisée au niveau européen, Actes de la première Convention, Bruxelles, 15-16 octobre 1999) et dont on peut trouver la consolidation dans les grands textes récents (comme le projet de traité constitutionnel présenté par la Convention au Conseil européen l'été 2003).

pouvoir (car on ne peut être à la fois ‘contrôle’ et ‘partie’ du réseau) et d'autre part, au nom du consensus induit par le partenariat, favorise, dans le domaine social spécifiquement, le remplacement de textes législatifs contraignants par des normes juridiquement non contraignantes au statut flou (engagement politique et/ou moral peu sanctionné), dites ‘*soft law*’.

Quand la légitimation de l'action politique, et sa responsabilité, repose de moins en moins sur la capacité d'un contrôle et d'une sanction démocratique exercée par les représentants du peuple et des travailleurs parce que le parlement et les syndicats sont « noyés » parmi les experts de la société civile⁶⁴. Il faut que cette légitimité se fonde autrement. C'est là qu'intervient dès lors le formalisme juridique communautaire, comme producteur d'une nouvelle légitimité *sui generis* trouvant sa source dans le Traité. Mais ce qui en découle, c'est que l'action politique n'est plus libre et créatrice (ce qu'elle peut se permettre quand elle est par ailleurs, dans le cadre constitutionnel, responsable à travers les systèmes de contrôle et de sanction démocratiques), car elle doit se plier à un texte (le Traité) et une jurisprudence, qui encadrent et orientent très strictement le sens et le contenu de son action.

L'obsession juriste de l'UE, où le ‘droit’ est présenté comme la source, l'origine et la limitation de l'action politique, aboutit à une confusion: laisser penser que l'Etat de droit (reposant sur des règles juridiques détaillées) est en soi, indépendamment de son contenu, synonyme de démocratie.

Il est aisé de percevoir que ce modèle de la gouvernance vient bouleverser de fond en comble les conceptions du pouvoir politique

⁶⁴ Le rôle attribué à cette nébuleuse qu'est la ‘société civile’ n'arrête pas de croître depuis sa reconnaissance dans le Traité de Nice en décembre 2000 et elle est désormais associée à la gestion de matières qui relevaient auparavant des relations sociales entre patronat et syndicats comme les relations de travail (Extrait des Lignes directrices pour l'emploi de 2001: «...encourageront les autorités locales et régionales à définir des stratégies pour l'emploi en vue d'exploiter pleinement les possibilités que peut offrir la création d'emplois à l'échelon local et favoriseront, à cette fin, les partenariats avec tous les acteurs concernés, y compris les représentants de la société civile»).

qui avaient permis, sous l'action des luttes et des conflits socio-politiques portant sur plus de deux cents ans, d'améliorer peu à peu, en Europe occidentale, la nature démocratique des pouvoirs politiques nationaux.

Ce fut le modèle du pouvoir politique de 1945 à 1975, modèle que nous qualifions d'Etat social de services publics, qui avait en effet permis, quoique encore imparfaitement, de réaliser le mieux l'idéal démocratique, tant sur le plan de la qualité de la représentation du peuple que de la redistribution des richesses produites collectivement. Ce modèle était centré autour de la nécessité de reconnaître l'existence des grands conflits et clivages qui traversent la société à travers une institutionnalisation de ceux-ci. Cette représentation conflictuelle du peuple trouvait sa synthèse à travers une double dimension: l'organisation de la représentation parlementaire (les partis politiques dont étaient issus les parlementaires exprimant la réalité des grands clivages politiques); l'organisation de la représentation socio-professionnelle (la reconnaissance et l'association à des mécanismes institutionnels des deux grands interlocuteurs sociaux, l'acteur patronal et l'acteur syndical, exprimant la réalité du conflit qui traverse la sphère productive). La définition du citoyen était ainsi double: un être politique et un producteur de richesse; en quelque sorte, un citoyen-travailleur. Cet imaginaire assumait la réalité de la confrontation d'une pluralité de projets de société distincts voire antagonistes. Cette dynamique de la reconnaissance du conflit invitait nécessairement à la négociation entre les parties en conflit et à la recherche de compromis.

Ce système politique peut être perçu en quelque sorte comme un «fossile vivant», les institutions conservant la mémoire, comme autant de couches sédimentaires, des compromis successifs qui lui avaient donné forme. Le garant de cette mémoire, qui permettait le maintien de l'équilibre des forces était l'Etat social. Cette forme étatique était le résultat d'un long travail de délimitation, entamé à la fin du 19^{ème} siècle, entre ce qui relève des intérêts privés et de l'intérêt collectif des populations afin de faire primer ce dernier sur ces premiers. La sociologie naissante avait en effet permis de faire percevoir qu'une société ne peut jamais être réduite à une somme

d'actes individuels, qu'il existe des rapports sociaux -dont les rapports productifs- qui nécessitent une organisation collective, et des droits sociaux collectifs, que seul un pouvoir politique qui s'oblige à un travail de distanciation face aux multiples intérêts privés (commerçants, industriels, financiers, religieux,...) peut être capable d'imposer et de faire respecter. Ce fut par ce travail de distanciation que naquirent les espaces publics où de plus en plus de ressources furent socialisées, c'est-à-dire soustraites à des logiques privées (recherche du profit ou du pouvoir personnels, charité, paternalisme,...): espace public de l'enseignement, de la santé, de la protection contre le chômage et les accidents de travail, de l'organisation des transports, de l'énergie, de la culture... Cet enfantement nécessita de la part de l'Etat un délicat arbitrage permanent; garantir la protection des intérêts collectifs par exemple dans la sphère productive, face à un fonctionnement capitaliste qu'il n'était pas à l'ordre du jour d'abandonner, obligea de compenser la relation inégalitaire à la base du contrat de travail par de solides protections collectives. L'Etat social permit ainsi une mise en société de plus en plus large des rapports entre êtres humains.

Le modèle de la gouvernance européenne propose à l'inverse, une «désocialisation de la société». Il est animé principalement par un imaginaire administratif de type technocratique: il tend à substituer l'administration des choses au gouvernement des hommes⁶⁵. Le politique organisé de façon démocratique, à travers l'expression publique de ses passions, de ses conflits et de ses débats, serait une voie par trop perturbatrice et trop imprévisible.

La société dès lors devrait être administrée, c'est-à-dire gérée à travers l'établissement de normes techniques, considérées comme non problématiques et donc non discutables, car élaborées par des

⁶⁵ Cet imaginaire technocratique s'installe dès 1958, avec le lancement de la Communauté économique européenne dans une situation de rupture avec le modèle de la CECA, plus proche de celui de l'Etat social de l'après-guerre et des compromis tripartites, Cf. C. GOBIN, *L'Europe syndicale*, Bruxelles, Ed. Labor, 1997. Il s'éclipse sous l'effet de la «repolitisation des sociétés» liée à la vague contestataire de la fin des années soixante et revient en force dès 1985 avec le projet de renforcement du marché commun.

experts (des techniciens) et de plus, les meilleurs (cf. l'élitisme des salaires dans l'administration européenne). L'organisation du commerce devient la colonne vertébrale de ce modèle car celui-ci est pensé comme une activité «normale», «naturelle» entre les hommes et les peuples, qui serait en quelque sorte «désidéologisée». Cette perception va conduire à l'imposition d'une vision des relations commerciales et économiques comme étant supérieures aux autres rapports sociaux, ceux-ci étant décrits comme subordonnés à la dynamique économique (le social est pensé comme une dimension du marché intérieur à la fin des années quatre-vingt et comme un facteur de production dès les années nonante). Cette représentation technocratique de «l'administration des choses» va accompagner de façon complémentaire le mythe du «marché autorégulé», cœur de la pensée néo-libérale devenue programme économique de l'Union depuis 1985.

La fin du monde bipolaire (la guerre froide entre USA et URSS) au crépuscule des années quatre-vingt eut un impact capital dans la construction de cette nouvelle représentation de la société; la chute du mur de Berlin fut réinterprétée comme le signe d'une supériorité incontestable de l'économie capitaliste et la possibilité d'en consacrer désormais l'hégémonie à travers une double extension de la logique de l'accumulation financière (à l'ensemble du monde par le développement des accords bilatéraux et multilatéraux sur le libre-échange; à l'ensemble des rapports sociaux afin d'opérer une privatisation de tous les mécanismes de «socialisation» de la valeur tels que ceux de la Sécurité sociale, des entreprises et services publics,...).

Une fois que le capitalisme est posé comme le seul mode possible de développement des sociétés et que le libre échange est présenté comme un besoin naturel et universel des peuples, l'évaluation des mesures politiques à entreprendre se fait sous l'angle d'un critère dominant: la bonne efficacité des mesures (sous-entendu: à parfaire ce projet de marché autorégulé).

Les nouvelles méthodes de coordination (MOC), mises en œuvre par l'UE, dont le mécanisme a d'abord été appliqué dans le domaine économique et financier (établissement annuel des GOPE, rapport annuel de surveillance de la stabilité budgétaire et

monétaire) et ensuite étendu à des pans de plus en plus larges de la politique sociale (emploi, protection et sécurité sociale, formation professionnelle, ...) peuvent être vues comme le modèle quasi canonique de la gouvernance. Cette méthode est basée sur la définition d'orientations communes (lignes directrices) à travers un travail d'ajustement des positions entre Commission, Conseil et Etats sur la base du '*benchmarking*', de l'évaluation des 'bonnes pratiques' nationales. Il est enjoint aux Etats d'élaborer régulièrement un rapport sur la politique menée afin que l'on puisse mesurer l'écart entre ce qui est fait et ce qu'il faut accomplir. Aujourd'hui, depuis le programme défini au sommet de Lisbonne en mars 2000, de plus en plus d'éléments de la politique sociale sont ainsi soustraits à un travail de type législatif pour être gérés à travers des MOC. La quantité d'acteurs mobilisés pour donner leur avis ou aider à formaliser ces orientations communes servirait de garantie démocratique à cette substitution de la loi par l'administration (mobilisation des appareils administratifs nationaux pour élaborer les rapports réguliers, création de comités *ad hoc* qui instituent des liens de concertation permanents entre hauts fonctionnaires nationaux et hauts fonctionnaires européens, éclairés par leurs experts respectifs, audition des acteurs de la société civile...).

Les processus des MOC déstabilisent la dynamique démocratique à plus d'un titre: au-delà de l'accroissement de la marginalisation des parlements tant européen que nationaux comme organes législatifs, la généralisation du '*benchmarking*' peut aboutir à la constitution de sociétés 'déhistoricisées', perdant la mémoire politique de la genèse de ses conflits et de ses compromis, où l'adoption d'une unique manière de faire se justifierait à l'aune de 'l'efficacité', mesurée par le bon fonctionnement des marchés et le maintien d'un garde-fou minimal de cohésion sociale.

Cette méthode présente aussi le danger d'opacifier davantage les processus de prise de décision. En effet, la méthode communautaire de recommandations élaborées sur la base des rapports des Etats introduit un processus administratif cyclique où on ne sait plus qui recommande quoi à qui et finalement qui décide, puisque ce sont

les chefs d'Etat et de gouvernement, au sein du Conseil européen, qui adoptent les orientations qu'ils se donnent à eux-mêmes.

En outre, cette méthode renforce l'idée que l'audition d'une multitude d'acteurs (les MOC s'inscrivent dans le cadre de la mobilisation du dialogue civil) peut se substituer aisément au conflit lié à la délibération politique et à la négociation collective. Cette perte générale de «visibilité» de qui prend la décision s'accompagne d'une dé-responsabilisation du pouvoir exécutif.

La gouvernance et le syndicalisme: le fantasme de la fin du conflit social?

Dans ce modèle de la gouvernance, les dirigeants syndicaux représentés par la CES ont peu à peu été amenés à se percevoir comme des partenaires: partenaires des représentants des employeurs et partenaires sociaux, avec ceux-ci, du pouvoir politique. Cette culture du partenariat social va se diffuser avec la mise en place du processus de dialogue social impulsé par Jacques Delors dès 1985 autour de la recherche d'un consensus général pour la réalisation du «grand marché». Cette notion de «dialogue social» qui semble aujourd'hui s'imposer dans l'ensemble des Etats européens comme terme générique pour désigner le système des relations collectives du travail mérite qu'on s'y arrête. En effet, les termes-clés auparavant utilisés pour désigner les divers modes de relations socio-professionnelles étaient ceux de «consultation», de «négociation collective» ou de «concertation». C'est dans un contexte d'affaiblissement des positions de l'euro-syndicalisme que se met en place la procédure de dialogue social de 1985: on parle de dialogue car il n'est pas à l'ordre du jour de produire des conventions collectives contraignantes après l'échec des grandes conférences tripartites sur l'emploi des années septante qui avaient consacré la rupture entre d'une part, le monde syndical porteur de revendications de relance socio-économique de type keynésien et d'autre part, le monde gouvernemental et patronal de plus en plus uni autour des représentations monétaristes et néo-libérales de

gestion de l'économie; ce qui avait conduit à l'isolement et la stigmatisation des syndicats.

Mais l'enjeu de ce processus de dialogue va dépasser bien vite celui de simple «raccourci» de relations socio-professionnelles mal en point⁶⁶: il va être présenté par la Commission européenne comme l'instrument pour élaborer une nouvelle philosophie des relations collectives: la culture de consensus. Dialoguer devient synonyme d'apprendre à s'aligner progressivement sur une même représentation du monde. Très vite, dans une telle culture consensuelle (où le conflit capital/travail est mis entre parenthèse), un glissement s'opère: les revendications syndicales deviennent secondaires; ce qui importe c'est la preuve de la capacité à bien s'entendre, matérialisée par le 'contrat', 'l'accord'. Sans la répétition de cette preuve à produire du 'consensus', l'on pourrait perdre sa crédibilité de 'partenaire' octroyée par le pouvoir politique. L'accord devient dès lors en soi plus important que son contenu, comme l'exprime Emilio Gabaglio, secrétaire général de la CES de 1991 à 2003, «*Dans cette culture du partenariat, le processus en lui-même, c'est-à-dire négocier des accords pour négocier des accords, prévaut sur le contenu des accords. Pour s'affirmer et être reconnu comme acteur central, il faut produire des accords, à la limite quels qu'ils soient*»⁶⁷.

La symbolique du conflit social entre les deux parties ayant été évacuée par cette culture du consensus, il devient à nouveau possible de négocier mais le sens et le contenu de cette négociation s'en trouvent complètement modifiés. Le développement de cette culture du partenariat bloque de fait l'émergence d'instances socio-politiques de contre-pouvoir. Toute instance qui se retrouve qualifiée de 'partenaire' du pouvoir exécutif, devient en quelque

⁶⁶ Pour une description de l'histoire des relations socio-professionnelles à l'échelon communautaire, se référer à C. GOBIN, «Construction européenne et syndicalisme: un aperçu de trente-quatre ans d'histoire», *La revue de l'IRES*, Ed. IRES (Institut de Recherches économiques et sociales), Noisy-Le-Grand, Printemps-été 1996, pp. 119-151.

⁶⁷ E. GABAGLIO, *Qu'est-ce que la Confédération européenne des syndicats?*, Paris, Ed. l'Archipel, 2003, pp. 51-52.

sorte une 'partie' de celui-ci et donc se nie ou se dévalue comme instance de contrôle et de sanction démocratiques.

Le double impact de l'obsession de la société administrée et d'une histoire humaine arrêtée sur la gestion à perpétuité du capitalisme débouche sur une remise en cause radicale de la nécessité du conflit démocratique en réactivant le vieux fantasme d'une «société réconciliée», qui ne serait plus porteuse de grands clivages politiques mais de simples «inégalités naturelles» qu'il s'agirait d'administrer. Dès lors, les deux grandes instances de représentation démocratique (car basée sur l'attribution de mandats issus de l'élection) qui, sous le modèle de l'Etat social, étaient porteuses du conflit et du débat démocratiques, à savoir les parlements des citoyens et les syndicats des travailleurs, perdent de leur poids et de leur influence, ils se trouvent marginalisés, et avec eux, la capacité de la société à produire une délibération collective intelligible.

La procédure de co-décision législative en est un exemple, le parlement européen ne dispose pas d'un pouvoir législatif plein et autonome et encore moins d'un pouvoir de contrôle sur le Conseil des ministres. Il est un des rouages qui s'intègre dans l'action décisionnelle du Conseil.

La gouvernance porte en elle le fantasme de la fin de l'histoire. Le projet démocratique institutionnalisait la pluralité de projets de société distincts voire antagonistes; à la place, la gouvernance tend à mettre en scène la pluralité d'une société qui a été construite comme fragmentée en une multitude d'intérêts catégoriels (femmes, vieux, jeunes, immigrés, pauvres, analphabètes, handicapés, malades, consommateurs, laïcs, religieux...), à travers la mobilisation de la notion de «dialogue civil» (organisation par l'UE de forums de la «société civile», ouverture sur internet du recueil de positions diverses). Dans cette convocation particulière d'une multitude d'institutions qui se proclament «acteurs de la société civile», l'organisation syndicale devient un expert parmi d'autres du domaine social; elle en perd sa substance et sa légitimité politiques obtenue au fil des luttes pour la démocratie qui en avait fait un des acteurs-clés de l'institution démocratique, lui conférant un rôle majeur dans le contrôle de la redistribution des richesses.

Or en tant que partenaire du pouvoir de l'UE, l'euro-syndicalisme doit aider celui-ci à mettre en œuvre des orientations économiques et monétaires -sur lesquelles il n'a pas de prise⁶⁸- qui concourent directement à déstabiliser son pouvoir de contrôle démocratique dans la redistribution des richesses et à abaisser les standards des droits sociaux collectifs. *«Les partenaires sociaux sont invités à persévérer dans la contribution impressionnante qu'ils ont apportée au cours des cinq dernières années à la modération salariale, qui a tant fait pour l'amélioration des perspectives économiques et de création d'emplois»⁶⁹.*

L'euro-syndicalisme devient une extension administrative de l'UE centrée autour d'un rôle de gardien de la modération salariale et d'aide à la diffusion des formes d'emplois précaires et de la privatisation des ressources collectives de la sécurité sociale (un des gestionnaires des fonds de pension d'entreprises qu'il faudrait généraliser). Il est ainsi appelé à endosser un rôle contre-historique; il tend dès lors à devenir aussi une institution sans mémoire qui devrait se soumettre à la pratique du 'benchmarking'. La Commission européenne propose en effet l'établissement d'une MOC à appliquer aux «partenaires sociaux» en vue d'évaluer les meilleures pratiques nationales de partenariat⁷⁰. Ceci se faisant dans un contexte où toute possibilité pour établir un droit de grève transnational ou des droits de salaire et de rémunération afin d'empêcher le dumping social est bloquée par le Traité qui exclut toute intervention législative européenne dans ces domaines.

La meilleure pratique serait-ce donc l'abandon de la grève ou du droit «A salaire égal, travail égal»? *«L'Union économique et monétaire a favorisé le développement de relations du travail plus coopératives, fondées sur la prise en compte d'objectifs macro-économiques partagés. La réduction importante du nombre de*

⁶⁸ La consultation organisée avec les interlocuteurs sociaux ne porte que sur le domaine social. Le «dialogue macro-économique» avec la Banque centrale n'est pas un lieu de concertation mais d'audition des intérêts en présence.

⁶⁹ Commission européenne in *Forum spécial, Sommet sur l'emploi*, édité par la DGV, 1997.

⁷⁰ COM(2002)341 final du 26 juin 2002, p. 13.

conflits du travail illustre ce changement. Le nombre de jours de travail perdus dans l'Union européenne en raison de conflits industriels est tombé de plus de 85 millions en 1979 à moins de 7 millions en 1996»⁷¹.

La gouvernance: une entreprise de réforme lexicale

Cette transformation de l'imaginaire socio-politique de l'UE et son impact notamment sur le programme de l'euro-syndicalisme peut être suivie à travers un examen de l'évolution du vocabulaire contenu dans les textes européens. Nous donnons ici un aperçu rapide des divers travaux que nous effectuons sur ces textes, à l'aide de méthodes lexicométriques (analyse statistique du lexique)⁷².

De nombreuses stratégies furent déployées par la Communauté européenne en vue de créer un large soutien au projet de «Marché unique» après la présentation du livre blanc de juillet 1985. Le plus visible fut la symbolique de dates-clés autour desquelles il s'agissait de créer un effet de mobilisation des populations le plus large possible. Elle œuvra également à produire et diffuser un nouveau lexique qui accompagnait, décrivait, justifiait et donnait sens au projet de «grand marché». L'avantage de produire des expressions ou des mots neufs fut dans ce contexte multiple: remettre au goût du jour un projet qui n'était pas si inédit⁷³, créer des effets d'enthousiasme et d'adhésion sur quelques formules qui ont fonctionné comme slogans telles que «*l'Europe sans frontières*»,

⁷¹ Commission européenne, *Les relations du travail en Europe*, 2000.

⁷² Cf. L. LEBART et A. SALEM, *Statistique textuelle*, Paris, Dunod, 1994.

⁷³ Des projets de renforcement et d'extension du Marché commun traînaient dans les cartons de la Commission européenne depuis le début des années 1980 avec comme objectif d'étendre la libéralisation des économies à l'échelon des Douze, telle quelle était déjà mise en œuvre dans certains États comme l'Angleterre, la Belgique ou les Pays-Bas; une première tentative d'instituer une union économique et monétaire avait déjà eu lieu au début des années septante...

construire un vocabulaire spécifiquement lié au système communautaire pour essayer de transcender les conceptions politiques différentes de la construction européenne présentes dans les Etats membres pour que classes politiques et populations, malgré les langues différentes, puissent faire référence à un système de représentations communes. Le premier constat à dresser est celui de l'importance du renouvellement du vocabulaire de «gestion courante» qui s'opéra à partir de 1985.

Quand on soumet à la méthode de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) le vocabulaire du discours programmatique par excellence au sein de l'UE, celui présenté par le président de chaque nouvelle Commission européenne devant le Parlement européen pour présenter les axes programmatiques qui seront mis en œuvre après l'investiture de la nouvelle commission⁷⁴, on constate que le premier axe du premier plan factoriel sépare tous les discours produits avant 1985 de ceux produits après 1985 (voir annexes: graphique 1). Alors qu'avant 1985, le discours programmatique d'investiture de la Commission oscillait entre des préoccupations de gestion de l'ordre institutionnel interne et celles découlant de ses obligations internationales (sur le plan des relations internationales politiques et économiques)⁷⁵, en 1985 et

⁷⁴ Ce corpus est composé de 15 textes prononcés par les présidents successifs de la Commission européenne depuis 1958. Nous avons cependant décidé de retenir 3 textes pour le cas « Prodi » à cause du contexte exceptionnel dû à la démission de la « Commission Santer » qui amena le nouveau président à faire un discours de présentation de son programme en trois morceaux, à trois reprises devant le Parlement européen. Nous avons donc huit discours avant 1985 et sept après. Le premier bloc totalise 31.980 mots (occurrences) et le second 46.362.

⁷⁵ Un développement des résultats de cette analyse factorielle se trouve dans *Quand la Commission se présente devant le Parlement*, J.-C. DEROUBAIX, C. GOBIN, rapport de recherche, GRAID, Bruxelles, octobre 1994 ou «La périodisation des corpus de discours politiques», J.-C. DEROUBAIX in *Actes des 3èmes journées internationales d'analyses statistiques des données textuelles*, sous la direction de S. BOLASCO, L. LEBART et A. SALEM, Ed. CISU, Rome, 1995, vol. II, pp. 201-208.

après, la Communauté s'engage dans la promotion d'un projet politique de société centré sur la libéralisation de l'économie.

Ceci se traduit par la diffusion d'expressions nouvelles ou de mots nouveaux dans les discours. Ce renouvellement affecte les différents registres du vocabulaire: politique, social, économique.

Citons quelques exemples tirés de la période où Jacques Delors fut président de la Commission européenne (1985-1994), dans le champ économique: *marché intérieur* (et le vocabulaire qui l'accompagne: *mise en œuvre, achèvement, ...*), *grand marché, marché/Europe sans frontière, marché unique, les quatre libertés, flexibilité, compétitivité, espace économique européen, critères de convergence, monnaie unique, euro, libéralisation, lever les obstacles, lever les contraintes, adaptation, réseaux transeuropéens...*; dans le champ social: *dialogue social, partenaires sociaux, cohésion sociale, dimension sociale du marché intérieur, Europe sociale, cohésion économique et sociale, modèle social européen*; dans le champ politique: *députés, Acte unique, Conférence Intergouvernementale, Union européenne, subsidiarité, transparence...*

Depuis lors, la Commission européenne poursuit ce travail intense de production d'un nouveau lexique⁷⁶ (*employabilité, politiques actives, taux d'emploi, taux de participation, stabilité monétaire, viabilité, capacités professionnelles, formation tout au long de la vie, taux de dépendance, vieillissement actif...*). Quand on l'approfondit, ce phénomène de renouvellement du vocabulaire est beaucoup plus complexe, il ne relève pas uniquement d'un simple apport de lexique neuf. Il faut aussi y ajouter l'augmentation de la fréquence d'utilisation de certains mots auparavant beaucoup moins mobilisés (et la perte de vitesse d'autres mots).

⁷⁶ Dans la reconfiguration actuelle de la pensée politique et économique du pouvoir, il est complexe de repérer l'origine de la production de ces «concepts», ce jeu se jouant entre les grandes organisations économiques internationales (OCDE, Banque mondiale,...) et le niveau de l'UE mais la situation de «contamination» est massive entre tous les lieux de pouvoir. Le GRAID a le projet d'étudier le phénomène de circulation lexicale entre ces niveaux de pouvoir.

Formes lexicales	Fréquences avant 1985	Fréquences après 1985
marché	2	12
marchés	3	25
entreprises	2	33
formation	0	19
obstacles	1	9
circulation	0	9
adaptation	2	9
compétitivité	0	15
croissance	4	49
crédibilité	0	13
défis	1	12
agriculture	14	2

Notons aussi que de mêmes termes peuvent changer d'usage: c'est le cas de *travail*. Nous trouvons 48 occurrences de cette forme lexicale dans ce même corpus: 25 avant 1985 et 23 après. Donc la fréquence d'utilisation entre les deux périodes est quasi identique. Cependant avant 1985, l'essentiel de son usage portait sur la description du travail interne de la Commission ou de l'ensemble institutionnel de la Communauté (21 fois). Après 1985, sur les 23 utilisations concernées, seules 10 concernent encore le travail interne de la Commission et/ou de la Communauté. Une expression apparaît dans ces discours, celles de *marché du travail* (6 fois); associée à 4 autres usages de *travail*, le travail y est décrit comme soumis à un ensemble de contraintes économiques (la concurrence,

la mobilité, la flexibilité, une nouvelle division internationale, de nouvelles formes d'organisation, ...). Pour les 3 occurrences restantes, nous trouvons une fois le souci d'améliorer les conditions de travail et deux fois une adresse à l'homme au travail, pris dans un sens général, en vue de sa mobilisation pour le projet européen.

L'examen du lexique le plus fréquent mobilisé dans le texte des Grandes orientations de politiques économiques est lui aussi particulièrement intéressant⁷⁷ (voir annexes: tableau 1). Il permet de mettre en évidence trois éléments-clés dans la formation de cet imaginaire politique européen⁷⁸:

A) Les quatre mots les plus fréquents, dans l'ordre *emploi*, *travail*, *marché*, *croissance*, montre bien l'état de subordination forte de la politique sociale à l'économie qui a été réalisé. De fait, le Traité d'Amsterdam place explicitement la politique de l'emploi sous la subordination des orientations économiques élaborées dans les GOPE et le travail de réforme de l'emploi et du travail qui est entrepris est le premier thème qui émerge de ces fréquences. L'examen de l'usage de ces quatre termes nous montre qu'un lien étroit est créé entre *emploi* et *croissance*, *travail* et *marché*.

Emploi, la forme vedette de ce corpus est massivement utilisée dans des expressions et phrases dont l'objectif est de pousser les Etats membres à augmenter leur taux d'emploi. En outre, les formes lexicales *emploi* et *emplois* reviennent très fréquemment autour de

⁷⁷ Ce corpus est actuellement constitué de 11 textes; un texte par an depuis 1993, tel que le prévoit le Traité de Maastricht en son article 99, paragr. 2 (ex-article 103). Ces textes sont politiquement très importants: ils contiennent les consignes à suivre pour que les Etats membres respectent les engagements économiques et monétaires contenus tout d'abord dans le Traité de Maastricht (les fameux critères de convergence), ensuite dans le Pacte de stabilité et de croissance adopté à Amsterdam en juin 1997. Le corpus comprend 160.464 occurrences et 6.441 formes lexicales.

⁷⁸ Nous présentons ici la synthèse d'un travail qui est développé dans «L'Union européenne: l'institution politique est évanescence, le syndicat est un partenaire, le travailleur un problème, où est passé l'acteur?», C. Gobin, *Pré-actes du colloque international, La représentation de l'acteur au travail*, organisé par le CLERSE (Univ. Lille 1), Villeneuve d'Ascq, les 20 et 21 novembre 2003, tome 1, partie 3, 2003.

la notion de *croissance*, surtout dans l'extension droite de cette forme mais aussi de façon non négligeable à sa gauche. La croissance doit se traduire en des créations d'emplois mais le taux d'emploi doit permettre la croissance; ce cercle vertueux à mettre en place est ainsi d'abord mis en scène à travers ce ballet lexical circulaire qui fait qu'au bout du compte, par l'effet de la répétition, on ne sait plus très bien quel est l'objectif: la croissance pour l'emploi ou l'emploi pour la croissance?

Travail va s'associer le plus fréquemment à *marché* (*marché du travail* correspond à un peu plus de la moitié de l'usage de *marché*). Il s'agit globalement de prendre des mesures de réformes du «marché du travail» afin d'augmenter le taux d'emploi et de répondre au mieux à l'offre de travail⁷⁹ qui est faite sur ce «marché» en développant des mesures de flexibilité. Que deviennent dès lors les droits du travail ou les conditions de travail dans le contexte européen?

B) Un examen de la liste des mots les plus fréquents permet de voir que l'acteur politique qui élabore et recommande ces grandes orientations semble disparaître, alors que d'habitude les textes élaborés par les grands acteurs politiques présentent comme caractéristique de mettre en avant la clarification de qui est le locuteur (voir annexes: tableau 2). Dans les GOPE, les Etats sont soumis à une demande de réforme mais celui qui les commande semble absent. Comme nous l'avons déjà souligné, le processus décisionnel circulaire mis en œuvre dans les procédures de surveillance multilatérale aboutit à rendre obscur qui est le décideur.

C) Une étude plus complète du lexique aboutit à découvrir que dans cet univers de la gestion administrative les références aux grands acteurs traditionnels de la démocratie sont largement absentes (sous-emploi massif de *parlement* ou *parlements*⁸⁰, absence de *syndicat(s)*, *d'organisations patronales* ou *patronat*, de

⁷⁹ Si on ajoute les 40 occurrences de « marchés du travail », *travail* est contraint à plus de 56% de son usage à fonctionner avec *marché* et *marchés*. Les syntagmes les plus importants sont ensuite la «productivité du travail» et l'«offre de travail».

⁸⁰ 8 occurrences de *parlement(s)* sur un corpus de 160.464 occurrences.

partis politiques, etc.). Par contre, nous trouvons le fameux terme de *partenaires* qui renvoie pour l'essentiel (72 occurrences sur 80) au syntagme *partenaires sociaux*. Ceux-ci sont invités à jouer un rôle de diffusion et d'application des consignes contenues dans les GOPE et, particulièrement, de veiller à la modération salariale⁸¹.

Les politiques mises en œuvre sont présentées comme centrées sur l'amélioration de l'action des entreprises dans l'économie (*entreprises* est le 25^{ème} mot le plus fréquent). Si *travail* n'est pas utilisé pour aborder la question de l'organisation des droits liés au travail ni ne fait référence au *monde du travail*, c'est-à-dire au collectif des salariés, on aurait pu imaginer que l'usage de *travailleurs* (73^{ème} place dans la liste des fréquences) prendrait le relais pour aborder ces thèmes.

Or l'analyse de son usage nous montre que, tout comme *travail*, *travailleurs* est happé dans une logique administrative de gestion d'un marché de façon à mettre au travail de plus en plus de monde à bas prix. En effet, sur les 168 occurrences que revêt cette forme, 139 décrivent des catégories problématiques, les fameuses «populations-cibles»: 91 de ces occurrences traitent de la «cible» la plus obsessionnelle actuellement dans le discours de l'UE, les travailleurs entre 55 et 65 ans sur lesquels presque toute l'attention se porte en vue d'augmenter leur taux d'emploi d'ici à 2010 (*travailleurs âgés*, *travailleurs les plus âgés*, *travailleurs plus âgés*), 12 de ces occurrences se rapportent à *travailleurs peu qualifiés* et 11 décrivent une chaîne de catégories à problème composées des *femmes* et d'autres travailleurs. Nous trouvons ensuite à de plus basses fréquences une succession d'autres catégories: *travailleurs bénéficiant de contrats à durée indéterminée*; *certaines catégories de travailleurs*; *travailleurs*

⁸¹ Extraits des GOPE: «...encourager les *partenaires sociaux* à adopter une ligne salariale prudente et flexible pour permettre l'adaptation aux différences de productivité et de compétences et préserver en même temps la compétitivité...», «...les *partenaires sociaux* devraient continuer à faire preuve du même sens des responsabilités et négocier dans les états membres des accords salariaux qui soient conformes aux principes généraux définis dans les grandes orientations de politique économiques...».

frontaliers; travailleurs faiblement rémunérés; travailleurs non qualifiés; travailleurs atypiques; travailleurs à temps partiel; travailleurs qualifiés; jeunes travailleurs.

Ces catégories se présentent comme univoques et cloisonnées alors que dans la réalité elles peuvent s'imbriquer (on peut être une jeune femme chômeuse, une travailleuse âgée qualifiée,...). Cette stratégie de mise en chaîne de catégories donne l'idée qu'il y a une masse de gens à réinsérer sur le marché du travail (ce qui correspond bien à la stratégie d'augmentation du taux d'emploi), que ces gens ne sont pas des travailleurs «normaux» (parce qu'ils sont catégorisés) et que donc les politiques diverses de baisse du «coût du travail», c'est-à-dire d'attaque contre le salaire, sont légitimes (politiques de baisse des charges sociales, de modération salariale dans les négociations collectives, de travail à temps partiel, de travail intérimaire, ...).

Une étude de l'évolution du lexique syndical, à partir des textes de résolutions adoptés en Congrès, montre l'entrée de plus en plus importante du vocabulaire porté par l'UE dans le vocabulaire syndical depuis 1991⁸² :

⁸² Pour une analyse approfondie de l'évolution du lexique syndical, Cf. « La Confédération européenne des syndicats: un vocabulaire syndical européen? », C. GOBIN, in *MOTS*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, n°36, sept.1993, pp. 33-47 ou « De l'international au mondial: la CES aux prises avec la mondialisation », C. GOBIN, in *MOTS*, Lyon, ENS Editions, n° 71, mars 2003, pp. 67-84.

Congrès	2ème 1976	3ème 1979	4ème 1982	5ème 1985	6 ^{ème} 1988	7ème 1991	8ème 1995	9ème 1999
mondialisation*	0	0	0	0	0	1	0	13
Compétitivité	0	0	1	1	1	0	11	9
Flexibilité	0	0	0	0	1	0	7	3
partenaires sociaux	0	3	0	0	2	9	24	28
dialogue social	0	0	0	0	5	11	10	39
adaptation*	4	3	2	5	9	3	31	18
changement*	3	0	6	8	1	12	24	25
Modernisation	0	0	1	4	1	0	7	3
Stabilité	2	1	1	0	1	3	3	17
Cohésion	0	0	0	0	7	8	9	12
marché du travail	3	0	0	1	2	4	17	16

* Nous avons comptabilisé une forme de ‘mondialisée’ avec le substantif de ‘mondialisation’ (pour le 9ème Congrès). Sous la forme ‘adaptation’, nous avons également regroupé l'ensemble des formes verbales du verbe adapter; idem pour la forme *changement* avec les variations du verbe changer.

Le dialogue social a bien abouti à la propagation des orientations de l'UE à l'ensemble des acteurs, le partenariat laissant peu de marge de manœuvre à une approche de contestation et de revendication sociales. Ainsi lors du 5ème Congrès de la CES à Milan en mai 1985, le rapport d'activité stipulait que la CES n'était pas prête «à se laisser imposer une politique de régression systématique, que ce soit sous les vocables de flexibilité, de compétitivité ou tout autre terme qui peut encore être inventé». Mais au 8ème Congrès, en mai 1995, les termes de *compétitivité* et de *flexibilité* était repris à son actif dans le corps de ses résolutions⁸³.

⁸³ Ainsi, par exemple, dans la résolution générale adoptée au 8ème Congrès, la CES explique que « le rôle de l'Union doit être de stimuler

Conclusion

Nous utilisons à nouveau un tableau qui peut servir de synthèse et de conclusion au présent article. Nous y voyons que, comme l'avait décrit le socio-linguiste Maurice Tournier⁸⁴, les mots forment système, le nouveau système lexical chassant peu à peu la mémoire de l'ancien, et la pensée démocratique qui y était liée :

gouvernement	Gouvernance
représentation basée sur un mandat électif	participation
peuple	société civile
représentants élus avec mandats (Parlement, syndicats)	lobbies-ONG-multitudes d'association (pluralisme communautaire)
séparation et indépendance entre pouvoirs	partenariat/réseau
conflit/compromis	consensus/accord
négociation	dialogue
universalisme	particularisme, localisme, segmentation
pouvoir souverain	subsidiarité, pouvoir supplétif
lois/règles contraignantes	codes de bonne conduite/labels
réglementation	régulation
travailleurs-citoyens	consommateurs/citoyens
liberté/égalité/fraternité	libre choix/équité/responsabilité

l'essor et la modernisation de l'industrie et des services européens en renforçant leur compétitivité et en recherchant la qualité global e».

⁸⁴ M. TOURNIER, « Texte 'propagandiste' et co-occurrences. Hypothèses et méthodes pour l'étude de la sloganisation », in *MOTS*, Paris, Presses de la FNSP, n°11, 1985, pp. 155-187.

Une société démocratique est nécessairement une société de mémoire, qui organise de façon permanente la confrontation de l'expression publique et collective des différentes conceptions de la vie en société et dévoile de façon constante l'origine de la production de ses institutions (comme résultats de compromis dont la connaissance est organisée à travers la publicité des débats et la promotion de la connaissance scientifique du social).

C'est une société qui reconnaît ses passés (et organise une place importante pour la recherche et la critique historiques), ses présents (ce qui rend indispensable le soutien au développement des diverses sciences du social) et l'existence d'un futur ouvert et donc pluriel (et non le figement de la société dans un projet de gestion administrative qui abolirait le conflit social et politique).

Annexes

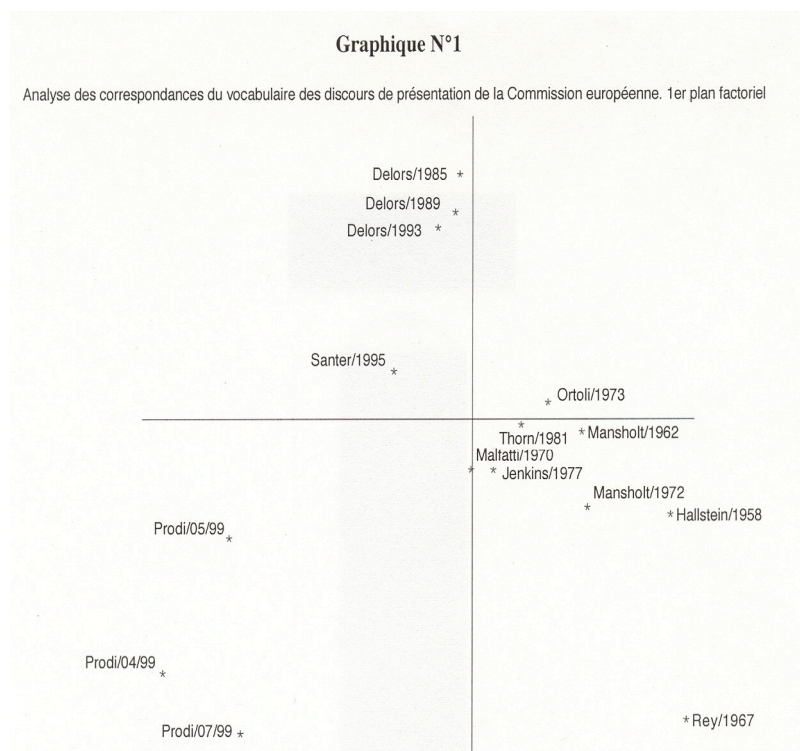


Tableau 1: les 40 premières formes du corpus GOPE (1993-2003)*

Fréquence	Forme	Rang
816	emploi	1
749	travail	2
740	marché	3
728	croissance	4
597	devrait	5
586	taux	6
508	mesures	7
474	budgétaire	8
462	œuvre	9
434	publiques	10
424	marchés	11
399	états	12
399	politiques	13
391	membres	14
378	chômage	15
376	niveau	16
373	dépenses	17
373	PIB	18
358	économique	19
344	concurrence	20
344	politique	21
331	améliorer	22
313	stabilité	23
305	terme	24
299	entreprises	25
295	notamment	26
293	économie	27
292	réformes	28
282	devraient	29
279	compte	30
266	particulier	31
263	années	32
262	efforts	33
255	encore	34
250	salaires	35
247	finances	36
242	investissement	37
242	prix	38
237	renforcer	39
236	économiques	40

*De façon classique dans les travaux de lexicométrie, cette liste ne reprend que les adjectifs, noms, adverbes et verbes (les mots-outils, articles, ayant été écartés).

Tableau 2 : Comparaison des trente premières formes pleines entre 5 corpus

Base 1: corpus constitué des 15 discours d'investiture de la Commission européenne devant le parlement européen (1958-1999);

Base 2: les discours de présentation des programmes des présidences du Conseil (51 discours: 1958-2000);

Base 3: les éditoriaux de la lettre mensuelle d'information L'Europe sans frontières éditée par la Commission européenne (118 textes: 1988-2000);

Base 4: les discours d'investiture du gouvernement belge devant le parlement dans le cadre de la Belgique non fédéralisée (1944-1992);

Base 5: les résolutions adoptées en Congrès par la Confédération européenne des syndicats (8 grands textes: 1976-1999).

Base 1 Investiture Commission	Base 2 Programme Conseil	Base 3 Editoriaux <i>Europe sans frontières</i>
nous	Nous	marché
je	communauté	européenne
Commission	présidence	nous
notre	Je	communauté
communauté	politique	Commission
Europe	Pays	politique
elle	Europe	union
nos	européenne	états
politique	Conseil	Europe
vous	notre	entreprise
pays	Union	européen
j	européen	membres
union	Etats	économique
économique	Nos	grand
européenne	Elle	elle
faire	coopération	faut
ses	Faire	pays
européen	économique	faire
doit	Parlement	doit
Parlement	membres	peut
son	Vous	unique
fait	Doit	Conseil
traité	J	intérieur
membres	Ses	ses
peut	Son	PME
Conseil	relations	douze
états	Commission	1992
ils	développement	nos
politiques	président	communautaire

Base 4 Déclarations gouvernementales belges	Base 5 Syndicale européenne
Gouvernement	CES
Politique	travail
Nous	travailleurs
Pays	pays
Notre	européenne
Economique	politique
Doit	emploi
Son	Europe
Loi	développement
Nos	européen
Ses	économique
Sa	doit
État	niveau
Elle	sociale
Mesures	politiques
Belgique	Congrès
Problèmes	droits
Parlement	doivent
Sociale	social
Matière	formation
Vue	syndicats
Plan	demande
Peut	gouvernements
Réforme	sociaux
Faire	union
Vie	conditions
Programme	droit
Entend	temps
Notamment	marché

La dimension européenne dans les enseignements d'histoire, de géographie et de citoyenneté

François Audigier

Intégration/élargissement,
retour dans la maison commune/fin de la période soviétique,
souveraineté/fédéralisme,
unanimité/majorité,
constitution commune/Etats autonomes,
réserve/enthousiasme,
événement/non-événement,
continuité/discontinuité,
bureaucratie/démocratie,
renfermement/ouverture,
limites des solidarités/peur des invasions,
etc.

Nous sommes le 1^{er} mai 2004. Depuis quelques jours les journaux écrits et télévisés accumulent les formules qui tentent de dire quelque chose sur un événement majeur, mais si annoncé qu'il cesse d'entrer aisément dans cette catégorie 'événement': l'élargissement de l'Union européenne, son passage de 15 à 25 membres. Même les journaux suisses font leur manchette sur cet objet. Quelques semaines plus tard, les citoyens des différents états membres, anciens et nouveaux, sont invités à élire leurs députés pour leur première Assemblée commune. L'espoir est grand chez certains; le doute règne chez d'autres; l'indifférence en habite

d'autres encore. Pourtant, quelle que soit l'opinion que l'on ait sur un tel événement, nul ne peut nier son importance historique.

Et l'École⁸⁵ dans tout cela? Quelle devrait être son rôle? Doit-elle prendre en compte un tel événement ou le laisser dans le domaine public, politique et médiatique? Répondre à de telles questions demande en premier lieu d'interroger ses finalités. Dès lors que l'on admet qu'une de celles-ci, la première peut-être, est la formation du citoyen dans une société démocratique, l'on est obligé de poser une nouvelle question telle que: «Comment l'école et les enseignements préparent-ils les jeunes générations à affronter ces évolutions, ces changements, cette invention du futur?». Il est ici question de l'Europe mais les propos tenus à son sujet dépassent largement ce seul exemple et interrogent la contribution de l'école à cette formation du citoyen.

Dans ce texte, nous abordons cette question à partir de trois disciplines ou domaines scolaires -l'histoire, la géographie, l'éducation citoyenne- dans l'enseignement obligatoire (environ 6 à 16 ans, primaire et secondaire I), trois disciplines qui ont le même objet d'étude (les sociétés présentes et passées), trois disciplines sinon mises ensemble du moins pensées comme complémentaires dans la plupart des systèmes éducatifs européens. Ces trois disciplines ont aussi en charge, de manière privilégiée, la formation du citoyen. Elles transmettent, et permettent aux élèves de construire, des savoirs sur les sociétés présentes et passées entre le sens commun et sa mise à distance; les savoirs diffus qui circulent parmi nous au moyen de mille canaux et la référence à des savoirs issus des sciences sociales⁸⁶. Ce sont des disciplines de culture qui ont pour objet de transmettre une conception partagée de la mémoire, du territoire et du pouvoir, conception jugée à l'origine indispensable pour construire le lien social. Elles allient donc étroitement des finalités politiques et civiques et des finalités intellectuelles et critiques.

⁸⁵ Ecole avec une majuscule désigne l'ensemble du système scolaire primaire et secondaire, école avec une minuscule désigne la seule école primaire.

⁸⁶ Rien ne dit a priori que les savoirs issus des sciences sociales sont, par nature, critiques!

Avant d'aller plus loin, nous posons de manière abrupte une approche de la citoyenneté autour de ce qui constitue son noyau dur: la citoyenneté est un statut lié à la nationalité, statut qui confère à la personne qui en est titulaire un ensemble de droits et d'obligations, une part de la souveraineté politique et lui demande de développer un sentiment d'appartenance. Celui-ci dessine une relation complexe entre je/nous/les autres. Indiquons simplement que le nous définit un espace de solidarité et que 'les autres' sont l'objet de nombreux débats (et fantasmes) autour des étrangers, des migrants, du droit d'asile, etc. En reprenant ces trois caractères de la citoyenneté, précisons:

- que les droits et obligations sont à replacer dans l'histoire des droits de l'homme et les catégorisations dont ils ont été l'objet: droits civils et politiques dits aussi droits libertés et droits participation; droits économiques et sociaux, dits aussi droits solidarités et droits créances. Certains travaillent sur des droits dits de la troisième génération, droit à un environnement sain, droit à la paix, etc. Depuis quelque temps est mise en débat une nouvelle catégorie de droits autour des droits culturels. Ces deux dernières catégories font rebondir de nombreuses questions sur la définition et l'effectivité des droits, sur l'identification du titulaire d'un droit, l'individu et/ou une collectivité;

- que la souveraineté est évidemment liée au pouvoir; dans le domaine politique, celui qui est lié à la citoyenneté, ce pouvoir s'exerce le plus souvent par le biais de la représentation. Dans nos démocraties occidentales, les traditions sont différentes et l'on pourrait, parmi de nombreuses distinctions, suggérer des différences entre une démocratie contractuelle, une démocratie républicaine, une démocratie protectrice des libertés. Tout ceci est aussi lié à ce qui constitue aujourd'hui un problème de plus en plus conflictuel: la plus ou moins grande distance entre les citoyens et l'état, la puissance publique avec les institutions qui l'incarnent;

- que l'appartenance est aujourd'hui un thème moins traité mais aussi très difficile à cerner. L'appartenance citoyenne, celle qui nous est commune au-delà de nos appartenances singulières, est liée

à la communauté des citoyens⁸⁷. Aujourd'hui, on évoque la pluralité et la mobilité des appartenances et le refus des appartenances imposées: cela heurte de plein fouet le projet scolaire tel qu'il a été très largement conçu dans nos sociétés occidentales, ainsi que les relations entre les appartenances et les identités.

Ces préalables et prudences posés, nous reformulons notre question centrale de manière plus explicite: si l'on considère que l'Europe, comme référence et comme cadre partagés par une population sur un territoire délimité est un/l'avenir commun de cette population, quelle est sa présence dans les enseignements d'histoire, de géographie et d'éducation citoyenne? Derrière cette question s'en profilent bien d'autres, par exemple:

- la délimitation de l'Europe, délimitation différente voire instable selon que l'on désigne par là le continent, les états membres de l'Union européenne, ceux du Conseil de l'Europe, les états qui appartiennent à l'OTAN, à l'OCDE, etc.;

- le lien avec une citoyenneté européenne: en lui donnant un caractère principal juridique et politique, nous avons deux ouvertures vers la citoyenneté européenne, l'une est relative à l'appartenance au Conseil de l'Europe puisque, une fois épuisées les procédures nationales, tout habitant d'un état membre de ce Conseil peut protester auprès de la Cour européenne de justice au nom de la Convention européenne des droits de l'homme, l'autre est liée à l'Union européenne;

- le contenu même de cette Union qui privilégie (pour le moment?) un espace commun d'échanges de biens et de services, une libre circulation plus ou moins bien acceptée et mise en œuvre; ce caractère essentiel se traduit par l'importance du travail de nos Parlements nationaux, y compris en Suisse, pour mettre les lois de chaque état en conformité avec les règles communes décidées par le Conseil des ministres.

C'est avec cet arrière plan qui mêle le point de vue d'où nous écrivons et quelques questions vives que l'Europe doit affronter aujourd'hui, que nous examinons notre objet: dans une première

⁸⁷ D. SCHNAPPER et C. BACHELIER, *Qu'est-ce que la citoyenneté?*, Paris, Gallimard, Folio, 2000.

partie à partir de quelques résultats d'enquêtes portant sur les curriculums, les conceptions des élèves et des enseignants, les pratiques et les savoirs enseignés, dans une seconde partie autour des interprétations et nouveaux questionnements que ces derniers soulèvent.

Deux entrées pour approcher quelques éléments de réponse

Enseigner l'Europe ne date pas d'aujourd'hui. Un rapide retour en arrière sur les décennies antérieures le confirme. Toutefois, l'approche n'est sans doute pas celle que nombre de personnes souhaiterait voir développer. Enseigner l'Europe s'est longtemps fait et se fait encore le plus souvent en partant des points de vue 'nationaux-étatiques'. C'est toujours le 'nous' qui est privilégié, nous et les autres, le plus souvent les voisins, ne serait-ce que parce que c'est avec eux que les relations, souvent, parfois, violentes, sont les plus intenses. Plus on s'éloigne de nos territoires particuliers, moins la présence de ces autres plus lointains est grande. L'Europe et le Monde ainsi présentés sont constitués en communautés politiques dites autonomes formées d'une population, d'un territoire et d'un pouvoir, le tout rassemblé autour d'une construction particulière, un état. Cette construction et cette approche de l'Europe trouvent un autre soutien dans une certaine vision du développement intellectuel qui fait passer du proche au lointain, du local au mondial, etc. Chacun y reconnaît aisément ce que les pédagogues appellent depuis longtemps le modèle concentrique. C'est un des facteurs importants à partir desquels les enseignants, surtout dans le primaire, choisissent les objets d'enseignement.

Cette généralité posée, il importe au chercheur d'aller plus loin pour connaître plus précisément les modes de présence et les caractères de cette Europe dans l'enseignement. Ici s'ouvre l'immense champ des préoccupations méthodologiques. Ainsi, par exemple, les chercheurs en éducation distinguent (au moins) quatre types de curriculums: formels ou institutionnels, ceux qui sont définis par les autorités scolaires; réels, ceux qui sont effectivement mis en œuvre dans les classes; acquis, ceux que les élèves

construisent; cachés, ceux qui sont présents à l'insu même des acteurs. De nombreuses recherches ont clairement montré que ce qui doit être enseigné n'est pas la même chose que ce qui est réellement enseigné, et ces deux curriculums sont différents de ce que les élèves apprennent sans oublier des savoirs, des compétences, des manières de penser le monde qui se glissent à l'insu des personnes. L'étude de chacun de ces curriculums pose de nombreuses questions difficiles à résoudre: les curriculums formels ne sont ni présentés, ni rédigés, ni conçus, ni utilisés..., de la même manière selon les systèmes éducatifs; pour étudier les curriculums réels, quelle est la part qu'il convient de donner aux propos des acteurs, principalement les enseignants, aux observations de situations scolaires qui elles-mêmes soulèvent bien d'autres problèmes méthodologiques, à l'étude de sources écrites telles que les écrits consignés par les élèves, etc.?; les curriculums acquis posent les difficiles questions de l'évaluation, autrement dit qu'est-ce que 'connaître l'Europe' pour un élève de dix, quinze, dix-huit ans, pour ne pas parler de l'Université?; quant au curriculum caché, il recouvre souvent des valeurs liées à des comportements et autres attitudes qui ne sont pas formellement déterminés par les curriculums mais qui touchent des points importants d'une culture démocratique et politique. Nous ajouterons toujours aussi brièvement et pour complexifier une dernière fois le tableau, les effets d'évolutions largement partagées dans notre espace européen, telle l'autonomie croissante des différents acteurs et des différents niveaux institutionnels, notamment celui de l'établissement scolaire. Nous pouvons nous réjouir de cette affirmation de l'autonomie, de la nécessité d'une prise d'initiatives, du déclin des contraintes hiérarchiques; mais outre le fait qu'il ne faut ni prendre les discours pour la réalité, ni s'illusionner sur une sorte de victoire de la liberté, il est aussi important de raisonner en termes de déplacement des contraintes et de s'interroger sur les effets d'une telle fragmentation, d'une telle différenciation potentielle, faite au nom de l'adaptation aux situations et aux contextes locaux. Cette fragmentation éloigne-t-elle la construction d'un espace public commun de délibération, exigence souvent proclamée nécessaire pour la citoyenneté européenne. Chacun retrouve ses ancrages

locaux au risque de s'y enfermer. Mais rassurons nous, les élites de la jet-set, celles qui ont déjà le monde comme espace d'action, de pouvoir et de pensée veillent sur nous!

Munis de ces prudences et avertis de ces difficultés, nous présentons dans ce qui suit deux analyses. La première étudie la présence de l'Europe et les modalités de cette présence dans les curriculums officiels de quelques systèmes scolaires; la seconde approche de plus près les savoirs scolaires présents dans les classes, les conceptions que les enseignants ont de cet enseignement et ce que les élèves en pensent.

L'Europe dans quelques curriculums formels

Dans le cadre d'un projet de coopération entre établissements de formation, projet Comenius, rassemblant six états de l'Union européenne, Angleterre, Espagne, France, Italie, Portugal, Suède, et un état candidat, la Roumanie, nous avons étudié de plus près les curriculums formels relatifs au trois disciplines qui sont notre lot quotidien⁸⁸. Nous résumons très brièvement quelques constats, d'abord pour chacune des disciplines, puis selon une vision d'ensemble.

Dans les curriculums d'éducation citoyenne, l'Europe est difficile à trouver de façon importante; lorsqu'elle est présente, elle l'est comme une évidence; c'est loin d'être une préoccupation. Partout, surtout à l'école primaire mais pas seulement, s'affirment l'importance du local en relation avec des soucis d'intégration, l'apprentissage d'une insertion et de la participation. Il semble que plus l'autonomie des établissements, des régions, des provinces, des cantons, est grande, plus le local est important. Le modèle concentrique reste très présent, voire partout utilisé pour organiser les curriculums dans la succession des années, l'Europe n'est alors

⁸⁸ Pour des précisions concernant ce projet et une analyse plus développée des curriculums d'éducation à la citoyenneté, voir le site ELCAE:

www.proformar.org/elcae/anex_seminaires/anex_lille/annexe%204%20Audigier.doc

qu'un niveau d'échelle entre l'étatique et le mondial, appelant quelques études institutionnelles. Partout, l'éducation citoyenne appelle des références aux valeurs; sur ce thème le lien avec l'Europe est fréquent et explicite, même si il reste rapide; les droits de l'homme sont affirmés comme fondateurs des valeurs de la démocratie, comme référence commune aux états européens. Toutefois, malgré ces quelques notations, l'Europe n'est guère présentée comme une préoccupation citoyenne ou un avenir commun. Les inscriptions locales et nationales restent très largement dominantes voire uniques.

Si nous examinons à présent l'histoire et la géographie, nous y observons une présence plus systématique sinon de l'Europe en tant que telle, du moins de thèmes, d'objets d'étude qui ont une dimension plus vaste que strictement nationale, et élargissent ainsi le regard; mais, le point de vue reste de manière quasiment générale un point de vue étatique, celui déterminé par nos découpages actuels. C'est une vision téléologique qui est partout privilégiée: l'histoire est organisée pour aboutir à nos constructions territoriales contemporaines. Cela explique que les ouvertures vers les autres soient principalement liées aux relations établies avec eux, conflits et coopérations. L'Europe est plus présente lorsque les élèves étudient le XXe siècle. Nous nous en serions doutés avec le grand conflit de la première moitié du siècle séparé par une trêve d'une vingtaine d'années elle-même tranchée par la crise des années trente. A examiner plus en détail, nous remarquons une faible présence pour ce qui concerne la deuxième moitié de ce siècle de la CEE, de la Communauté européenne ou de l'Union européenne. Si cette présence est un peu plus marquée en France et en Espagne, ce n'est pas une obligation dans le National Curriculum anglais, à peine un choix possible. La chronologie reste l'organisatrice déterminante des curriculums et il faut parcourir la longue suite des siècles.

La géographie étudie le monde actuel. Dès lors, il est normal que l'Europe (UE) y soit plus présente. Elle est étudiée comme une construction, on y joint alors un petit coup d'histoire pour rappeler la longue marche européenne depuis la CECA, et/ou comme le cadre actuel dans lequel s'insèrent les différents états concernés.

Plus largement que la seule UE, l'Europe est un continent étudié comme tel, dans son ensemble, surtout du point de vue de la géographie physique, de la population et des transports, avant de plonger les élèves dans l'étude de quelques états plus particuliers, évidemment celui où l'élève réside complété par quelques 'grands'. Cette présentation géographique reste très traditionnelle; elle privilégie des territoires prédécoupés malgré quelques ouvertures vers l'étude de l'organisation de l'espace européen.

Si nous opérons une autre lecture de ces quelques observations, l'Europe n'est ni un projet, ni une nécessité, ni un choix, ni un produit du passé... La place privilégiée, voire quasi exclusive, accordée aux appartenances locales et étatiques se traduit par la connaissance des institutions y relatives; le souci du 'vivre ensemble' et de l'intégration, par l'enseignement des règles et des valeurs communes domine. Il est lié à la pacification scolaire, à la défense et l'affirmation de l'ordre scolaire. Deux autres préoccupations sont énoncées, le plus souvent liées à l'éducation citoyenne: l'interculturel entre découverte et respect, la diversité toujours considérée de manière positive. Il y aurait des études approfondies à mener sur l'emploi de certains termes comme ce dernier de 'diversité'. L'Europe est riche de sa diversité, devient un slogan brandi comme une protection contre des mouvements pensés et vécus comme destructeurs. Mais de quelles diversités s'agit-il? des diversités héritées? celles qui sont produites aujourd'hui? les unes et les autres? lesquelles retenir, conserver, choisir? Il est urgent de rompre avec une vision essentialiste de nos cultures, lesquelles sont des mélanges complexes en changement constant. Quoi qu'il en soit, il n'y a aucune (ou presque) préoccupation de mettre en avant la convergence de nos problèmes. Or, nous en partageons beaucoup. Même si certains d'entre eux peuvent continuer de se résoudre dans le cadre de nos petites communautés politiques, la plupart nous sont communs et il est de plus en plus impossible de les traiter dans les cadres stricts de ces communautés. L'espace public européen, que certains appellent de leurs vœux, devrait se construire autour de l'échange de nos points de vue, de nos analyses, de nos propositions de solution.

Enfin, l'appartenance revient plutôt à l'enseignement de l'histoire, comme si le développement d'un sentiment commun, d'un 'nous' qui se distingue des autres, passait d'abord par une relecture d'un passé qui devient alors systématiquement commun, sorte d'anticipation du présent et de l'avenir. Cela produit notamment une insistance mise sur les échanges, les relations culturelles et artistiques et, par voie de conséquence, une diminution de la place accordée aux conflits. Il y aurait de nombreuses analyses à prolonger sur ce thème ainsi que sur les conséquences liées à l'élargissement de l'UE.

Plus près des pratiques

Nous nous appuyons ici de manière plus précise sur un travail de recherche mené en France durant les années 1997-2000 portant sur l'enseignement de l'Europe dans l'enseignement secondaire⁸⁹. Le but de cette recherche était d'étudier comment l'école construit un objet d'enseignement lorsque celui-ci est un objet instable et controversé sur le plan social et scientifique. Cette recherche a utilisé plusieurs méthodes d'enquêtes: questionnaire auprès d'élèves dans quatre pays européens avec une dimension comparative, entretiens avec des enseignants et des élèves, observations de cours, études de cahiers et de classeurs d'élèves autrement dit des traces écrites qu'ils conservent et qui leur servent de références pour les savoirs à apprendre. De cette recherche riche et variée, j'extrais de façon résumée et nécessairement caricaturale quelques résultats importants pour notre propos:

- les écarts entre les intentions affirmées et les mises en œuvre effectives sont très larges. Ainsi, les enseignants affirment tous l'importance de l'esprit critique, d'un enseignement qui montre les enjeux, les difficultés, le non-achèvement et le caractère controversé de la construction européenne. Pourtant, dans les cours et dans les traces écrites des élèves, cet esprit critique est rarement

⁸⁹ N. TUTIAUX-GUILLON (dir.), *L'Europe au collège et au lycée: entre projet politique et objet scolaire*, Paris, INRP, 2000.

présent; au détour d'une phrase parfois, mais vite submergé par l'information à transmettre;

- l'histoire est téléologique. Nous l'avions noté d'un point de vue général. C'est encore plus vrai pour la construction européenne; autrement dit, cette dernière relève d'une sorte de nécessité historique qui se traduit par un enchaînement systématique de ses différentes étapes. Le Traité de Maastricht était déjà contenu dans celui de Rome! Il n'y a pas eu de choix, hormis ceux de quelques hommes qui voulaient que l'Europe, occidentale d'abord, plus large ensuite, ne soit plus le théâtre de guerres permanentes. De la nécessité, mais pas de décisions, pas d'affrontements, pas de bifurcations possibles, etc.;

- les institutions sont l'objet d'approches très semblables. Elles sont présentées et décrites de manière essentiellement formelle d'où sont effacés les conflits, les acteurs, les enjeux... Chacun se souvient des organigrammes des institutions politiques qui émaillent les cours d'éducation civique lorsqu'ils existent; nous retrouvons sur l'Europe, les mêmes façons de faire;

- certes, à la marge, souvent dans des établissements et des classes réputés difficiles, des enseignants tentent de dépasser cet état, d'introduire des contenus et des méthodes plus dynamiques. Mais cela reste, comme il est dit, à la marge et soulève d'autres problèmes;

- l'espace européen est conçu comme la somme des états qui le constituent, somme de territoires prédécoupés, déjà donnés, même si ici ou là une leçon de géographie s'interroge sur les limites et sur le fait que ces limites sont construites plus que données par la nature ou par l'histoire;

- enfin, les élèves, lorsqu'ils parlent d'Europe, font très peu référence aux savoirs scolaires. Pour penser l'Europe, pour parler de l'Europe, ils utilisent les informations, les opinions, ce qu'ils entendent et ont vu dans leur famille et dans les médias. Les savoirs scolaires sont peut-être une sorte de substrat qui permet aux élèves de situer les états, d'avoir quelques idées sur certains d'entre eux,

mais cela ne les aide pas à penser l'Europe et à comprendre les enjeux et situations actuels⁹⁰.

Ainsi, de quelque manière que l'on interroge l'Europe comme objet scolaire, celle-ci est et reste un objet discret et un objet réifié. Cette image n'est ni très enthousiasmante, ni à la hauteur des enjeux actuels. Une réaction immédiate pourrait consister à attribuer aux enseignants la responsabilité de cette situation, à déplorer leur manque d'initiative, de formation, etc. Pourtant, de telles convergences au-delà des différences d'établissements, d'enseignants et d'élèves, amènent à examiner plus à fond cette situation pour la comprendre, l'interpréter et la questionner.

Essai d'interprétations et questionnements

Deux directions s'imposent ici: l'école et ses modalités de fonctionnement, la société et ce qu'elle fait de l'Europe. Ainsi, d'un côté nous avons avec l'Europe un exemple particulièrement démonstratif de la nécessité scolaire de se caler sur des savoirs supposés partagés et partageables, de l'autre, comme il a été écrit précédemment, nous sommes en présence d'un objet social controversé et qui comporte donc des aspects difficilement scolarisables, situation d'autant plus fâcheuse que ce sont ces aspects qui sont les plus importants pour la formation du citoyen. Il convient donc d'examiner plus avant ces données scolaires et sociales.

Du côté de l'école, le fonctionnement des savoirs

Il règne le plus souvent, en particulier chez les universitaires qui daignent s'intéresser à l'enseignement primaire et secondaire, une grande naïveté quant au fonctionnement des savoirs scolaires. Le

⁹⁰ F. AUDIGIER, «Le monde n'est pas disciplinaire, les élèves non plus, et la connaissance?», in G. BAILLAT et J.-P. RENARD (dir.), *Interdisciplinarité, polyvalence et formation professionnelle en IUFM*, Paris, Reims, CNDP, CRDP de Champagne-Ardenne, 2001, pp. 43-59.

plus souvent, ceux-ci sont pensés comme des enfants naturels, bien que parfois un peu bâtards, de savoirs dits scientifiques, savoirs que ces mêmes universitaires ont pour office de produire dans la société. Sans développer ici et en renvoyant à de nombreux travaux aujourd'hui disponibles, nous dirons simplement que les savoirs enseignés sont l'objet d'une construction particulière de l'école elle-même pour répondre aux finalités qui sont les siennes⁹¹. Certes ces savoirs ne tombent pas du ciel; ils sont en partie empruntés aux sciences des références, mais d'une part ceux qui viennent de ces derniers sont l'objet de profondes transformations, d'autre part les sciences des références sont loin d'être les inspirateurs uniques de ce qui s'enseigne à l'école. D'ailleurs pour un objet tel que l'Europe, bien malin qui pourrait dire aujourd'hui que telle science sociale a une position dominante voire exclusive! Nous illustrons cette situation par deux références, la première est la forme scolaire telle qu'elle a été conceptualisée par des sociologues de l'éducation, la seconde est le modèle disciplinaire de l'histoire et de la géographie tel que nous l'avons nous-même reconstruit dans des travaux antérieurs, modèle qui fournit un cadre toujours valide pour rendre compte d'enseignements qui concernent des objets sociaux.

La forme scolaire

Des sociologues⁹², empruntant pour partie à des travaux antérieurs menés par des historiens de l'éducation⁹³ ont

⁹¹ F. AUDIGIER, «Histoire et géographie: des savoirs scolaires en question; entre les définitions officielles et les constructions des élèves», *Spirales*, 15, 1985, pp. 61-89. A. CHERVEL, «L'histoire des disciplines scolaires», *Histoire de l'éducation*, 38, 1988, pp. 59-119. Y. CHEVALLARD, *La transposition didactique*, Grenoble, La pensée sauvage, 1985.

⁹² G. VINCENT, *L'école primaire française*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1980. G. VINCENT, B. LAHIRE, D. THIN, *L'éducation prisonnière de la forme scolaire*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1994.

⁹³ R. CHARTIER, M.-M. COMPÈRE, D. JULIA, *L'éducation en*

conceptualisé la production par nos sociétés occidentales d'une forme particulière de transmission des savoirs dans le cadre des institutions scolaires. Ces institutions vont se développer progressivement à partir du XVI^e siècle et se stabiliser de façon très générale au cours du XIX^e siècle. Au-delà des variations dont cette forme est l'objet selon les particularités des systèmes scolaires et des cultures pédagogiques et politiques, un certain nombre de caractères communs s'imposent un peu partout en Europe. Nous en citons les principaux laissant à chacun le soin d'en examiner plus précisément les conséquences sur la construction des objets enseignés:

- le rôle du temps qui sert à découper et à organiser les savoirs et les activités. Le temps est à penser en termes d'années et d'heures avec tous les intermédiaires. Ainsi, l'année est très généralement l'unité de compte pour les élèves et le principe d'organisation des curriculums, donc des savoirs. A l'autre extrémité, nous avons l'heure qui constitue la plus importante et la plus universelle unité de découpage de l'emploi du temps. L'heure de cours, les heures de cours sont avec l'année des déterminants fondamentaux des savoirs scolaires. Certes, ici ou là, en Suède par exemple, une grande liberté est laissée aux autorités locales pour distribuer la masse totale des heures d'enseignement attribuées à telle ou telle discipline durant l'enseignement primaire et secondaire. Mais dans la plupart des cas, l'heure-année est l'unité de compte principale. L'effet sur les savoirs est important, puisque ceux-ci sont découpés et distribués en fonction du nombre heures-années disponibles dans chaque discipline;

- les savoirs sont rangés dans des disciplines scolaires. Partout, nous avons deux grands piliers que sont la langue d'enseignement, généralement aussi langue officielle, et les mathématiques. Dans le domaine des sciences sociales, celui qui, de fait, prend principalement en charge l'enseignement de l'Europe, nous observons à peu près partout la présence de l'histoire, avec quelques variations celle de la géographie, selon des modalités plus variées et éventuellement sous d'autres appellations, l'éducation

civique ; parfois, cela est complété par des enseignements de sciences économiques, de sociologie, de politique, etc. Quoi qu'il en soit, la forme scolaire est une forme qui classe, distribue, range;

- ainsi distribués dans des disciplines elles-mêmes organisées en années, les savoirs sont aussi l'objet d'une organisation en fonction de progressions, progressions qui sont réputées accompagner et faciliter les apprentissages;

- les élèves rentrent dans cette organisation. Eux aussi sont distribués en années selon leur âge;

- tout ce petit monde est censé avancer au même rythme et passer d'année en année dans la classe supérieure;

- sur un autre plan, la forme scolaire occidentale accorde une valeur essentielle et une priorité à l'écrit. Cet écrit sert à codifier le savoir qui est ainsi disponible dans des livres spécifiques, les manuels. Même si ces derniers sont depuis quelque temps l'objet de critiques, même si parfois il leur est reproché leur caractère arbitraire ou contraignant, leur soumission au marché scolaire ou inversement aux autorités scolaires avec la menace d'un discours officiel, les manuels, dans la diversité de leurs formes, restent un outil scolaire fondamental.

La forme scolaire est le cadre dans lequel se construisent les savoirs scolaires, aussi bien les savoirs à enseigner, ceux qui figurent dans les curriculums officiels que les savoirs enseignés, ceux qui sont effectivement enseignés par les enseignants dans les classes. Nous rappelons cette contrainte, une contrainte créatrice comme toute contrainte, pour insister sur le fait que l'image fréquente d'une liberté des enseignants est à interpréter et à moduler très fortement par cette forme. A l'amont de cette forme, il y a aussi tous les critères qui président aux choix des savoirs scolaires. On n'enseigne à l'école qu'une infime partie des connaissances disponibles dans nos sociétés. Il y a toujours des choix et donc des thèmes, des objets, des approches qui sont éliminés. Ainsi, par exemple, dans telle classe, un enseignant aura deux ou trois heures pour enseigner l'histoire de la construction européenne, deux ou trois heures pour enseigner les institutions de l'Union européenne, etc. Dans certains curriculums, des indications précises sont données aux enseignants sur les manières dont il

convient d'aborder ces objets, ailleurs une grande liberté est laissée, du moins en principe, car cette liberté s'inscrit elle aussi dans un cadre et dans des déterminations précises. Une lecture systématique des textes officiels en vigueur dans l'enseignement secondaire français depuis la fin du XIX^e siècle nous a ainsi conduit à modéliser les principaux caractères de cet enseignement tels que les autorités politiques et scolaires l'ont défini.

Les 4 « R »

Dans la continuité de la forme scolaire telle que nous venons d'en esquisser rapidement les principaux attributs, nous avons modélisé sous forme d'une liste de 4 « R » les principaux caractères des enseignements de l'histoire et de la géographie. Ces disciplines fonctionnent ainsi:

« - Réalisme: elles disent la réalité du monde d'aujourd'hui et de celui d'hier, faisant croyance que cette réalité était directement appréhendable et compréhensible, effaçant les langages, les points de vue, les conditions de construction des textes historiens et géographes;

- Résultats: elles transmettent ce qui est acquis, ce que l'on sait et que l'on tient pour vrai. Elles éloignent à la marge ce qui met en doute ou interroge les savoirs;

- Refus du politique: cherchant constamment à se caler sur les savoirs scientifiques homonymes, elles ignorent les enjeux éthiques et politiques dont elles sont tributaires et font comme si les sciences échappaient à ces enjeux;

- Référent consensuel: elles construisent un monde qui est accepté par tous, gommant les débats, les oppositions qui sont ceux des hommes et des sociétés lorsqu'ils parlent d'eux-mêmes, de leurs visions du monde, de leurs mémoires, de leurs territoires... »⁹⁴.

⁹⁴ F. AUDIGIER, *Les représentations que des élèves ont de l'histoire et de la géographie. À la recherche des modèles disciplinaires, entre leur*

Ces caractéristiques montrent la difficulté qu'il y a pour l'enseignement et pour les enseignants à introduire en classe des objets sociaux controversés, à faire place à des apprentissages qui risquent d'introduire des divisions et des conflits, pas nécessairement des débats, dans la classe. Il faut aussi les examiner par rapport aux finalités de l'école, nous parlons ici de l'école publique, celle qui s'affirme comme une école pour tous, une école des citoyens. Les exigences d'une culture commune liées à la déontologie de l'enseignant et aux attentes sociales, tout converge pour conférer à ce modèle sa puissance. Certes, on peut déclarer que, justement, cette culture commune devrait privilégier d'autres apprentissages, notamment ce qui relève de l'esprit critique. Mais, toute étude d'un objet social quel qu'il soit implique des choix, choix de contenus, choix d'un point de vue, etc. Le respect de ce modèle, plus exactement l'inscription des savoirs et des pratiques dans l'espace qu'il définit, évite de poser de façon trop intense la question de ces choix. Il n'élimine pas le point de vue, mais il situe ce dernier dans une sorte de vague consensus au nom notamment de savoirs neutres, partagés et dégagés d'une gangue idéologique. Chacun sait que le premier caractère d'une idéologie est de se nier en tant que telle et de se déclarer reproduction fidèle de la réalité.

Ce modèle est un cadre d'interprétation et non la réalité de l'enseignement. Il ne préjuge pas de situations 'décalées', d'initiatives individuelles ou d'équipe pour tenter d'inventer autre chose. Mais, en complément de la forme scolaire, il rappelle que l'action enseignante se déroule dans un cadre institutionnel donné. L'analyse de cette action doit faire place aux contraintes de la forme scolaire et à celles liées aux disciplines scolaires de sciences sociales.

Ces deux éléments, forme scolaire et modèle disciplinaire, disent ainsi que tout objet scolaire est une construction; l'Europe enseignée à l'école mérite dès lors l'appellation d'Europe scolaire. Ce n'est ni l'Europe des spécialistes, ni l'Europe des médias, ni

l'Europe des personnels politiques, ni l'Europe des citoyens, mais une construction spécifique de l'école qu'il convient d'analyser en tant que telle. Aucune action éducative, si généreuse et légitime soit-elle, ne peut faire l'économie d'une telle analyse. Il convient maintenant de quitter l'école et d'interroger ce que représente l'Europe dans nos débats politiques, dans nos sociétés. Si l'Europe enseignée est bien une construction scolaire, encore faut-il examiner le contexte dans lequel s'effectue cette construction et les matériaux dont elle dispose.

Europe en débats

Disons le tout de suite, l'Europe est un objet chaud et instable. Il porte nos divergences et nos passions, nos intérêts et nos opinions, nos attentes et nos peurs...; il divise nos sociétés; il n'est porteur d'aucun consensus scientifique. Cela fait beaucoup pour un objet dont on réclame l'enseignement, cela fait beaucoup pour attendre des enseignants qu'ils résolvent, au moins au niveau scolaire, ce qui ne l'est nullement dans l'espace public. L'Europe ne saurait se résumer à un quelconque objet unique; elle se situe quelque part entre les expertises scientifiques, les conflits et les décisions politiques, les connaissances et les choix des citoyens. Ce n'est en aucun cas un objet tranquille!

Faire de l'Europe l'horizon de nos sociétés européennes n'est ni une évidence, ni une nécessité, ni même un simple niveau d'échelle qui serait à ajouter quelque part entre le niveau des états et le niveau mondial ou simplement interétatique⁹⁵. Les difficultés pour en faire un objet d'enseignement n'en sont que plus grandes.

Après l'objet lui-même, il convient de s'intéresser un moment aux élèves. Ceux-ci sont comme les autres habitants de l'Europe; on

⁹⁵ Nous employons à dessein ce terme d'interétatique plutôt que celui, plus habituel, d'international, car sur notre planète ce sont d'abord des États qui structurent l'espace politique planétaire, qui sont en relations et non des nations. De nombreux États politiques ne se définissent pas comme des nations, à commencer par exemple par l'Espagne, à prolonger peut-être par le Royaume Uni, etc.

y rencontre toute la gamme des points de vue et des positions: euros-acteurs, euros-convaincus, euros-cadres, euros-touristes, euros-résignés, euros-hostiles, euros-exclus, euros-é/immigrés, etc. De telles différences divisent aussi, sans doute, les enseignants. Qu'est-ce qui devrait alors dominer dans l'espace scolaire, dans les savoirs enseignés? Un vague consensus supposé partagé, une position officielle des autorités politiques, un salmigondis des travaux universitaires dont nous avons dit le caractère disensuel, comme pour le reste de la société, les opinions des enseignants? Certes, de tels choix ne sont pas spécifiques à l'objet Europe; ils caractérisent aussi d'autres objets et d'autres disciplines scolaires, mais ils sont portés ici à une sorte de paroxysme qui rend la situation encore plus délicate.

Nous avons donc un objet chaud, des élèves et des enseignants divers, divers du point de vue des connaissances, divers du point de vue des opinions, divers du point de vue des intérêts, divers du point de vue des valeurs. Face à une telle situation, le rôle de l'école n'est pas de transformer la classe en café du commerce ou en joute parlementaire. Il s'agit bien de mettre les élèves en situation de construire des savoirs, des compétences citoyennes. L'école refroidit les objets qu'elle enseigne par son examen raisonné, par la mise à distance. Cela est une exigence liée au projet citoyen de la construction d'une culture commune. Cela ne signifie nullement qu'il s'agirait de ne pas prendre en compte le caractère chaud de l'Europe ou la diversité des élèves, mais d'en faire de possibles objets de travail. Rien n'est moins simple; les enseignants sont peu formés à de telles approches et il n'est pas du tout certain qu'en dehors des grandes proclamations d'intentions, les différentes composantes de nos sociétés soient si heureuses que cela d'introduire dans l'enseignement de tels objets, dans toute leur richesse et leur dynamique. Nous avons abordé avec le modèle des 4 « R », le dilemme de l'enseignement: celui-ci se situe entre le respect de ce modèle et la prise en charge des dimensions de controverse.

Si l'on prolonge cette réflexion, il est important de la lier avec d'autres thèmes d'analyse, notamment ce qui est du domaine de l'histoire. Parmi eux, je privilégie ce qui relève d'un anéantissement

de la continuité des histoires de nos communautés politiques. Autrement dit et à nouveau très rapidement énoncé, depuis grosso modo le XVIII^e siècle, la modernité nous avait introduit dans un monde où l'avenir de nos communautés politiques était pensé, espéré, attendu, dans la continuité des constructions politiques qui se sont alors constituées ou affirmées. À la fin du XIX^e siècle et au-delà des débats internes aux différents états européens, l'enseignement de l'histoire et l'initiation civique et politique s'appuyaient sur l'idée d'une permanence de ces constructions, du moins de celles qui se pensaient comme des nations⁹⁶. Dès lors, les enseignements d'histoire et de géographie, pour ne citer qu'eux, pouvaient privilégier un certain type de relations entre le présent, l'avenir et le passé. Rappelons qu'un programme scolaire se construit en fonction de l'avenir, y compris les programmes d'histoire. Qu'en est-il aujourd'hui? Si l'avenir de nos communautés politiques n'est plus dans leur reproduction ou dans leur permanence, comment traiter du passé et du présent? Si l'avenir des Suisses est le maintien de la communauté politique suisse, le rapport au passé se situe dans une certaine continuité; si on envisage un avenir différent, le passé n'est plus regardé, étudié, conçu de la même manière. Les incertitudes qui pèsent sur l'Europe et son avenir sont très lourdes.

Je reviens ainsi vers un thème précédemment esquissé mais qui est premier, celui des appartenances et des identités collectives. Jusque vers les années soixante-dix, avec là encore des décalages et des nuances, la plupart des systèmes éducatifs assument la dimension culturelle des savoirs scolaires, autrement dit la conception du monde commun dont ces savoirs sont porteurs et qu'ils sont chargés de transmettre. L'école construit une *Weltanschauung*; du moins, elle participe fortement à sa construction⁹⁷. Les incertitudes de plus en plus grandes qui pèsent

⁹⁶ L'affaire demanderait évidemment de longs développements, les réorganisations territoriales qui suivent la Première Guerre accentuant l'idée d'un avenir construit dans le cadre de ces nouveaux États.

⁹⁷ J. BRUNER, *L'éducation entrée dans la culture. Les problèmes de l'école à la lumière de la psychologie culturelle*, Paris, Retz, 1996 (*The culture of education*, Harvard College, 1996; traduit de l'anglais par Y.

sur notre avenir commun, le déclin des constructions nationales ou étatiques pensées comme fermées, l'affirmation de l'autonomie de la personne, etc., ont peu à peu conduit vers un déclin de cette dimension culturelle au profit de savoirs plus instrumentaux, une sorte de boîte à outils dont il s'agit d'équiper les élèves avant de les lancer dans la compétition sociale. Mais si l'école, en accord avec la société et avec les familles, n'assume plus cette dimension, il est à craindre que ce soit d'autres influences qui se chargent de la construction de cette *Weltanschauung*, notamment les pairs et les médias. Nous devons à cet égard combattre toute naïveté; le refus de l'embrigadement dans une sorte de vision officielle promue par les autorités scolaires et l'affirmation de la liberté de la personne sont des principes et des valeurs auxquels nous adhérons, mais... cela ne nous épargne pas un débat sur le monde que nous souhaitons construire, sur les valeurs que nous voulons défendre. Refuser d'ouvrir ou de prolonger ce débat, c'est probablement se résoudre à voir les forces du marché se charger de cette transmission⁹⁸.

Dans le prolongement de ces remarques, il est intéressant d'observer attentivement les manières dont certains entendent promouvoir une vision européenne de l'histoire ou une dimension européenne de l'histoire. Ainsi, par exemple, de nombreux travaux du Conseil de l'Europe en la matière font une critique des contenus et points de vue, dits traditionnels, de l'enseignement de l'histoire, qui mettaient, mettent, l'accent sur les conflits entre les communautés politiques, sur les guerres, sur les enjeux territoriaux; contre cette conception, ces travaux proposent une vision de l'histoire de l'Europe qui privilégie les faits de coopération, la culture, le commerce, les arts, les universités, etc. à l'Europe armée

Bonvin).

⁹⁸ F. AUDIGIER, «Les contenus d'enseignement plus que jamais en question», in C. GOHIER. et S. LAURIN (dir.), *La formation fondamentale, un espace à redéfinir*, Outrement (Québec), Ed. Logiques, 2001, pp. 141-192. F. AUDIGIER, «Quelques questions à l'enseignement de l'histoire aujourd'hui et demain», *Cartable de Clio*, 1, 2001, pp. 55-77. C. HEIMBERG, *L'histoire à l'école*. Paris, ESF, 2002.

et divisée, habitée par des puissances en conflit, par des luttes économiques et sociales, s'oppose une Europe plus tranquille. Nous avons là un nouvel exemple d'une instrumentalisation des savoirs scolaires à un projet politique. La question n'est pas de s'en indigner ou de penser que celui-ci est plus honorable que le précédent, mais de reconnaître pleinement que les finalités, notamment les finalités politiques, sont au poste de commandement de l'enseignement de l'histoire, plus largement des sciences sociales, plus largement encore de toutes les disciplines scolaires. Mais si ces finalités politiques sont instables, controversées, conflictuelles, si une sorte de mouvement mal maîtrisé conduit vers leur déclin, voire leur abandon au profit de finalités plus axées sur l'individu et son insertion dans l'économie de marché, le projet lié à l'enseignement de l'Europe en sera nécessairement affecté.

Et alors?

Pour conclure, je reviens vers la formation du citoyen⁹⁹ en conservant l'idée selon laquelle cette formation reste et demeure la légitimité centrale d'une école publique ouverte à tous et s'efforçant de promouvoir des valeurs comme l'égalité. C'est un choix qui n'appartient ni à l'école, ni aux enseignants mais qui est celui des... citoyens dans leur ensemble. C'est aussi à ce niveau qu'il conviendrait de débattre de la place à faire à l'Europe.

Du côté de l'école, il est important de travailler à l'invention d'une autre forme scolaire. Les mouvements d'éducation nouvelle, les travaux de certains pédagogues et philosophes ont tracé depuis longtemps des pistes fécondes. A nous, aujourd'hui, de les reprendre, de les actualiser, d'en analyser les contradictions. Certaines caractéristiques de cette autre forme scolaire s'impose, plus exactement ce qu'elle devrait prendre en charge:

⁹⁹ Pour une approche des compétences citoyennes, je renvoie à ma contribution aux travaux du Conseil de l'Europe dans le cadre du projet *Éducation à la citoyenneté démocratique*. Voir le site du Conseil.

- des objets de savoirs ouverts, autrement dit des objets dont l'étude ne se présente pas comme exhaustive mais comme provisoire. Mais la non-réponse est-elle acceptable à l'école? Avec une telle question s'ouvrent aussi les préoccupations de l'évaluation. Nous subissons tous (ou nous y adhérons et nous nous en félicitons) l'effet des grandes enquêtes internationales sur les compétences des élèves. Les exigences méthodologiques de ce type d'enquête impliquent nécessairement la clôture sans oublier les effets rétroactifs qu'elles peuvent avoir sur les pratiques scolaires. Encore une tension!

- des objets de savoirs en débats, qui laissent place à des désaccords. S'imposent immédiatement deux difficultés d'ordre différent: a) les élèves auraient, paraît-il, besoin de certitudes; peut-être! mais alors lesquelles? La certitude du questionnement ou l'acquisition, voire le renforcement d'une conception figée des savoirs? b) comment faire place à la distinction entre les débats scientifiques et les débats politiques ou sociaux? Les uns ne sont pas réductibles aux autres, mais les uns comme les autres mêlent selon des équilibres et des formes d'argumentation différentes des savoirs, des opinions, des croyances, des valeurs, de la raison, de la passion, etc.

- des objets étudiés à la croisée des disciplines. Les problèmes et défis que nos sociétés rencontrent, l'Europe en un!, ne sont pas disciplinaires, leur résolution non plus. Pourtant, pour les construire et les penser, les concepts et les problématiques disciplinaires sont essentielles. Sur un autre plan, l'enquête précitée qui a fait état de quelques propos d'élèves le souligne, comment construire des relations entre ces concepts et ces savoirs disciplinaires et les expériences quotidiennes, les savoirs sociaux, les savoirs de sens commun?

- l'esprit critique dans au moins deux acceptions du terme: la reconnaissance de la diversité des points de vue et l'examen raisonné des propositions, des assertions, des discours. La première est aujourd'hui le plus souvent mise en avant entre déclin positivement considéré des savoirs dogmatiques et relativisme mou. La seconde cherche à lutter contre ce dernier et implique dès que

l'on a affaire à des sujets qui touchent l'humain, aux valeurs, à des considérations éthiques...

Ces réflexions, très rapidement énoncées, ne sont pas nouvelles, mais le contexte dans lequel nous les posons et dans lequel nous vivons accentuent l'urgence de leur prise en compte. Il est à cet égard intéressant de constater qu'elles sont largement partagées et que nous en trouvons des expressions plus ou moins développées, au moins dans les intentions, dans divers programmes et plans d'étude, du Québec, de la Suisse romande, de la Belgique francophone... Mais, il est intéressant de constater aussi que les propos réflexifs sur les savoirs scolaires et les curriculums sont rarement mis en relation de manière précise avec les objets d'étude eux-mêmes, comme nous l'avons constaté à propos de l'Europe. Peut-être un obstacle ou une difficulté, que nous avons nous-même ici laissés de fait de côté, est-il dans la différence d'approche entre les quelques orientations rapidement suggérées pour inventer cette autre forme et l'analyse des caractéristiques matérielles de la forme scolaire actuelle. Les premières relèvent d'intentions intellectuelles, d'intentions de formation liées à une autre épistémologie des savoirs scolaires, les secondes sont liées à un mode d'organisation qui renvoie lui-même à des conceptions de la socialisation très anciennement mises en place dans nos sociétés occidentales. Brandir les premières est sans aucun doute insuffisant pour faire évoluer les secondes.

Cette nécessaire invention d'une autre forme scolaire déplace aussi la transmission intergénérationnelle qui reste au cœur de tout processus éducatif. Nous retrouvons ici la question de la culture¹⁰⁰. La culture qui est appelée aujourd'hui est une culture qui, à la fois, insère l'élève dans une communauté humaine et, le posant membre d'une telle communauté, l'aide à, le met en situation de, construire son expérience personnelle tout en s'appuyant aussi sur cette dernière. La question ultime, posée elle aussi par de nombreux auteurs, est celle du sens; on reproche souvent à l'école de transmettre des savoirs qui n'ont pas, plus, de sens pour les élèves. Donner du sens à un savoir, c'est, d'une certaine manière, insérer ce

¹⁰⁰ Voir, par exemple, BRUNER 1996.

savoir dans une histoire, une culture, une vision du monde, autrement dit un devenir personnel et collectif, un destin partagé. Alors pour que l'Europe scolaire ait du sens!!! Cela mobilise, au plus profond de nos sociétés et de ses citoyens, le 'désir d'Europe'. Y a-t-il un désir d'Europe, une attente d'Europe, dans nos sociétés? Tout programme scolaire est la traduction d'un projet politique. L'Europe en est-il vraiment un? Lequel? Si nous ne le savons pas, si nous ne pouvons pas répondre à la question, pourquoi donc l'école le pourrait-elle? Pourquoi demanderait-on aux enseignants de suppléer aux carences et à l'indigence de nos sociétés et de nos débats publics?

La mémoire, la justice et leur impact sur la construction européenne

Pierre Hazan¹⁰¹

Depuis quelques années, une thèse prévaut dans le différend entre les Etats-Unis et l'Europe. Elle affirme, en substance, qu'après les destructions causées par la Deuxième Guerre mondiale, la mémoire et la justice pénale relative à la répression des crimes internationaux (crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité) ont servi de pédagogie à l'Europe dévastée. Qu'elles ont incité l'Europe à contracter une assurance contre ses démons nationalistes, en la poussant vers la voie de sa pacification intérieure par la construction du Marché Commun, puis de la Communauté européenne, enfin de l'Union européenne (UE). Toujours selon cette thèse, c'est donc la mémoire et la justice pénale, à commencer par celle des tribunaux de Nuremberg, suivies ensuite par le mouvement général du développement du Droit International Humanitaire (DIH) qui ont contribué à asseoir la légitimité de cette nouvelle Europe au point d'en constituer aujourd'hui certaines de ses valeurs profondes.

Ces valeurs auraient été confirmées ces dernières années par le soutien déclaré de l'Union européenne à la Cour pénale internationale (CPI), puis plus récemment, par l'accent mis par un certain nombre de pays de l'Union européenne (UE), en particulier par la France, l'Allemagne et la Belgique, dans la défense du multilatéralisme. Ces pays ont défendu le rôle, selon eux,

¹⁰¹ Je remercie chaleureusement, pour leurs remarques stimulantes, Pierre Allan et Robert Roth (respectivement doyens de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales et de la Faculté de Droit de l'Université de Genève) responsables d'un programme de recherche, auquel je collabore, portant sur la justice pénale internationale.

incontournable du Conseil de sécurité des Nations Unies, comme pourvoyeur indispensable de légitimité dans les opérations armées, au risque de provoquer une grave crise diplomatique avec Washington, s'agissant de l'intervention militaire sous houlette américaine en Irak.

Toujours selon cette thèse, la construction européenne serait donc le fruit à la fois de la mémoire d'une expérience historique singulière et du droit perçu comme un instrument nécessaire de domestication des passions politiques. Il y aurait donc une conjonction entre la mémoire des abominables crimes nazis et des guerres antérieures qui ont ensanglanté le Vieux Continent, et le droit comme le symbole à la fois des règles de civilisation et des règles du jeu communautaire. Règles qui se traduisent par des processus permanents de négociation entre ses 15 et maintenant 25 Etats membres pour établir une politique commune. Cette Europe multilatéraliste par essence aurait donc noué un rapport particulier au droit et notamment à la justice pénale internationale, puisque l'Europe d'aujourd'hui serait la réponse aux errements de l'Europe hier.

L'Europe serait par la mémoire profonde des guerres qui se sont déroulées sur son sol, rétive à l'utilisation de la puissance militaire, préférant investir dans le développement qu'augmenter massivement le budget des forces armées, comme le font les Etats-Unis. L'UE aurait donc développé de manière progressive une approche post-militaire des relations internationales, à l'image de son développement interne alors que les Etats-Unis conserveraient une vision hobbesienne des relations internationales. Ainsi, à la mi-mai 2004, lors d'un séminaire à Bruxelles consacré à la Cour pénale internationale, un intervenant décrivait l'Europe drapée dans les habits d'un avocat, alors que l'Amérique était dépeinte en gladiateur.

Regardons ce jeu de représentations qui se met en place: des deux côtés de l'Atlantique, des voix s'élèvent pour célébrer ces visions respectives des Etats-Unis et de l'Europe. Ainsi, à en croire un article aussi célèbre que machiste du néo-conservateur Robert

Kagan¹⁰², les Américains viendraient de Mars, c'est-à-dire, d'un monde viril et courageux, capable d'affronter les armes à la main, les puissances obscurantistes, les Etats-voyous et les réseaux terroristes, alors que l'Europe viendrait, elle, de Vénus, puissance femelle, sans doute charmante, mais qui aurait abdicé de sa soif de vie pour s'en remettre aux Etats-Unis qui depuis un demi-siècle l'ont protégé d'abord par ses soldats et son parapluie nucléaire contre le communisme et aujourd'hui contre le terrorisme. Pour reprendre les catégories weberiennes, toujours dans cette perspective néo-conservatrice, l'Europe s'adonnerait au facile narcissisme de l'éthique de conviction, alors que les Etats-Unis porteraient le fardeau de l'éthique de responsabilité.

De manière symétrique, des Européens ont vu avec une certaine malice, les limites de l'unilatéralisme des Etats-Unis qui a pris une forme caricaturale et tragique après la révélation d'un système quasi-généralisé de torture de certaines catégories de prisonniers irakiens par des soldats américains. C'est ce qu'affirmait notamment un rapport confidentiel du Comité international de la Croix-Rouge, mais dévoilé en intégralité le 10 mai 2004 sur le site électronique du Wall Street Journal.

Il y a là une concurrence pour s'arroger la définition du Bien et du Juste que se disputent l'administration Bush et l'UE, qui traduit moins la réalité de la politique étrangère européenne que la distance prise par la Maison-Blanche à l'égard du droit international humanitaire, dans la foulée de «la guerre contre le terrorisme». J'aimerais en effet contester cette vision de l'UE, qui aurait inscrit la justice pénale au cœur de ses valeurs et de sa pratique politique. Cela relève, selon moi, d'une posture rhétorique, dont le bénéfice symbolique n'est pas négligeable. Qui, en effet, n'a pas envie d'incarner les plus hautes valeurs de la civilisation, la morale et la vertu dans les affaires humaines?

Le titre de l'intervention donné par les organisateurs de ces rencontres va m'aider à contester cette approche dominante: «La Mémoire et la justice et leur impact sur la construction

¹⁰² R. KAGAN, *La puissance et la faiblesse, les Etats-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial*, Hachette, 2003.

européenne». Il me semble essentiel, en effet, de dissocier mémoire et justice. Il est indiscutable que les ravages de la Deuxième Guerre mondiale, les trois guerres en moins d'un siècle entre l'Allemagne et la France, toute cette mémoire de sang et de feu a été le plus puissant instrument pour bâtir l'Europe. En revanche, la question de la justice pénale internationale et de son impact sur la construction européenne me paraît infiniment plus problématique. Je soutiendrai, ici, une thèse inverse à une lecture aujourd'hui dominante: ce sont les Etats-Unis, et non l'Europe, qui ont été les principaux artisans de la justice pénale internationale jusqu'au tournant capital de la Conférence de Rome de l'été 1998, où après d'intenses débats, les Statuts de la CPI ont été élaborés. Dès son arrivée au pouvoir, la politique de l'administration Bush se marque par une rupture avec la politique traditionnelle américaine en matière de justice pénale internationale. Rupture qui ne fera que s'accroître après les attentats du 11 septembre 2001. Rappelons qu'Alberto Gonzales, conseiller juridique du président Bush estime en janvier 2003 que les Conventions de Genève sont «obsolètes et vieillottes et doivent être contournées, ce qui réduirait substantiellement le risque pour les soldats américains d'être poursuivis pour crimes de guerre»¹⁰³, une interprétation qui se traduit par une politique agressive pour prévenir d'avance tout risque de poursuite. Il y a à l'évidence une parenthèse bushienne dans l'histoire américaine, même si cette administration justifie son approche en se nourrissant en partie d'un exceptionnalisme américain plus traditionnel, en particulier, de la réticence à adhérer à des normes internationales supposées brider sa souveraineté.

Historiquement, les pays européens ont été profondément divisés sur les éventuels bienfaits de la justice pénale internationale (JPI), et certains n'ont pas caché leur hostilité face à des instruments (les tribunaux ad hoc de l'ONU) qu'ils estiment manœuvrés en sous-main par les Américains. Ce n'est qu'après la Conférence de Rome de 1998, qu'un consensus favorable à la JPI émerge. Mais il ne s'agit que d'un consensus minimal. L'habileté

¹⁰³ *Le Monde*, dossier «Guerre contre le terrorisme et droit humanitaire», 30 juin 2004, p. IV.

politique de l'UE sera de le faire valoir auprès de son opinion publique d'autant que celle-ci réproouve dans sa très large majorité l'unilatéralisme de l'Amérique bushienne, en particulier «la djihad idéologique»¹⁰⁴ lancée contre la CPI, et au-delà, contre le droit de la guerre et le droit humanitaire international.

J'aimerais donc ici éclairer le rapport entre la mémoire, la justice et la construction européenne et démontrer que la justice pénale internationale n'a jamais été au cœur des préoccupations des pays de l'UE. Il est nécessaire de retourner à certains faits historiques majeurs:

- Les tribunaux de Nuremberg, matrice juridique et symbolique de la JPI.
- Les politiques d'amnistie et de remises en liberté des criminels nazis et de leurs collaborateurs en Europe pendant la guerre froide.
- L'ère de l'impunité en matière de crime contre l'humanité dans le contexte des guerres de décolonisation.
- Le développement des Commissions « Vérités » hors d'Europe.
- Le développement des tribunaux pénaux internationaux sous impulsion américaine et non européenne.

¹⁰⁴ A. MEYERSTEIN, «US vetoes Bosnian Peace-Keepers resolution in protest against ICC», 1.7.2002, www.crimesofwar.org. Cette «djihad» a pris de multiples formes: menace de veto des USA au CS sur les opérations de maintien de la paix, pour obtenir l'immunité des soldats américains (résolution 1422 en 2002, 1487 en 2003, mais non adoptée en 2004). Adoption par le Congrès de la loi ASPA, la loi de protection des soldats américains qui prévoit que les soldats US ne participent plus à des opérations de maintien de la paix s'ils ne sont pas au bénéfice de l'immunité de la CPI, mais aussi que les Etats-Unis puissent faire l'usage de la force pour libérer des ressortissants qui seraient détenus par le tribunal de La Haye. Pressions politiques et sanctions financières pour que des pays signent des accords d'extradition, selon l'interprétation que donne les Américains de l'article 98 des statuts de la CPI. Sanctions qui prennent en sandwich certains pays, comme la Serbie, sanctionnée à la fois parce qu'elle refuse de signer un accord d'extradition avec les Etats-Unis s'agissant de la CPI et menacée de sanctions, si elle ne collabore pas avec la TPIY.

- Les ambiguïtés des Européens à l'égard de la CPI.

D'abord, la justice de Nuremberg. Nous en connaissons ses limites, mais aussi sa force. Les tribunaux de Nuremberg ont rendu une justice de vainqueurs. C'est le péché originel de cette justice pénale. Mais ces tribunaux militaires interalliés marquent indiscutablement, l'un des fondements de la légitimité des démocraties occidentales de l'après-guerre 1945. Or, cette justice tenue aujourd'hui pour si essentielle, au moins dans l'ordre symbolique, a été voulue par Théodor Roosevelt, acceptée par Staline et subie par Churchill. C'est, en effet, une étrange alliance entre les libéraux américains et Staline, responsable de la mort de dizaines de millions de ses compatriotes et qui avait une expérience positive de la justice populaire à la soviétique, qui ont imposé Nuremberg au seul leader européen de poids de l'époque, Winston Churchill. Le vieux lion britannique redoutait que les dignitaires nazis se servent du procès comme d'une tribune de propagande et aurait préféré les faire passer devant un peloton d'exécution. C'est dire si la justice pénale à son origine ne fut pas une création de l'Europe. Il y a donc une singulière ironie à ce que des tribunaux décidés par des Américains et des Soviétiques face à des Britanniques et des Allemands hostiles –pour différentes raisons– et sans que le reste de l'Europe soit consulté, apparaisse aujourd'hui comme la matrice symbolique de l'Union européenne.

Parmi les chefs d'inculpation des tribunaux militaires interalliés de Nuremberg, «le crime contre la paix» était considéré par les alliés comme le plus grave. Un autre chef d'inculpation, cependant, a fait son apparition pour la première fois à Nuremberg: le crime contre l'humanité, qui permettait de sanctionner les auteurs des massacres de millions de civils, dont le génocide des juifs et des tziganes. Or, la définition du crime contre l'humanité à Nuremberg est politiquement très révélatrice. Elle nous dit en substance que ce crime ne peut exister indépendamment d'une guerre internationale. Les puissances victorieuses ont mis en place ce garde-fou pour ne pas risquer elle-même d'être un jour sous le coup d'une inculpation de crimes contre l'humanité. Rappelons nous des milliers de morts de Sétif: alors que le 8 mai 1945, le monde fête l'armistice, l'armée

française réprime dans le sang une manifestation d'Algériens, se livrant dans les jours suivants à d'innombrables exécutions sommaires, sans parler de l'emploi généralisé de la torture, le tout se chiffrant par dizaines de milliers de morts. En d'autres termes, les grandes puissances coloniales, la France et la Grande-Bretagne, tout comme les Etats-Unis qui craignaient de se faire épingler pour le lynchage des noirs dans le sud américain, et les Soviétiques qui avaient d'autres dossiers brûlants, avaient parfaitement circonscrit l'utilisation de normes juridiques qu'ils venaient d'élaborer pour les procès de Nuremberg: il s'agissait de criminaliser le régime nazi, tout en s'exonérant de toute poursuite pénale, pour des crimes commis, par exemple, lors des processus de décolonisation, crimes qui sans jamais se comparer à ceux du III^e Reich, n'en était pas moins condamnables. Les deux puissances victorieuses (ou considérées comme telles) européennes n'ont pas été plus morales en l'espèce que Staline ou Roosevelt et Truman. Tous ont convenu d'une politique sélective de dénonciation des crimes contre l'humanité. Rappelons que ce n'est que très récemment avec le procès Tadic instruit par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie que la justice internationale a reconnu que des crimes contre l'humanité pouvaient être commis dans le cadre d'un conflit interne.

C'est dire que les tribunaux militaires de Nuremberg ont rempli une fonction idéologique précise: elles devaient signifier la victoire du Bien sur le Mal, mais sans que les outils –en particulier, le crime contre l'humanité– qui ont servi à construire cette vision morale puisse être exportée dans d'autres conflits. D'où progressivement, l'idée d'une spécificité de la Solution finale. Cette unicité remplissait pour nombre de gouvernements occidentaux, européens en particulier, une fonction stratégique, établissant à la fois une échelle de l'horreur et en banalisant du coup, des crimes et des massacres épouvantables commis lors de la décolonisation, mais qui n'atteignaient pas le paroxysme de violence que fut l'extermination par les nazis des juifs et des tziganes. D'autres facteurs politiques, et je pense notamment à l'instrumentalisation du procès Eichmann par le Premier Ministre israélien David Ben Gourion, ont aussi milité pour donner un caractère d'unicité au

génocide des juifs, mais ce n'est pas notre propos. Je cherche à souligner ici que la mémoire des crimes nazis telle qu'elle a été organisée par les tribunaux militaires interalliés de Nuremberg a effectivement contribué à l'édification de l'Europe, alors que d'autres crimes de guerre et d'autres crimes contre l'humanité commis par des puissances européennes (notamment en Indochine, en Afrique, à Madagascar...) n'ont jamais été reconnus comme tels et je pense, en particulier, à ceux commis durant la guerre d'Algérie, qui non seulement n'ont jamais été instruits, mais qui ont été aussitôt amnistiés.

Ce n'est qu'en 2001 qu'un Français sera poursuivi pour la première fois pour des actes relatifs à la guerre d'Algérie et encore. Il s'agit du général Aussares poursuivi non pas pour des actes de torture dont il revendiquait la responsabilité, mais pour uniquement l'apologie de la torture lors de la publication d'un livre de mémoire sur la guerre d'Algérie.

La guerre froide a très vite pesé sur les tribunaux de Nuremberg, freinant cette justice dont la mémoire est aujourd'hui tellement exploitée, identifiant la construction européenne à la justice et à la sanction des criminels nazis. Non seulement le conflit Est-Ouest a été l'une des raisons qui ont mis un terme à ces tribunaux, mais l'Allemagne d'Adenauer, poussée par d'innombrables organisations, a exigé auprès des anglo-saxons, une libération rapide des criminels de guerre nazis, expliquant qu'on ne pouvait à la fois punir des Allemands et leur demander de se battre contre le bolchevisme. Les Américains ont plié et c'est ainsi qu'au milieu des années cinquante, 90% des criminels nazis sont discrètement rétablis¹⁰⁵, et en 1958, quatre dirigeants des Einsatzgruppen, responsables de la mort de dizaines de milliers de juifs à l'Est, retrouvent leur liberté¹⁰⁶. De quoi relativiser la soif de justice de certains Européens dans l'édification de l'Europe.

Simultanément, dès les années 1950 et parfois même avant, les pays européens mettent un terme aux processus d'épuration. Des

¹⁰⁵ P. MAGUIRE, *Law and War. An American Story*, Columbia University Press, 2000, p. 259.

¹⁰⁶ idem, p. 281.

Autrichiens membres du parti nazis sont réintégrés dans leurs droits civiques dès 1948, des lois d'amnistie sont introduites en France en 1950 et en 1953 ainsi que dans d'autres pays. Le mot d'ordre est celui de l'unité nationale, de la réconciliation. Nuremberg et la justice souvent expéditive d'après-guerre permettent de cristalliser l'opprobre sur quelques milliers de criminels sanctionnés et de blanchir, du coup, le reste de la nation. Cette politique du pardon est la stratégie classique dans les conflits, au moins depuis l'Antiquité grecque. C'est dire que durant le climat des premières décennies de la guerre froide, depuis les années cinquante, les criminels nazis n'ont plus eu grand-chose à redouter. L'Europe se construit certes sur la mémoire des crimes nazis, mais guère sur la justice, puisque rapidement les amnisties se succèdent et l'impunité triomphe. La raison de fond est simple: l'idéologie dominante conçoit à l'époque les procès contre des criminels de guerre comme ouvrant à nouveau les plaies du passé, risquant d'envenimer les antagonismes. D'où une réflexion très éclairante de Charles de Gaulle au sujet du film de Marcel Ophuls, *Le Chagrin et la Pitié* interdit d'antennes, «Notre pays n'a pas besoin de vérité. Ce qu'il faut lui donner, c'est l'espoir, de la cohésion et un but». Bref, l'objectif est l'unité nationale, quant à l'examen de vérité est tenu écarté, car perçu comme freinant ce processus de constitution d'une mémoire unique et glorieuse.

Dans les années 1960, il y a cependant un phénomène nouveau qui va se propager en Europe: l'apparition de la victime qui vient brouiller cette politique de l'oubli judiciaire. Le procès Eichmann en Israël (1961) est le premier procès où les victimes sont appelées à jouer un rôle majeur, car les Israéliens ne croient pas que l'accusé va se manifester. Cette prise de parole des victimes voulue par le procureur a des conséquences imprévisibles, car les victimes sont loin de former une catégorie homogène et loin d'être toutes exemplaires, certaines ayant joué des rôles ambigus dans les Conseils juifs, eux-mêmes confrontés à des dilemmes d'une cruauté inouïe. La même année 1961, un autre événement se produit avec la création de la première grande organisation non gouvernementale des droits de l'homme, Amnesty International, qui traduit l'émergence d'une nouvelle sensibilité de la société civile:

désormais, celle-ci se manifeste sur un terrain que les gouvernements se réservaient jusque là.

La conjonction de cette double évolution, l'émergence de la victime comme acteur de son propre destin qui intervient simultanément à un engagement sociétal dans les démocraties occidentales en faveur des droits de l'homme crée un nouvel environnement. Relevons le fait essentiel: sur la scène du crime contre l'humanité, la victime commence à exister, à prendre la parole et elle ne la lâchera plus. C'est dans ce contexte que l'année 1964 marque un tournant, car nous sommes proches de la barrière des vingt ans après la Deuxième Guerre mondiale, après quoi, juridiquement, les criminels nazis ne pourront plus être poursuivis. Nous l'avons dit plus haut: en réalité, ces criminels ne risquaient pratiquement rien, mais au moins, la loi ne les absolvait pas encore. C'est donc sous la pression du philosophe Vladimir Jankélévitch, qui signe «l'imprescriptible»¹⁰⁷, ainsi que des organisations juives que la lutte contre l'impunité recommence. C'est donc par le réveil de la mémoire juive, elle-même mobilisée depuis le procès Eichmann, que la répression du crime contre l'humanité resurgit en Europe. Elle bénéficie du soutien de l'opinion publique porté par cette nouvelle sensibilité liée aux droits de l'homme. Des lois d'imprescriptibilité sont votées dans différents pays et l'Europe, ainsi que les Nations Unies, adoptent une Convention en ce sens. C'est donc, pour utiliser le vocabulaire d'aujourd'hui, la société civile qui a revitalisé la mémoire des crimes nazis et la nécessité d'en sanctionner les auteurs face à des gouvernements qui avaient abandonné pratiquement toute poursuite. Au point qu'il faudra des décennies pour que la Convention de l'ONU sur l'imprescriptibilité du crime contre l'humanité soit ratifiée. Un retard qui s'explique largement par le peu d'intérêt de nombre de pays européens.

Faut-il dès lors s'étonner de l'indifférence (pour utiliser un euphémisme) dans la manière dont les pays européens abordent la question du génocide et du crime contre l'humanité, en dehors de leurs frontières? Lorsque les génocidaires Khmers rouges sont

¹⁰⁷ V. JANKÉLÉVITCH, *L'Imprescriptible. Pardonner? Dans l'honneur et la dignité*, Seuil, 1986.

chassés du pouvoir en 1979 par l'armée vietnamienne, l'Europe choisit de leur donner un soutien au moins indirect, tant politiquement que militairement. Guerre froide oblige, le châtimeur des auteurs du génocide n'entre même pas dans l'horizon de pensée des gouvernements européens.

En fait, pour les bâtisseurs de l'espace européen, le club communautaire ne devait ouvrir ses portes qu'à des nations démocratiques. A la réunion du Conseil européen à Copenhague en 1978, les neuf chefs d'Etat ou de gouvernement ont déclaré solennellement que «le respect du maintien de la démocratie représentative et des droits de l'homme de chaque Etat membre constitue des éléments essentiels de l'appartenance aux Communautés européennes». De fait, ce n'est qu'en 1981 que la Grèce a été admise, l'Espagne et le Portugal en 1986. Dans les années suivantes, de nombreuses déclarations évoquent la volonté européenne de se doter d'une politique étrangère commune en matière de défense des droits de l'homme. Ainsi, en 1986, les Ministres des affaires étrangères affirment: «Les Douze recherchent le respect universel des droits de l'homme. La sauvegarde de ces droits est le devoir légitime et permanent de la communauté internationale et de chaque nation individuellement. Les expressions de la préoccupation suscitée par les violations de ces droits ne sauraient être considérées comme une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat (...) Le respect des droits de l'homme est un élément important dans les relations entre les pays tiers et l'Europe des Douze»¹⁰⁸.

En dépit de nombreuses déclarations en ce sens, cet engagement ne sera guère suivi d'effet. Non seulement l'Europe ne se dote pas véritablement d'une politique commune en matière de droits de l'homme. Ce qui s'explique en partie, mais seulement en partie, par le fait que la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) fait essentiellement partie du domaine réservé des Etats et guère du ressort de la politique communautaire. Plus fondamentalement, la

¹⁰⁸ 21 juillet 1986, Bull.CE 7/8 – 1986, texte reproduit intégralement dans A. CLAPHAM, *European Union: the Human Rights Challenge*, Vol. 1 (1991), annexe II, 164.

conduite des Etats européens répond à une lecture classique de la défense des intérêts nationaux et la dimension morale, y compris lorsqu'il s'agit de prendre ses distances avec des régimes criminels, ne s'impose que sous une très forte pression des médias et de l'opinion publique. Ainsi, les pays européens –tout comme les Soviétiques et les Américains– participent à la construction de la machine de guerre de Saddam Hussein et lui fournissent des composants qui serviront à gazer les populations kurdes à Halabja en mars 1988, à utiliser des armes chimiques contre l'Iran et à réprimer les populations kurdes dans l'effroyable opération Anfall. Jusqu'à l'invasion du Koweït par l'Irak, les pays européens ne prennent pas leur distance avec un des régimes les plus cruels de la planète, le tenant pour un allié stratégique face à la menace de l'Iran des mollahs. Que Saddam Hussein ait agressé l'Iran dans une guerre qui a provoqué des millions de morts et que son régime soit responsable de la mort de centaine de milliers de ses propres ressortissants n'y change rien.

Dans les années 1980, divers pays d'Amérique latine, à la suite de l'Argentine, mettent sur pied des «Commissions Vérités» et entament quelques rares procès contre certains militaires, l'Europe suit ces développements avec intérêt et applaudit. Mais lorsque les régimes communistes s'effondrent en Europe centrale et orientale après la chute du Mur de Berlin, il n'y a ni justice, ni commission, si ce n'est une parodie de procès pour le couple Ceausescu. Plus intéressant, l'UE ne s'engage en aucune manière pour favoriser un processus –y compris extra-judiciaire sous la forme de Commission Vérité– d'écriture de l'histoire. Certes, à la différence des pays d'Amérique latine où la période la plus sanglante de la répression conduite par les militaires est encore dans toutes les mémoires, le souvenir des violations les plus graves des droits de l'homme est plus ancien dans les ex-pays communistes. Mais ce n'est sans doute pas la raison principale: celle-ci tient au fait que la question de la répression du crime contre l'humanité ou même leur évocation par le biais d'une Commission Vérité et Réconciliation est toujours subordonnée à la question de la stabilité et les pays de l'UE redoutent que ce plongeon dans le passé soit dangereux car potentiellement porteurs de crispations sociales et politiques.

En 1993, sous l'impulsion de la France, le Conseil de Sécurité (CS) de l'ONU crée le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Mais comme nous le savons aujourd'hui, il était conçu comme un tribunal alibi¹⁰⁹. Les images des camps bosno-serbes ont réactivé la mémoire des camps de la Deuxième Guerre mondiale, risquant de miner à terme la légitimité des démocraties européennes. De quoi provoquer la stupéfaction horrifiée de l'opinion publique: comment un système concentrationnaire pouvait-il se mettre en place au cœur de l'Europe, sans que celle-ci ne réagisse? Reste qu'une fois créé, le TPIY n'a fonctionné que grâce au soutien financier et politique américain. Ne soyons pas dupes des motivations des Etats-Unis: dans un premier temps, il s'agissait de se positionner sur un terrain moral, afin de désamorcer les critiques des médias sur l'indifférence de la politique américaine face aux crimes commis dans l'ex-Yougoslavie. Par la suite, le soutien au TPIY a permis de faciliter les négociations de Dayton avec l'inculpation des deux chefs de guerre bosno-serbe, Mladic et Karadzic, et, en dernier lieu, l'inculpation de Milosevic et les pressions pour son transfert à La Haye ont permis, en criminalisant l'ex-homme fort des Balkans, de justifier l'intervention de l'OTAN au Kosovo. Reste que si la politique américaine a su instrumentaliser le TPIY, ce ne fut jamais le cas de la France, dont le Ministre de la défense affirmait en 1997 que jamais «des officiers français n'iront témoigner devant un cirque pareil»¹¹⁰.

Quant au génocide rwandais, nous savons le rôle pleutre des gouvernements occidentaux, y compris européens, et le rôle pour le moins ambigu de la France qui n'a pas encore reconnu ses responsabilités dans ce drame. La création en 1994 du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), une centaine de jours après la fin du génocide auquel la communauté internationale avait assisté sans broncher répond, lui aussi, à la volonté de laver la mauvaise conscience générale. Sans entrer dans le détail du bilan

¹⁰⁹ L'auteur a consacré un livre *La justice face à la guerre, de Nuremberg à La Haye*, Stock, 2000.

¹¹⁰ *Le Monde*, Interview d'A. Richard, Ministre de la défense, 9.12.1997.

pour le moins mitigé du TPIR, constatons qu'une fois encore, ce sont les Américains qui ont été les principaux soutiens de cette juridiction pénale internationale. Ne nous leurrions pas sur leurs motivations largement politiques: en châtiant les génocidaires, le régime de Kigali, proche de Washington, décredibilisait ses adversaires politiques. En revanche, il est vrai aussi que le gouvernement rwandais, épaulé en coulisses par les Etats-Unis, a réussi –jusqu'ici– à faire obstacle à ce qui était qualifié parfois de «deuxième mandat» du TPIR, à savoir les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par des hommes de l'Armée populaire rwandaise en représailles au génocide.

Il n'en demeure pas moins que l'expérience des deux Tribunaux pénaux ad hoc de l'ONU montre que pour des raisons d'opportunisme politique, ce sont les Américains qui ont soutenu la justice pénale internationale face à des gouvernements européens souvent indifférents, quand certains d'entre eux n'étaient pas carrément hostiles.

S'agissant de la Cour pénale internationale qui serait l'exemple emblématique du soutien de l'UE envers la justice pénale, revenons aux négociations de Rome sur l'élaboration des statuts de la Cour. Dans la phase initiale, l'Europe étale ses divisions. Si la plupart des Etats européens militent activement en faveur de la création d'une Cour dotée de réels pouvoirs et appartiennent au groupe dit «des Etats pilotes» («like-minded states»), la France et la Grande-Bretagne, en particulier, font cause commune avec les autres membres permanents du Conseil de sécurité (P5). Les P5 veulent que le CS joue un rôle décisif dans le lancement des poursuites. Avec Washington, Paris et Londres insistent non seulement sur le rôle déterminant que devrait jouer le CS, mais ils ont aussi le souci que leurs soldats engagés dans des interventions extérieures échappent à la future CPI au cas où ils commettraient des crimes de guerre. Finalement, la négociation évoluera et entérinera le principe de la subsidiarité. En pratique, ce principe fait en sorte que la compétence de la Cour ne s'exerce que par défaut, soit envers des Etats faibles, souvent africains, dont le système juridique s'est effondré ou encore, envers des dictatures généralement isolées qui, par manque de volonté politique, n'ont pas entamé des actions

pénales contre les auteurs présumés de crimes de masse. Ce n'est qu'après que la France ait obtenu avec l'article 124, le fait que les crimes de guerre ne soient pas poursuivis pendant sept ans et la conviction que ses soldats ne risquaient pas d'être poursuivis par la CPI, qu'elle se dit prête à signer les statuts de la CPI. Alors que la délégation américaine, sous pression du Pentagone, refuse de signer le traité. Paris a habilement joué: alors que la France apparaissait jusque là comme la démocratie occidentale la plus réticente envers la justice pénale internationale, ce sont désormais les Etats-Unis qui occupent ce rôle. Reste la réalité politique: de Rome à Rome, de l'origine du Marché Commun en 1957 à l'élaboration des statuts de la CPI, le soutien de l'Europe en matière de répression de crime contre l'humanité n'a pas véritablement existé.

Ce n'est qu'après la conférence de Rome, et plus encore avec l'arrivée de l'administration Bush suivie de la mise en place de sa politique unilatéraliste marquée notamment par le retrait le 6 mai 2002 de la signature des statuts de la CPI, que l'Europe s'est progressivement identifiée avec la défense de la JPI, du droit international humanitaire et des enceintes multilatérales. Par une ironie de l'histoire, l'Europe se retrouve dans une position de défense de la justice pénale internationale, provoquée par la défiance de cette administration américaine à l'égard du droit international. Le montage (aujourd'hui remis en question par l'arrêt du 28 juin 2004 de la Cour suprême américaine) pour créer avec la base extraterritoriale de Guantanamo un lieu de détention où le commandement américain pouvait s'exonérer de toute responsabilité pénale n'a été que l'une des manifestations de cette approche. Or, les gouvernements de l'UE, y compris la Grande-Bretagne, ont fini par être convaincus que la brutalité des méthodes américaines qui s'étaient dégagées du corset du droit se sont avérées terriblement contre-productives, au regard des objectifs poursuivis. Elles ont alimenté bien davantage le terreau du terrorisme dans le monde arabo-musulman qu'elles ne l'ont asséché. Au risque d'accroître les menaces non seulement sur les Etats-Unis, mais encore bien davantage sur le sol européen. Les Européens ont tiré les enseignements de l'usage abusif et indiscriminé de la force dans l'opération «Enduring Freedom» sous

conduite américaine en Afghanistan, des détentions arbitraires, des mauvais traitements des prisonniers accompagnés parfois de tortures, que ce soit en Afghanistan, à Guantanamo ou en Irak, enfin des actes de brutalités des forces américaines commis en Irak (tirs contre des civils, bombardements de mosquées, siège de Fallouja). L'insistance sur le droit humanitaire et la justice pénale internationale visent donc essentiellement à brider la puissance américaine dans la gestion des affaires du monde, que cela soit par souci d'efficacité dans la lutte contre le terrorisme (telle est l'interprétation que l'on peut faire de l'approche britannique) ou, de manière plus ambitieuse, pour construire une politique alternative qui serait à terme incarnée par une puissance européenne, telle que la rêve la France.

Cette insistance des Européens sur le DIH et la JPI ne veut pas dire pour autant que l'Union européenne se soit dotée d'une véritable politique en matière de droits de l'homme ou même seulement de répression du crime contre l'humanité. Le fait que la toute nouvelle Constitution européenne ne mentionne pas dans son préambule la répression des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité est symptomatique de la volonté des Etats de maintenir leur domaine réservé sur un terrain politiquement et symboliquement «sensible». S'agissant de la pratique politique, la condamnation seulement du bout des lèvres des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis lors «la sale guerre» menée par le gouvernement Poutine en Tchétchénie où un dixième de la population a péri ces dix dernières années vient rappeler crûment le poids de la raison d'Etat.

Si la mémoire des crimes nazis a joué, en effet, un rôle de catalyseur dans la construction européenne, la justice pénale internationale n'a en revanche jamais été un élément central dans la politique des pays de l'UE. Ceux-ci ont utilisé sélectivement et en fait rarement, l'arme judiciaire pour criminaliser des régimes. Par une ironie de l'histoire, l'insistance de l'Europe aujourd'hui sur le droit international vise à contenir une stratégie unilatéraliste américaine jugée contre-productive, au regard des propres buts qu'elle s'est assignée, et potentiellement dangereuse pour la sécurité européenne. Par-delà la politique bushienne, la question

reste ouverte de savoir quel équilibre l'UE parviendra-t-elle à trouver entre la défense de la justice internationale et du DIH, et les impératifs liés à la Realpolitik.

Mémoires en excès, mémoires en creux dans les pays de l'ex-Yougoslavie

Ghislaine Glasson Deschaumes

«C'est parce qu'il y a de l'irréparable qu'il y a de l'histoire».
Paul Ricoeur

Sarajevo, septembre 2004. Il pleut à verse sur Sarajevo et les montagnes alentour sont plongées dans le brouillard. Dans la ville, qui a peu changé au cours de ces trois dernières années, bien des visages laissent transparaître la fatigue. Rien ne change, disent les Sarajeviens, et la communauté internationale, en se retirant, crée un vide. Presque dix ans se sont écoulés depuis la signature des Accords de Dayton et la Bosnie-Herzégovine paraît toujours perdante. Rien ne change, et ce que l'on appelle pour aller vite la «société civile», soutenue à grand renfort de financements internationaux, ne tient pas ensemble. Elle est éparse, sans dynamique, à commencer par celle d'une mémoire commune. A Sarajevo et en Bosnie-Herzégovine, on fait la sourde oreille aux propositions de l'artiste-archiviste Suada Kapic et de l'agence FAMA international lorsqu'elle propose aux responsables de l'éducation et de la culture son «kit» d'archives sur l'éclatement de la Yougoslavie et sur le siège de Sarajevo, cette collecte minutieuse, cette chronologie et cette topographie d'une incomparable valeur pour la mémoire historique des années quatre-vingt-dix. Elle veut que cet ensemble composé de vidéos, de livres, de cartes soit accessible à tous, dans les bibliothèques, les lycées, les universités. Mais elle ne perçoit aucun signe de curiosité ou de

compréhension. «Ils ne s'intéressent même pas à leur propre mémoire», dit-elle, défaits par ce constat, dans une conversation¹¹¹.

La mémoire même du génocide semble être davantage portée par la communauté internationale et par le groupe des femmes des enclaves de Srebrenica et Zepa que par l'ensemble des habitants de la Bosnie-Herzégovine. Et quand la Voïvodine, province de Serbie, vote majoritairement, ces derniers temps, pour les radicaux antinationalistes, que font les habitants de leur propre mémoire interculturelle -si ce n'est la maintenir dans un radical refoulement? Cette lassitude de la mémoire tiendrait-elle à trop de mémoire? Ou bien viendrait-elle d'un renoncement à revendiquer en tant que sujet une mémoire collective?

Il semble qu'il y ait eu de tout temps un problème de la mémoire historique dans les Balkans, qui se double de la question tant épistémologique que politique de l'historiographie. Du moins est-ce un cliché de le dire. Durant les guerres d'ex-Yougoslavie, à l'heure où l'Europe occidentale redécouvrait cette notion de Balkans jetée aux oubliettes de l'histoire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il n'était pas d'auteur qui, pour expliquer, rendre compte, analyser le conflit ne fit référence, presque toujours dans le titre ou en exergue de son livre, au moyen d'une citation, au poids excessif dont souffrirait par nature cette région¹¹². D'excès de mémoire en

¹¹¹ Dans la présentation du projet *Video-Archive "THE SIEGE" Sarajevo 92-96*, FAMA international écrit: «[It] is the most comprehensive document/project, based on daily chronology, facts & evidences, that has tackled the Phenomenon of the Siege on several levels; historical, political, anthropological, military, existential, cultural, sociological, educational, legal, media, medical, war-crimes, psychological, human-rights, economic, humanitarian, mental, and spiritual/religious. Portraying the True story behind Life and Death in Sarajevo, a modern European city, that has endured the most sophisticated terror during the longest siege in the modern history of mankind. Preserving the important knowledge, experience and Collective Memory on the event that has shaped the world affairs on the brink of 21st century. As a reminder of our Past and inspiration to our Future!»

¹¹² On pense par exemple au *Balkan ghosts* de R. D. KAPLAN, au titre éloquent, et dont le sous-titre n'est autre que «A Journey Through History», 1^{ère} parution en 1993 aux Etats-Unis, Ed. St. Martin's Press.

excès de mémoire, la région ainsi essentialisée en serait venue à s'enflammer, les cendres mal éteintes des conflits antérieurs étant soudain ravivées par le vent des nationalismes ethniques (lesdites «haines ancestrales») cachant mal des volontés de conquête territoriale.

L'excès de mémoire a été à l'œuvre là où l'histoire venait à manquer, là où l'appropriation par chacune et chacun d'une dimension conflictuelle du passé était impossible à négocier. Ainsi le «poids de l'histoire» sous lequel ploierait toute une région qui n'est jamais rien d'autre qu'une fiction géo-politique et géo-culturelle, ce poids de l'histoire, donc, serait le poids du sens d'une certaine histoire. Il s'agirait non pas même de l'histoire, mais d'une mémoire historique. Dans *Imagining The Balkans*, Maria Todorova écrit: «*While historians are well aware that dramatic changes have occurred on the peninsula, their discourse on the Balkans as a geographical/cultural entity is overwhelmed by a discourse utilizing the construct as a powerful symbol conveniently located outside historical time*»¹¹³. («Alors que les historiens sont parfaitement conscients du fait que des changements colossaux se sont produits dans la péninsule, leur discours sur les Balkans en tant qu'entité géographique/culturelle est recouvert par un discours qui utilise ce dispositif comme un symbole puissant utilement situé en dehors du temps historique»).

Et il n'est ici pas anodin de se référer à titre d'exemple à la bataille du Kosovo¹¹⁴ qui, comme l'ont fait remarquer des historiens de Belgrade tels Olga Zirojevic, est devenue au fil des siècles un événement fondateur, nourri par de nombreuses légendes, qui structure une interprétation dominante de l'histoire serbe. Cette bataille est essentiellement connue et perçue à travers les légendes parallèles, voire contradictoires qu'elle a suscitées. Mais, devenue l'icône du destin serbe, elle a incendié de nouveau à la fin des

¹¹³ *Imagining the Balkans*, New York, Oxford University Press, 1997.

¹¹⁴ La bataille du Kosovo vit en juin 1389 le prince Lazar, menant l'armée chrétienne, perdre devant le sultan Murad, emmenant l'armée ottomane. La réalité même de cette défaite n'est d'ailleurs pas assurée historiquement. Cf. O. Zirojevic, «De l'histoire de la bataille au mythe du Kosovo», in *Transeuropéennes* Paris, n°12/13, 1998.

années quatre-vingts les imaginaires revanchards en Serbie et permis aux théoriciens de la pureté ethnique de justifier la politique du régime de Milosevic au Kosovo. Il n'est pas non plus inutile de rappeler, dans la foulée, que la promotion de la cause nationale, en Croatie, au Kosovo, voire en Bosnie-Herzégovine, depuis la fin des conflits récents se construit majoritairement à partir des lieux de défaite et de catastrophe, là où les victimes civiles ayant été prises pour cible sans merci. Les mémoriaux et cimetières sont partout présents, organisés, structurés, conçus pour donner une certaine lecture de l'événement. L'excès de mémoire est alors celui d'une logique d'enfermement dans l'histoire vécue comme une fatalité. Celle-ci génère une attitude de passivité à l'égard de ce que l'on appelle le cours des choses. La voie est celle de la logique de répétition.

Les représentations du temps, les savoirs sur le temps et sur l'histoire, ont été longtemps, dans les Balkans, organisés par les autres, par l'Empire ottoman ou par l'Occident. C'est aussi pourquoi Maria Todorova évoque un «*statut semicolonial*» de la région et souligne le point de vue essentialiste qui y a toujours prévalu. Les théories de la conspiration, le sens de la victimisation ont ainsi construit un certain sens de l'histoire, qui l'amène à dire que le «*balkanisme*» résulte d'une cristallisation au moment des guerres des Balkans et de la Première Guerre mondiale des représentations qui se sont élaborées sur au moins deux siècles.

Nous sommes donc là devant un paradoxe de la mémoire. D'une part, il convient de se dégager absolument de l'enfermement dans des actes successifs de mémoire qui construisent une fatalité guerrière et/ou victimaire. D'autre part, il est d'urgent se remémorer, mais dans un autre régime de la mémoire, qui fait de la réappropriation individuelle de la mémoire la seule voie possible pour une mise en commun qui ne soit pas celle du marketing démocratique. Nous sommes entre la répugnance des Sarajeviens à construire leur propre mémoire du siège de la ville, qui dura quatre ans, et l'urgence de briser un certain poids de la mémoire instrumentalisée à des fins guerrières et nationalistes. Plus que d'un paradoxe, c'est d'une tension tragique qu'il s'agit.

Mémoire historique, mémoires de groupe

Pour avancer l'analyse sur la façon dont la mémoire historique se construit et vient à peser, dans la Yougoslavie d'avant-guerre puis dans les pays issus de l'ex-Yougoslavie ou encore dans l'analyse de certaines stratégies de ressaisissement de la mémoire, il convient de rappeler les précieux outils théoriques mis à notre disposition par les chercheurs en sciences humaines et notamment par le laboratoire particulièrement stimulant que constitue l'Institut pour l'histoire du temps présent (IHTP)¹¹⁵. Elaborée par Maurice Halbwachs dans les années vingt, puis développée dans les années soixante-dix, notamment grâce aux travaux de Pierre Nora, la notion de mémoire collective, selon la sociologue et chercheur au CNRS Marie-Claire Lavabre, «met l'accent moins sur les usages institutionnels et politiques du passé –sur les politiques et autres stratégies mémorielles– que sur les représentations socialement partagées du passé (...)»¹¹⁶. Elle écrit encore: «La mémoire collective se définit comme une interaction entre les politiques de la mémoire –encore appelée 'mémoire historique'– et les souvenirs –'mémoire commune'–, de ce qui a été vécu en commun. Elle se situe au point de rencontre de l'individuel et du collectif, du psychique et du social»¹¹⁷.

Lorsque nous parlons de mémoire collective, il nous faut donc avoir présent à l'esprit que toute mémoire collective résulte d'interférences, de surimpressions, entre les différentes mémoires de groupe, entre celles-ci et les mémoires individuelles. Depuis plus de vingt ans, les travaux de l'IHTP sur l'histoire de la mémoire, qui n'est autre que les «usages politiques du passé»¹¹⁸, ont amplement

¹¹⁵ Unité de recherche du CNRS (France), l'IHTP travaille sur l'histoire du monde contemporain à partir de 1914 dans une perspective pluridisciplinaire et comparatiste.

¹¹⁶ In «Pour une sociologie de la mémoire collective», documents CNRS.

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ M.-C. LAVABRE, *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences

montré à quel point les politiques de la mémoire (ou la mémoire dite historique) sont stratifiées, que l'on se penche sur l'histoire coloniale de la France, sur l'histoire du communisme, sur celle de la Seconde Guerre mondiale. Organisées à partir des commémorations, des monuments, mais aussi du témoignage oral, la mémoire historique se compose de la mémoire officielle de la nation, de la mémoire des groupes et de la mémoire savante.

Cette politique de la mémoire est expansive, puisqu'elle cherche toujours, plus ou moins nettement, à conquérir ce que l'historien et directeur de l'IHTP Henri Rousso appelle la «mémoire diffuse» ou mémoire publique, par nature fluctuante. A cet égard, la situation mémoriale des nouveaux pays de l'ex-Yougoslavie offre un cadre particulièrement riche pour analyser les mécanismes de conquête –ou de rejet– de cette mémoire diffuse, publique, par la mémoire historique.

La mémoire collective est donc tiraillée entre des strates ou champs de mémoire différents. Le témoignage en est l'un des révélateurs. Au printemps 2002, Transeuropéennes¹¹⁹ a organisé en partenariat avec une dizaine d'ONG de femmes militantes d'ex-Yougoslavie et d'Albanie un projet d'une nature particulière. Une «caravane», très exactement un bus, réunissant une cinquantaine d'entre elles, a circulé à travers les frontières des pays de l'ex-Yougoslavie et jusqu'en Albanie, menant des actions symboliques aux frontières, rencontrant des ONG et des élus locaux, se rendant dans les villes divisées ou détruites, se recueillant sur les mémoriaux élevés en hommage aux victimes civiles, se rendant dans les cimetières et sur les lieux de la nouvelle mémoire national(ist)e, se racontant aussi les unes aux autres leurs onze dernières années (1991-2002), la mémoire qu'elles en ont. Bâti sur une volonté politique commune d'aller à la rencontre les unes des autres, de transgresser les frontières pour mieux comprendre et connaître ce que l'autre a vécu et souffert, dans sa dimension incomparable, le projet a répondu à la volonté de lutter ensemble contre la haine de l'autre, la violence guerrière qui perdure dans la

politiques, 1994.

¹¹⁹ Voir www.transeuropeennes.org

paix, et d'œuvrer contre la négation du passé et le déni du réel, aujourd'hui si prégnants dans la région.

Pour chacune, le projet a représenté une expérience unique, ontologique, de lien et de dépassement de ce que chacune croyait indépassable. Il a permis en particulier de prendre conscience de ces strates souvent paradoxales qui composent la mémoire collective. Si l'évaluation du passé récent déboucha souvent sur une vision commune, il n'en fut pas de même du passé plus ancien. Le rapport entre la mémoire individuelle de ces femmes, leur inscription dans une nouvelle mémoire de groupe, et la mémoire collective yougoslave fondée sur le lien unificateur de la résistance des Partisans au fascisme et au nazisme, s'est révélé tendu. Lors de la visite d'un très beau mémorial édifié par l'architecte et urbaniste Bogdan Bogdanovic pour rappeler les faits d'armes glorieux de cette résistance, les femmes de la caravane, comme il est convenu de les appeler depuis lors, sont entrées dans de vives discussions mettant en mouvement des strates très enfouies de leur passé. Fallait-il, au nom de la lutte contre toutes les formes de nationalisme et d'ethnonationalisme dans laquelle nous étions engagées avec cette caravane, se reconnaître dans l'héritage éthique, politique et combattant des Partisans? Ou bien devait-on, au nom de la critique générale du communisme et des pays socialistes qui prévaut depuis 1989, voire au nom de la critique du culte des héros nationaux, rejeter ce pan de mémoire historique, voire l'invalidier? Les jeunes générations sont-elles tenues de reprendre les valeurs symboliques d'une génération qui n'a pas su sauver son ancien pays?

La politique de Tito: unifier la mémoire

Ce cadre posé, revenons en quelques grands repères aux enjeux de la mémoire historique dans les pays d'ex-Yougoslavie. A la fin des années 1940 et jusqu'aux années 1990, la mémoire historique, officielle a été construite par l'Etat central, non seulement en Yougoslavie, mais dans l'ensemble des pays du bloc de l'Est. Il

s'agissait de valoriser les mouvements de résistance au nazisme et au fascisme, quitte à en gommer parfois la dimension bourgeoise.

En Yougoslavie, la victoire du mouvement de résistance des Partisans, emmenés par Tito, est le point de référence du nouvel Etat yougoslave d'après-guerre. Tout devant concourir à l'unité, le prix à payer pour consolider l'unité des peuples dans la nouvelle Yougoslavie est celui du déni des haines et des blessures de la Seconde Guerre mondiale. La mémoire historique est unifiée, des monuments à la gloire des Partisans et de la résistance sont édifiés, dans un style épique et symbolique, et les associations de vétérans de la résistance sont très présentes dans le nouveau régime. Mais il s'agit aussi de conquérir cette mémoire diffuse, fluctuante, convoitée et par nature hétérogène, dont il a déjà été fait état précédemment. Tout y concourt. Le discours idéologique du parti et de l'Etat a pour conséquence de minorer les divergences et les conflits de mémoire, tandis que la propagande s'orchestre autour de la figure patriarcale du Maréchal Tito, identifié à la résistance contre le fascisme et le nazisme et *intrinsèquement* porteur des valeurs du nouvel Etat. L'unité des peuples yougoslaves et leur fraternité (les deux piliers de l'Etat yougoslave) doivent ainsi suffire à unifier l'histoire et à enterrer les vieux conflits. Mais le pari sur le temps que firent Tito et ses proches était périlleux. Le danger intrinsèque que constituent l'amnésie collective et le refoulement des mémoires individuelles n'a cessé de couver. La démarche s'étayait pourtant à de forts processus de socialisation dans la figure de l'unité, qui paraissaient fonctionner, voire qui fonctionnèrent effectivement.

A la mort de Tito, l'émiettement et la fragmentation apparaissent. Les cadavres du passé, tenus au placard, furent soudain découverts. Les années quatre-vingts furent celles de la ré-émergence des mémoires traumatiques refoulées et des comptes non réglés de la Seconde Guerre mondiale, d'abord en Serbie, puis en Croatie. En 1986, l'Académie Serbe des Sciences s'attelle à revitaliser le mythe de la Bataille du Kosovo, sur quoi va se fonder le nouvel-ancien ethno-nationalisme serbe, et à faire resurgir la dimension sacrificielle de la nation serbe dans la Seconde Guerre mondiale.

Nouveaux Etats, nouvelles mémoires historiques

L'éclatement de la Yougoslavie est donc l'éclatement d'une mémoire historique encore trop fragile pour résister à la disparition de la figure unificatrice. Cette mémoire vole en éclat. Les communautés nationales et les Etats nouvellement formés sur la dépouille de l'Etat yougoslave travaillent à une ré-appropriation de la mémoire commune pour leur cause respective. En Croatie comme en Serbie et Monténégro, la mémoire historique fait l'objet de réécritures farouches. Dans ce processus frénétique, dénoncé dès 1991 par bien des historiens de la région qui refusaient de se prêter au jeu, on assiste à l'édification de nouvelles fictions nationales étayées à une mémoire collective qui se réapproprie ce qui paraissait inappropriable –le passé oustachi de la Croatie, la fiction serbe de la pureté, etc. Dans ce processus violent, on fait feu de tout bois. Les médias, le cinéma, les publications, le travail de dissociation de la langue serbo-croate, que l'on «serbise» en la slavisant, que l'on «croatise» en la latinisant, que l'on «bosnicise» en l'orientalisant, l'apparition de nouveaux symboles constituent l'activité majeure de nombreux universitaires, chercheurs, journalistes, artistes, éditeurs et écrivains.

En Serbie, la nouvelle mémoire collective va puiser loin dans le passé (réveil national serbe de la fin du XIX^{ème} siècle, incarnée notamment par le poète «national» Vuk Karadzic, périodes de résistance à l'empire ottoman, héros nationaux appelés en emblèmes, etc.). Les monastères orthodoxes du Kosovo font l'objet d'un enjeu territorial car il condense, selon les nationalistes serbes, l'essence de la nation à ses origines. Les instruments de musique traditionnelle, comme la guzla, instrument balkanique par excellence, deviennent la quintessence de la seule culture serbe, comme l'a remarquablement montré l'ethnologue Ivan Colovic¹²⁰.

¹²⁰ On lira notamment *The Politics of Symbol in Serbia*, trad. anglaise C. HURSt & Co. 2002, première parution sous le titre *Politika simbola*, à Belgrade en 1997.

Cette nouvelle mémoire serbe valorise la terre, les tombes serbes, les traditions rurales et chrétiennes orthodoxes. Se remémorer là où sont les os des ancêtres, c'est en quelque sorte conquérir un droit inaliénable sur un territoire donné.

En Croatie, la renégociation de la mémoire historique commence dès après 1989. L'historiographie et la nouvelle mémoire historique de l'Etat croate de Franjo Tadjman passent par une réhabilitation du régime oustachi, au moyen de symboles empruntés à l'Etat indépendant de Croatie (NDH), d'Ante Pavelic, pro-nazi. Ainsi Tadjman choisit-il pour monnaie nationale la Kuna, qui n'est autre que celle employée par la NDH. Les signes et slogans fascistes sont désormais tolérés par le pouvoir.

En Slovénie aussi, qui échappe pourtant à la guerre, les nouvelles idéologies s'appuient sur la construction d'une mémoire historique nouvelle, où le cheval vénète, nouvel emblème de la nation, dit à la fois, comme le fait remarquer l'archéologue et historique Bozidar Slapsak, la volonté de se dégager de la suprématie germanique mais aussi de revendiquer l'héritage romain de la Slovénie qu'il ne s'agit pas d'abandonner à ce que l'on pense être les prétentions italiennes.

Les morts eux-mêmes font l'objet de ré-appropriations. L'histoire officielle croate dénombre dans une fosse commune découverte près de Zagreb 40 000 morts tués par les communistes à la fin de la Seconde Guerre mondiale, tandis que les chiffres, comme l'a signalé l'historien zagrébois Ivo Goldstein, sont cent fois inférieurs! Dans l'historiographie serbe, on indique pour le camp de concentration oustachi de Jasevovac 600 000, 700 000, un million de détenus, voire 1 100 000, alors que les faits ont établi environ 89000 victimes, dont les Croates ne parlent d'ailleurs même pas. Pour les Croates, Jasenovac n'est pas un lieu de crime, mais un simple camp d'internement. Pour les Serbes, il est le symbole du régime nazi du NDH, de ses victimes et de celles de ses alliés.

Ainsi la mémoire officielle nationale et nationaliste, frustrée de l'histoire et frustrée par l'histoire, se refonde en se défoulant, en marquant son terrain tant par rapport à l'Europe qu'à ses voisins les plus proches. Dans le même temps, nous observons le

commencement d'un puissant processus de refoulement de la période yougoslave de l'unité; ce processus n'est toujours pas achevé¹²¹.

Détruire la mémoire d'un en-commun

Dans les nouveaux dispositifs de la mémoire officielle des nouveaux Etats en guerre, à partir du début des années quatre-vingt-dix, il s'agit bien, à proprement parler, de faire que la mémoire pèse, et qu'elle gouverne le comportement des individus, leur loyauté sans limite à l'égard de la communauté, leur perception de soi comme partie prenante d'un tout essentialisé dans l'histoire. Ainsi, dans le combat symbolique que vont se livrer les communautés scientifiques, souvent appuyées par les artistes et écrivains, la ré-appropriation, voire le nouveau formatage de l'espace urbain, du paysage et des symboles est au cœur des priorités.

Dès les débuts des guerres, en 1991 et 1992, les stratégies d'éradication de la mémoire historique de l'autre, et à travers elle de la mémoire collective d'un peuple sur plusieurs centaines d'années, se déchainent. Il s'agit d'anéantir non seulement toute trace de l'autre, mais de ce qui en l'autre est la mémoire de l'altérité, de l'espace et de la culture communes. Le Pont de Mostar, la bibliothèque de Sarajevo, les mosquées, les monastères, les églises, la ville admirable de Pocitelj en Herzégovine, dont il ne reste qu'un tas de ruine, ou la ville baroque de Vukovar, quasi ruinée, plus récemment au Kosovo les monastères orthodoxes: tout vise à faire à proprement parler table rase, pour construire une nouvelle mémoire historique, qui fera appel à une nouvelle mémoire savante, à une nouvelle mémoire officielle, à de nouvelles mémoires de groupes, et qui, de là, travaillera les imaginaires et les

¹²¹ Mais il faudrait ici parler plus largement des processus de refoulement violents du passé communiste dans les pays d'Europe centrale et orientale, amplifiés par le projet d'intégration européenne et de fin de la division des deux Europes, qui a conduit les sociétés des nouveaux pays entrants à faire l'impasse sur leur histoire.

représentations de soi dans la communauté. L'éradication par la destruction va de pair avec l'éradication par l'oubli: l'effacement des traces d'habitat (villes détruites, maisons brûlées, fermes incendiées avec leurs animaux, monuments et mémoriaux saccagés, comme dans l'opération Tempête de l'armée croate qui, en 1995, chasse près de 250 000 Serbes de la région de la Krajina en Croatie), des traditions et savoirs qui leur sont liés (savoir cultiver la terre, la vigne, prendre soin des animaux, entretenir les bois, etc.), s'accompagne souvent de la suppression pure et simple des panneaux indicateurs de destinations devenues ennemies (Belgrade, Zagreb, etc). Le balisage des routes devient ainsi en soi un plan national visant à abolir non seulement la perception actuelle de l'autre, mais le souvenir que l'on en a. Ainsi, à l'occasion de la «caravane» des femmes militantes, nous avons pu remarquer que les chauffeurs belgradois du bus censé nous amener à notre point de départ pour le voyage, à savoir Vukovar, fantasmaient littéralement sur l'évaluation des distances entre la frontière serbo-croate et la ville de Vukovar qui, avant la guerre, paraissait très proche¹²²...

L'appel à la mémoire collective de la communauté originelle est un appel à se «ressourcer» dans le propre, le pur de l'origine, des racines, de la terre. Il légitime de ce fait tous les discours de haine qui visent à sortir l'autre de l'espèce humaine et contribue directement au génocide, comme à Srebrenica.

Pourtant, loin d'unifier comme elle croit le faire, la mémoire historique ethno-nationale construite dans et par la guerre, dans et par la volonté d'éradiquer l'autre, ne fait jamais que susciter de nouvelles mémoires de groupe, plus antagonistes que l'on pourrait l'imaginer. Dans les nouveaux Etats-nations, il s'en faut de beaucoup que la société soit homogène. Il y a les guerriers, les décideurs, ceux qui n'ont pas combattu, il y a les réfugiés, partout dans les pays de l'ex-Yougoslavie, il y a les épouses ou mères de disparus, il y a les déplacés forcés, il y a les pacifistes, il y a celles et ceux qui n'ont pas voulu voir ou savoir. Cet éclatement des

¹²² Cf. «Journal d'une caravane», de G. GLASSON DESCHAUMES, in *Femmes des Balkans pour la paix*, G. GLASSON DESCHAUMES et S. SLAPSAK (dir.), Transeuropéennes, 2003.

groupes, qui résulte directement de la guerre, produit autant de mémoires communes divergentes. Ces mémoires de groupe s'ignorent, tout en étant concurrentes, voire contradictoires. Rien, dans la période actuelle, ne peut les relier, si ce n'est des projets militants forts et un travail conjoint des historiens, des sociologues, des anthropologues, des politologues, des artistes, des journalistes, des enseignants...

L'après-guerre entre amnésie et instrumentalisation

Pourtant, peu d'entre elles trouvent leur lieu d'expression, tant les récits officiels et les appareils symboliques nationaux qui s'y rattachent sont forts. Dans l'après-guerre, au début des années 2000, la mémoire commune du vécu de la guerre est refoulée. A Vukovar, l'organisation de la mémoire commune par l'Etat et la municipalité nationaliste croate passe par une instrumentalisation vertigineuse des victimes du siège de la ville et de son anéantissement. Tandis que la ville est entretenue en son état de ruines, au mépris des enfants qui y jouent, le cimetière de la guerre, édifié sur un terrain appartenant à l'armée croate, offre l'exemple vertigineux de la segmentation de la mémoire collective. Les victimes y sont classées par catégories, militaires, habitants «normaux», etc. Le cimetière est si bien ordonnancé que son contraste avec les ruines de la ville est quasi intenable. Il ordonne le sens de la mémoire, il la classe en amont de ce qu'elle sera, il place les souvenirs individuels dans les fourches caudines d'une mémoire officielle autoritaire où l'humain passe au second plan, au profit de la fonction sociale et politique de la victime dans le nouveau corps de la communauté nationale. A une dizaine de kilomètres de là, de vieilles femmes serbes se réunissent dans une tente chaque soir pour prier leurs disparus. Mais elles n'échappent pas à la récupération politique, cependant que leur propre mémoire du conflit ne trouve pas d'espace public où s'exprimer.

En Krajina (Croatie), les réfugiés serbes rencontrés, qui tentent de rentrer sur leurs terres, mais dont les maisons ont été brûlées, chuchotent aux oreilles bienveillantes, plutôt qu'ils ne racontent, les

huit, dix, quinze lieux de refuge qu'ils ont connu depuis l'opération Tempête, le non-accueil en Serbie par le régime de Milosevic qui s'empressa de les envoyer au Kosovo pour tenter de renverser l'équilibre démographique de cette province privée de son autonomie... Ce qu'ils disent est inaudible, tant pour la société croate d'aujourd'hui que pour la société serbe d'aujourd'hui, qui les a si mal traités. De même, les déplacés de Bosnie-Herzégovine, lorsqu'ils rentrent chez eux, se sentent déracinés, sans plus de lien entre leurs souvenirs et le présent, sans plus personne non plus à qui raconter leurs souvenirs, car «ce ne sont plus les mêmes personnes»... Personne non plus n'écoute le récit de ces Roms, chassés du Kosovo parce que soupçonnés par les Albanais du Kosovo d'être collaborateurs du régime de Milosevic, entassés depuis 1999 dans des camps en Serbie du Sud qui ne sont rien d'autre que de sinistres bidonvilles, qui sont oubliés de tous, coupés du monde, sans accès à quelque espace de parole que ce soit, coupés de leur passé. Il leur est à peine possible de construire leur propre mémoire du conflit en tant que groupe.

Il est frappant de voir à quel point les réfugiés sont privés de tout statut dans la mémoire officielle. Ils sont passés par pertes et profits. Lorsque la possibilité de rentrer chez eux leur est offerte, ils sont alors placés dans un contexte où la mémoire individuelle n'a plus d'autre support que le traumatisme pour s'inscrire dans l'espace urbain et le paysage. Cela peut-il produire autre chose qu'une situation invivable? «J'avais une maison, j'avais un mari, j'avais des enfants, j'avais un pays, j'avais tout. Maintenant je n'ai plus rien du tout» dit encore une femme de Srebrenica en septembre 2004. Le retour est un retour dans le désert. Les liens de la mémoire de groupe (les habitants de la Srebrenica d'avant guerre, les paysans serbes de la Krajina, les Albanais de Mitrovica nord, les Sarajeviens d'avant le siège, les réfugiés serbes du Kosovo) sont irrémédiablement cassés. Ils disparaîtront avec une génération qui est aujourd'hui la seule à tenter de revenir, celle des personnes âgées, qui se sentent pourtant étrangères aux lieux¹²³.

¹²³ Cf. *Femmes des Balkans pour la paix*, récit, témoignages et photos, op. cit.

Il est aussi frappant de voir à quel point la majeure partie de la société serbe ou de la société monténégrine se considèrent comme extérieures aux guerres passées, comme si ces dernières n'avaient jamais existé, comme si leur pays commençait de zéro, sans autre passé que celui, toujours fantasmé, de la nation originelle. Comme si la guerre n'avait pas eu lieu. Et, de fait, elles n'ont pas connu les combats, hormis les bombardements de l'OTAN pour la Serbie, autour desquels se cristallise la mémoire de la guerre. Les responsabilités des militaires et paramilitaires serbes ou monténégrins (au début des années quatre-vingt-dix, surtout, pour ces derniers) ne sont jamais évoquées, et les deux principaux inculpés du TPIY (Mladic et Karadzic) passent pour bénéficier de bienveillances tant dans l'un que dans l'autre de ces pays.

La mémoire des réfugiés, la mémoire des assiégés, la mémoire des séparés, la mémoire des victimes, la mémoire commune de la guerre qui inclut aussi la mémoire des bourreaux, est aujourd'hui une mémoire refoulée, partiellement ou complètement. Elle peut être aussi, comme pour les Kosovars albanais ou pour les témoins à charge du Tribunal de la Haye, une mémoire mythifiée. Ainsi le cercle vicieux de la mémoire ne pourra-t-il être rompu que par une double démarche, celle de la mémoire savante pour établir les faits et les diffuser, pour produire ou exploiter les archives, celle des mémoires de groupe, qui passe par les témoins, dont la voix est encore reniée mais commence parfois de se faire entendre.

La mémoire des femmes: une contribution essentielle

Dans un contexte où, comme il a déjà été dit, les mémoires historiques pèsent de tout leur poids pour mettre en acte, dans les consciences, les processus de partition de la Yougoslavie, l'émergence de mémoires alternatives est primordiale. Toujours tenues à l'écart des décisions de guerre comme des décisions de paix, toujours cantonnées à ce qui serait leur lieu de parole, à savoir le foyer, les femmes en temps de guerre sont les victimes les plus exposées et ne sont jamais sollicitées ni considérées que pour autant qu'elles sont des victimes.

Il est étonnant de voir que, malgré leur capacité à produire une autre histoire ou à lire leur propre histoire différemment du discours masculin de la guerre, les femmes restent si absentes de toutes les négociations de conflit, que ce soit à Chypre, en Irlande du Nord, en Israël/Palestine ou bien sûr en ex-Yougoslavie.

Témoigner, ouvrir un autre champ de mémoire

Solliciter leurs témoignages, créer les conditions nécessaires pour le recueillir, c'est d'ores et déjà ouvrir le champ d'une mémoire collective alternative à la mémoire officielle, comme une fenêtre ouvre sur un nouveau champ de vision. Rarement pourtant, dans l'histoire des Balkans, les femmes ont eu accès à la parole, au récit et se sont affirmées comme témoins. Dans les sociétés patriarcales, qui continuent de modeler une partie des comportements d'aujourd'hui dans l'ensemble des pays des Balkans, la parole et l'autorité sont hiérarchisées. La communauté imaginaire de la nation est la communauté des frères, qui ont le monopole du récit. La parole des femmes ne se constitue pas en mémoire de groupe, en dehors de la revendication qu'elles font de leurs droits en tant que victimes. Ingel Skjelbaek rappelle ainsi que «dans beaucoup de pays du monde, les femmes sont en charge de la nourriture pour toute la famille. Elles cultivent la terre, portent l'eau et s'occupent des enfants. Elles maintiennent les communautés et les familles ensemble, elles sont les premières à transmettre la culture. Elevant les enfants, elles assurent la transmission des normes et valeurs culturelles entre les générations. C'est ainsi qu'il faut comprendre le fait que les femmes soient les premières victimes de la violence sexuelle. Il est plausible de penser que l'objectif de ceux qui perpètrent ces crimes est d'affecter les femmes dans leur rôle culturel»¹²⁴.

¹²⁴ «Sexual violence in the Conflicts in ex-Yugoslavia» in *War Discourse, Women's Discourse*, S. SLAPSAK (ed.), Ljubljana, Topos-IHS publikacije, 2000.

Dans ce phénomène, tellement flagrant durant les guerres en ex-Yougoslavie où des dizaines de milliers de femmes ont été violées, rien n'est nouveau. On repense aux *Troyennes*, d'Eschyle, qui, victimes par excellence des guerriers qui prennent Troie, deviennent, par leur enlèvement et les violences qu'elles subissent, les emblèmes de la chute de la ville, symboles de sa prise. Dans la tragédie d'Eschyle, les Troyennes ont un rôle inestimable de témoin. Avant même de dire la souffrance collective et la leur propre, elles disent les faits comme s'il s'agissait de les établir, elles décrivent et proclament précisément leur déroulement. Elles disent aussi l'arrachement à leur famille, à leur maison, à leur ville. Le déplacement forcé. Et n'est-ce pas une certaine urgence à faire valoir la «mémoire de groupe» des *Troyennes* qu'Eschyle laisse, somme toute, à entendre, comme s'il était le seul témoin capable de la recueillir?

En 2002, en Macédoine, le Centre de recherches et d'études féminines de l'Institut Euro-Balkan, à Skopje, a publié un livre de témoignages de femmes sur l'exode des Macédoniens de Grèce vers les villages frontières durant la guerre civile grecque, qui est le fruit d'une longue recherche, intitulé *The Exodus of the Macedonians from Greece*. C'est une tradition dans les études féminines de féminiser le récit historique et l'interprétation de l'histoire aux moyens du témoignage oral. Et en ce sens, les études féminines, qui étaient déjà développées et connues en Yougoslavie avant la guerre, ont joué ensuite un rôle considérable durant les guerres pour déconstruire les discours nationalistes et l'histoire masculine de la guerre¹²⁵. On part donc du constat d'un décalage entre la vision de l'histoire donnée par les femmes et cette histoire masculine de la guerre, qui est toujours celle des guerriers. A la question de savoir quelle alternative trouver à ce récit qui est aussi celui de la domination, les éditeurs du livre écrivent en introduction: «Il faut chercher les réponses dans les comptes-rendus très féminins présentés dans le livre, dans la relation que l'histoire féminine

¹²⁵ On se référera notamment aux travaux de Z. PAPIĆ (1949-2002), S. SLAPSAK, R. IVEKOVIC, B. KASIC ainsi qu'aux travaux d'une ONG telle que les Femmes en noir (Belgrade).

entretient avec l'histoire masculine, et dans son pouvoir d'auto-description en tant que sujet indépendant des centres mâles du pouvoir¹²⁶. Pour Benedict Anderson, la nation est «la communauté imaginaire des frères» et la philosophe Rada Ivekovic, dans ses deux derniers livres¹²⁷ consacrés aux rapports entre genre et nation, ne cesse d'approfondir cette donnée.

Faire émerger cette parole féminine qui, souvent, se révèle un contrepoint à l'histoire dominante, voire une alternative, suppose en premier lieu l'écoute et l'empathie. Cela appelle une médiation. Très souvent, une femme est la médiatrice: elle sollicite, oriente, recueille le récit sans grand effort de traduction. Elle le porte ensuite vers les lecteurs, les historiens, l'espace public où elle est alors la mieux à même de traduire, de faire passer ce récit. Un livre est à cet égard exemplaire, compte tenu de la position singulière qu'il occupe dans la perception que la société serbe a de la guerre de Bosnie et de la date à laquelle il a été réalisé. Entre début novembre 1995 et janvier 1996, la sociologue Janja Bec, vivant alors à Novi Sad (Serbie & Monténégro) réalise une centaine d'entretiens avec des femmes réfugiées dans des camps en Slovénie, publiées sous le titre *The Shattering of the Soul*. Elles ont toutes été victimes de crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine entre 1992 et 1995. Une partie d'entre elles vient des enclaves de Srebrenica et Zepa ou des villages avoisinants. Le livre est publié à Belgrade en 1997 par Radio B92, le média emblématique de la résistance au régime de Milosevic, et le Helsinki Committee for Human Rights in Serbia. Ce recueil de témoignages nous plonge au cœur de la réflexion sur le témoignage, comme expérience de la mémoire individuelle et contribution à la mémoire collective. Il est intéressant de mettre en perspective trois de ces témoignages, de trois zones différentes de la Bosnie, pour voir comment s'articulent les souvenirs individuels et la formation d'une mémoire collective des femmes de ces zones rurales, particulièrement exposées.

¹²⁶ *The Exodus of the Macedonians from Greece: Comen's narratives about WWII and their Exodus*, L. STOJANOVIC-LAFAZANOVSKA et E. LAFAZANOVSKI (ed.), Skopje, Inst. Euro-Balkan, 2002.

¹²⁷ *Le Sexe de la nation*, Paris, Ed. Leo Scheer, 2003; *Dame nation. Nation et différence des sexes*, Ravenna, Longo Editore, 2003.

Toutes ces femmes ont en commun d'être paysannes, d'avoir construit et/ou tenu seule la maison, d'avoir élevé seule leurs enfants, d'avoir engrangé les récoltes, préparé les réserves de nourriture, souvent même nourri les ouvriers travaillant à la ferme, tandis que leur mari allait gagner un salaire en Slovénie ou quelque part ailleurs dans la Yougoslavie. Elles n'ont pas ou peu été scolarisées dans leur enfance et ont souvent été mariées par leurs parents à des hommes qu'elles n'avaient pas choisi. Elles sont femmes, mères et épouses, réfugiées, témoins. Reprendre quelques aspects de quelques uns de ces témoignages peut mettre en lumière cette histoire au féminin mentionnée plus haut.

«Je m'appelle Emira. Mon village, c'est Milacevci, à une heure et demi de marche de Srebrenica. C'est là que je suis née, c'est là que je me suis mariée et que j'ai vécu. Il est de la région, nous habitons près l'un de l'autre. Je vivais bien, mon mari travaillait comme ouvrier à Potocari. J'ai construit la maison. J'avais de bons enfants. Je vivais bien. (...)

»Nous étions mélangés, nous vivions ensemble, avec les Serbes aussi, ils n'étaient pas loin, dans le voisinage. Là d'où je viens, à une heure de là où je me suis mariée, j'avais des voisins, dans deux maisons serbes, nous vivions avec eux comme avec les nôtres, il n'y avait pas de différence, nous vivions bien, tout était bien, nous étions comme une grande famille. (...)

»Ils ne nous ont pas touchés et nous ne les avons pas touchés. Ensuite, chacun est parti de son côté et personne ne pouvait plus aider.

»Nous avons été encerclés pendant trois ans. Personne ne pouvait entrer ni sortir. Dans notre village, pour ce qui est du travail et de la nourriture, cela allait. Et puis ils sont arrivés, tous ceux de Zepa, Cerska, Konjevic Polje, Visegrad. Ils sont tous venus chez nous, ces réfugiés. Que pouvions nous faire, ils arrivaient affamés, avec de petits enfants, donne moi un peu de pain, donne moi un peu de lait, donne, donne et il fallait aider, il fallait donner. Ce que tu avais mis de côté grâce à ton travail, pour les tiens, il fallait le donner et il ne restait plus rien. (...) Nous n'avions rien, pas

d'électricité, pas de magasins, pas de nourriture, nous n'avons rien, nous étions laissés sans rien.

»Nous avons quitté la maison, mon mari et mon fils nous ont dit vite, partez, partez et ils sont restés derrière. Et nous sommes parties, ma fille, moi, ma belle-sœur et son enfant, et la première nuit la FORPRONU nous a dit de rester dans le complexe, que si nous partions et qu'il nous arrivait quelque chose ils n'étaient pas responsables. (...)

»A l'aube, les bus arrivent, nous montons, il y a du sang partout le long de la route. Là, au bord de la route à Kravica, il y avait les nôtres, nos frères, nos enfants, attachés, tout le monde a reconnu quelqu'un, ils étaient des milliers, et nous étions dans le bus, nous les avons regardés et le bus est passé. Qui pouvait aider quiconque? Personne, personne ne pouvait aider personne».

«Je m'appelle Rubija. Je suis de Kljuc, c'est mon pays, le village de Gornji Biljani. C'est là où je vivais. Et puis ils ont commencé à tirer, pas beaucoup. Je continuais de penser, cela ne viendra pas jusqu'ici, non, la guerre ne viendra pas jusqu'ici, je ne savais même pas ce que c'était que la guerre, je ne me souvenais même plus de la dernière guerre. (...)

»Alors nos voisins serbes ont dit, ne partez pas, nous ne vous ferons pas de mal. Mais nous n'avons pas écouté, nous sommes partis dans un de nos vergers, près d'un de nos bois, pendant un mois. (...) C'étaient tous des voisins, personne de l'extérieur.

Et puis, juste avant vendredi, le jeudi soir, je le sais très précisément, ils sont venus et nous ont dit, que personne d'entre vous ne parte, nous ne vous ferons pas de mal. Et nous sommes restés dans la maison (...). A 5h30 le matin, ils ont frappé à notre porte, debout, j'ai ouvert la porte il y avait des soldats partout dans notre village. C'étaient tous des voisins. Je les connaissais tous. (...)

»Ils ont pris mon mari et deux fils à la mosquée, et les deux fils de mon beau-frère. Il y a eu des tirs, des combats toute la journée. (...) C'était le 2 juillet 1992. (...) Nous les femmes, nous avons essayé d'aller là bas, mais l'armée et la police ne nous laissait pas approcher. (...) Ils sont restés là trois jours, ils ne nous laissaient

pas approcher des morts et une nuit, ils les ont tous réunis et emportés, mais nous ne savons pas où. (...) Dans neuf villages, les hommes de 16 à 65 ans ont ainsi été emportés, mais ils m'ont rendu le plus jeune. Le quatrième jour, nous avons réussi à entrer dans la mosquée, il y avait des mares de sang sur les marches. (...)

»Nous n'aurions pas pu vivre mieux avec eux, ils étaient toujours chez nous. (...) A chaque fois que j'allais sur mes terres, qui étaient au pied de leur maison, ils faisaient du café pour moi et ils me l'apportaient au champ».

Vient ensuite, dans le témoignage de Rubija, l'identification précise des responsables du crime. Elle insiste sur le fait qu'il n'y avait personne d'extérieur parmi les soldats et paramilitaires qui perpétrèrent le crime dans son village. Elle rappelle leurs fonctions sociales avant la guerre.

Puis elle veille, dans son récit, à sortir du lot de ses voisins criminels un individu, mettant soudain une lumière à la question de la responsabilité individuelle en temps de guerre: «Mais il y avait un seul homme bon dans notre village. Il venait nous voir en secret, et il partageait ses cigarettes entre mon beau-frère et mon plus jeune fils, et ils les fumaient, ou il nous apportait du café. Lorsque l'armée est venue dans notre village, il leur a dit, ne leur faites pas de mal, ce sont de bons gars, mais ils lui ont dit de rentrer chez lui ou qu'ils lui trancheraient la gorge comme un mouton. De tous nos Serbes alentours, il s'est vraiment tenu à nos côtés. Kojo Toljagic. Je ne sais pas où il est maintenant».

«Je suis Hida. Notre village est Prhovo, dans le pays de Kljuc. (...) Mon mari était charpentier et travaillait en Slovénie. (...) Ma maison était au milieu du village, c'était la meilleure maison. J'avais tout fait, les enfants, la maison et j'étais sur le point de pouvoir souffler un peu. J'y ai seulement passé sept ans. (...) Nous étions dans la vallée et nos voisins étaient sur les collines autour de nous (...). Cela se passait bien, avec eux, nous n'avions jamais de mots, nous partagions tout avec eux, nous ne considérions jamais les choses comme blanc ou noir. Nous nous rendions visite. (...)

»Comment la guerre a commencé? C'était ainsi; ils ont dit qu'il y avait des tirs, que Kljuc était attaquée, mais nous ne l'avons pas

cru, lorsque j'en parlais à mon fils, il me disait, maman je n'ai rien à voir avec cela. Nous ne pensions pas que cela viendrait jusqu'à notre village. (...)

»Ils étaient à la porte, sortez, ils criaient. J'ai regardé dehors, ils étaient des milliers. Des voisins, des enseignants, des soldats. Ils nous ont alignés devant un magasin, interrogés, battus de neuf heures à dix heures et demi. Dans la ligne [que nous formions], il y avait des femmes, des enfants et des jeunes, ils avaient déjà séparé les hommes et les garçons et ils les avaient emmenés sur des tracteurs. Ma maison a été la première à brûler, tout dans notre village a brûlé, nous étions en ligne, la ligne s'effondrait, les maisons s'effondraient. Soudain tout a été noir. Ils nous tiraient dessus de tous les côtés avec toutes sorties d'armes puis ils ont lancé une grenade et la ligne s'est effondrée».

Hida survit, tandis que toutes ses filles, sauf une, sont tuées. Elle raconte ensuite sa fuite vers la Slovénie, parle de sa difficulté à se rattacher à la vie. En épilogue de l'entretien, l'un des plus bouleversants du livre, on lit cet échange téléphonique entre Janja, la médiatrice, et Hida, le témoin:

« - Hida, c'est moi. Vous m'entendez?

C'est vous?

Pourquoi m'avez-vous dit merci, merci beaucoup, beaucoup, à la fin?

Si j'avais été bonne, ils m'auraient tuée aussi.

Pourquoi m'avez vous dit cela?

Parce que vous êtes des leurs, mais vous avez pleuré avec moi».

Cette guerre, ces femmes ne l'ont pas vu venir. Bien des hommes qui en furent les victimes non plus. Il est toutefois frappant de voir à quel point leur récit met à distance les stratégies de combat, comme quelque chose qui leur est parfaitement extérieur, à quel point les enjeux du conflit leur sont parfaitement invisibles, illisibles. Elles ne font pas de leur mari, enfant, frère, père, beau-frère des héros, des emblèmes de la nation. Leur récit se concentre autour d'une perte irréversible non seulement de leur famille, des êtres qu'elles aimaient, mais aussi de leur bien (maison, champs, vergers, bois) et de tout ce qui faisait leur vie sociale, à commencer

par le lien avec leurs «voisins serbes». Il ressort aussi de leur récit, en creux, une mémoire commune qui est une mémoire heureuse: nous vivions bien, disent-elles toutes, nous nous entendions bien avec nos voisins, disent-elles toutes encore. Dans le refoulement généralisé de tout souvenir lié à la vie sociale de l'époque yougoslave, il apparaît clairement qu'une telle mémoire commune ne peut être accessible, et ne prend sa force, qu'à travers le témoignage –qui en garantit en quelque sorte la validité. Dans le film *Les Femmes des douze frontières*, qui relate le voyage de la «caravane», cette mémoire commune de l'avant guerre ressurgit à plusieurs reprises, comme quelque chose de définitivement aliéné, et que seule la proximité et la confiance tissées durant le voyage permet d'exprimer.

Les récits des femmes décrivent la situation de l'intérieur, ils oscillent entre mémoire subjective et souci d'établissement des faits. En cela, ils sont au cœur des enjeux controversés du témoignage. La subjectivité, à l'œuvre dans l'histoire orale, donne naturellement prise à la critique, si elle n'est pas mise en perspective dans la pluralité des témoignages, et si ceux-ci sont déconnectés de toute mise en forme, analysés et recueillis sans souci des faits. La dimension émotionnelle du témoignage peut évidemment susciter le trouble, mais les récurrences dans les conditions de surgissement de la violence, dans ses modes de perpétration, dans ses effets sur l'ensemble de pratiques de vie ancestrales, sont parfaitement éloquentes. Parfaitement éloquent aussi, leur souci de dissocier l'individu du collectif, de ne jamais faire l'amalgame entre les responsables des crimes et les autres. Ceux qui ont aidé et protégé sont reconnus pour ce qu'ils ont fait. Ceux qui ont massacré sont identifiés pour ce qu'ils ont fait. Ainsi le témoignage vient-il contribuer, d'une manière inestimable, à la construction d'une histoire du temps présent des conflits yougoslaves, histoire qui est à ce jour parfaitement et quasi unanimement refoulée. Depuis *The Shattering of the Soul*, de nombreux livres, des films documentaires, des films de fiction, le travail d'investigation de plusieurs années du Tribunal pénal international pour la Yougoslavie sont venus alimenter les données sur les conflits de l'ex-Yougoslavie; et les procès du TPIY ont

ouvert une scène où le témoignage s'inscrit dans une revendication de jugement et de justice. Pourtant, aujourd'hui, aborder de manière frontale, directe, la question des souffrances de l'autre, de l'expérience de l'autre durant la guerre, des responsabilités individuelles, n'est possible que dans des cercles restreints. Les conditions doivent être créées pour cheminer vers une nouvelle mémoire historique des conflits, qui soit une mémoire partagée.

Témoigner - écouter: la question de l'écho social

L'expérience de la «caravane» n'en a que plus d'importance, car elle permet de mieux comprendre comment peuvent être suscitées les interactions essentielles entre l'individuel et le collectif. Accepter le témoignage de l'autre, de celle qui, vue «de loin» est encore identifiée à l'ennemi, demande une démarche individuelle et collective qui est d'essence politique. Elle suppose en effet une prise de distance réelle à l'égard du discours collectif, qui se fige dans le nous, pour faire émerger une parole individuelle, capable de s'affranchir de la pression communautaire.

Dans le travail de deux années qui a précédé la caravane, cette «action militante des femmes à travers les frontières», en 2002, la démarche, à travers deux conférences puis une exposition faisant circuler les portraits photographiques des militantes dans toute la région, a porté sur l'émergence d'une parole individuelle, en tant que sujet. Dans un premier temps, il s'agit d'une prise de distance par rapport aux discours politiques dominants, en vue de faire valoir l'alternative que représentent les femmes militantes dans les situations d'après conflit: «(...) nous femmes militantes, (...) avons décidé de travailler pour (...) agir en faveur de la construction de l'espace public et politique nécessaires pour afin de guérir les traumatismes subis par tous les enfants, femmes et hommes, lors de la guerre au Kosovo/a, de faire face aux responsabilités ainsi qu'aux incessants problèmes liés à la peur, la faim, l'exclusion, la séparation, ma migration forcée, la pauvreté et toutes autres privations en termes d'information, d'éducation et de culture dans tous les pays de la région; pour appeler au soutien collectif et à la

responsabilité individuelle comme processus politique permettant de faire face aux pressions de la communauté, de surmonter les stéréotypes et les préjugés discriminatoires (...)»¹²⁸. Mais, très rapidement, il est devenu patent que ces femmes, ces militantes, qui avaient pris le risque de se rencontrer et de travailler ensemble malgré les frontières physiques et psychiques les séparant, étaient porteuses aussi d'une autre vision de l'histoire, d'un autre récit historique, qui ne pouvait s'amorcer, s'enclencher, qu'une fois la prise de parole individualisée, qu'une fois le «nous» du début devenu «je».

Réunies pour la seconde fois en Macédoine, dans une conférence à huis clos, d'où est né le projet de «caravane», elles affirmaient la posture suivante: «Conscientes des processus de fragmentation qui sont à l'œuvre dans les sociétés des Balkans et entre elles, et partant des différentes pressions auxquelles les individus sont confrontés, nous décidons, depuis la posture de résistance qui est la nôtre, de passer à l'action selon les nécessités suivantes: reconnaître la responsabilité individuelle comme point de départ pour prendre le risque de nous confronter à notre propre réalité et à celle des autres; (...) s'abstenir de juger l'expérience des autres, la peur et la douleur de l'autre ne pouvant être mises en question. (...) Nous proposons (...) toute autre action constituant un outil de civilité pour s'opposer aux collectivités armées»¹²⁹. Le projet de caravane, s'inscrivant dans le souci d'aller à la rencontre de la réalité de l'autre, d'en témoigner au retour, de se confronter ensemble au passé tout en libérant sa propre possibilité de livrer son récit personnel et individuel, ce projet, donc, puise tout son sens dans ces deux réunions fondatrices de Royaumont et Mavrovo, car elles élaborent non seulement un cadre politique pour l'action commune, mais un cadre éthique qui ouvre la voie au témoignage et à sa prise en compte.

¹²⁸ Déclaration de Royaumont, 5 décembre 1999, disponible sur www.transeuropeennes.org et dans *Femmes des Balkans pour la Paix*, op. cit.

¹²⁹ Déclaration de Mavrovo, 30 avril 2000, disponible sur www.transeuropeennes.org et dans *Femmes des Balkans pour la Paix*, op. cit.

Le passage du témoignage individuel à son rendu collectif, la prise en charge du témoignage non par une seule personne, le médiateur, le sociologue, l'historien, qui le recueille, mais par un collectif, confère aux femmes de la caravane une force implicite, que le film *les Femmes des douze frontières*¹³⁰, réalisé par Claudine Bories et tourné durant le voyage, rend particulièrement perceptible. La mémoire de groupe qu'elles élaborent ensemble est une construction de nature politique, affranchie, mais non séparée des mémoires de groupe où se situent chacune des femmes de la caravane: mémoire de groupe des mères des enclaves de Srebrenica et Zepa, mémoire de groupe des militantes pacifistes de Serbie, mémoire de groupe des habitants des villes divisées, mémoire de groupe des Albanais du Kosovo ayant subi la répression et la terreur du régime de Milosevic, mémoire de groupe des réfugiés serbes de Krajina, mémoire de groupe des habitants croates de Vukovar, mémoire de groupe des Bosniaques de Mostar, mémoire de groupe des Croates de Mostar... La liste est vertigineuse. L'ouvrir, c'est aller au cœur du processus de la partition de la Yougoslavie. Leur mémoire de groupe est celui d'un penser et d'un faire ensemble, dont la mise en partage du témoignage est la clé. Et il s'agit ici non pas seulement de leurs témoignages respectifs, dans le bus, mais des récits faits par celles et ceux avec qui, durant le voyage, elles ont engagé un dialogue (responsables et militants d'ONG, élus locaux). Alors, les femmes de la caravane ont créé une posture d'écoute collective souvent aiguë, à partir de laquelle leur propre vision du passé récent et de leur histoire propre s'est élargie.

Comme le souligne l'historienne Annette Wieviorka à propos du manque d'écho rencontré par les témoins de la Shoah après la Seconde Guerre mondiale, les témoignages sont souvent en avance sur une société qui n'est pas encore capable de les entendre et de les intégrer dans la compréhension qu'elle a d'elle-même. Mais ils sont nécessaires en tant que devoir de mémoire, pour le présent et pour le futur. «On parle de devoir de mémoire à l'encontre de certains

¹³⁰ *Les Femmes des douze frontières*, de C. BORIES, film documentaire de 66', co-produit par Transeuropéennes et les Films d'Ici, 2003.

usages rusés des stratégies d'oubli, à la faveur desquels on s'emploie à ne pas voir, à ne pas vouloir savoir, à éluder la mise en cause du citoyen actif ou surtout passif. En ce sens, au regard de cette pratique de l'oubli, le devoir de mémoire signifie devoir ne pas oublier» écrit Paul Ricœur. Mais il ne s'agit pas là non plus de ressassement, de remémoration obsessionnelle. Il s'agit, et nous sommes bien là au nœud de ce qui a lié les femmes de la caravane, dans un «travail de mémoire» qui tient compte «dans toutes les controverses politiques et dans toutes les évaluations de situation» des traumatismes et frustrations vécues, et qui «vient en aide au devoir de mémoire, en luttant contre les résistances qui encouragent la répétition» (ibid.).

Ce travail de mémoire est, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, un travail de négociation des différences et des différends du passé. Il a cruellement manqué après la Seconde Guerre mondiale en Yougoslavie. Il vient à manquer aujourd'hui, dans ces sociétés que la phraséologie des marchands de démocratie appelle «sociétés en transition», alors qu'elles sont encore pour certaines disloquées, creusées par de grands pans d'ombre, et sans vision de l'avenir. Le travail de mémoire que les femmes de la caravane ont inauguré d'une manière tout à fait singulière et articulée reste encore inaudible pour la majorité des gens qui les entoure. Il est néanmoins essentiel parce, grâce à lui, et durant le voyage même, ces femmes sont sorties d'une logique de répétition qui empêchait tout deuil. Elles ouvrent ainsi, très modestement, la voie à l'histoire, car, pour rester avec Paul Ricœur ici, «il restera toujours de l'irréconciliable dans nos différends, de l'inextricable dans nos enchevêtrements, de l'irréparable dans nos ruines»¹³¹.

¹³¹ Les citations de Paul RICŒUR sont extraites du texte «Entre la mémoire et l'histoire», dans la revue *Transit* n°22, «Das Gedächtnis des Jahrhunderts», 2002.

